

Document mis à jour le 13 juin 2023

Nota

Comme son nom l'indique, cette fiche de « Repères historiques » n'est que l'indication chronologique des principaux faits marquants liés au sujet traité. Ils sont classés par thème, dont la liste figure en fin de document. Ces thèmes sont repris régulièrement en fonction de l'importance des nouvelles informations de l'année. Cette fiche n'est en aucun cas une analyse. Son objectif est simplement de donner au lecteur des informations de bases, en lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux liens hypertexte, aux sources et à la bibliographie.

La présente fiche traite de la création et des premières années de fonctionnement de l'IFCE, nouvel établissement né en 2010, issu du rapprochement des Haras nationaux (HN) et de l'École nationale d'équitation (ENE), rapprochement devenu fusion. Elle porte sur le projet de sa création jusqu'à nos jours, soit de 2007 à 2022.

Cette fiche pourra être actualisée au fur et à mesure. Elle complète celle relative à l'ENE, déjà en ligne sur le site du Comité d'histoire (*in* rubrique [Repères historiques](#)). Le chapitre I (p. 7) est en partie commun à ces deux fiches (pour l'histoire des HN, cf. la bibliographie). Il traite de la préparation de cette fusion (2007/2010). Le chapitre II (p. 16) porte sur les premières années de fonctionnement de l'IFCE (2011/2022).

Préambule

L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est un établissement complexe à appréhender, notamment du fait de ses nombreuses activités et de leur diversité. La lecture de la présente fiche, organisée par thème, pour chaque année depuis sa gestation, puis sa création, n'est pas aisée pour un lecteur qui ne connaîtrait pas déjà l'Institut. Plus qu'un résumé, il paraît nécessaire d'indiquer un sens à ces évolutions historiques, pour faciliter le « cheminement » dans ce document, un « préambule », au sens littéralement étymologique du terme (un bref résumé des événements importants de chaque année figure néanmoins au fur et à mesure).

Fidèle à l'esprit de neutralité de ces fiches de « repères historiques », on s'efforcera de rester factuel, sans porter de jugement de valeur, en évoquant seulement quelques questions que le lecteur pourra approfondir, s'il le souhaite.

Originalités

À plus d'un titre, l'IFCE est un établissement très original parmi ceux sous tutelle du ministère chargé des Sports. C'est le seul à être sous une double tutelle, la sienne et celle du ministère chargé de l'Agriculture, le ministère chargé des armées ayant cessé d'exercer une tutelle et de s'y impliquer de manière importante à partir de 1972 (seul le Cadre noir le concernait).

Si l'on considère ses origines historiques, c'est l'établissement le plus ancien, au sens où la première installation d'une école d'équitation par décision gouvernementale, royale en l'occurrence parce qu'elle est le fait d'Henry IV, remonte à 1589. Cette école prendra l'appellation de Cadre noir à partir de 1896.

Comparativement, si l'on considère que l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) est l'héritier de l'École normale de gymnastique militaire, la création de cette dernière remonte seulement à 1852.

Au plan sportif, l'IFCE est le seul établissement où la performance est le résultat d'un travail de couple entre un être humain et un animal, le cheval, en l'occurrence. L'équitation n'est pas la seule discipline sportive de ce type (cf. [liste des 115 fédérations sportives](#) ; il en existe une de pulka et traîneau à chiens, par exemple), mais c'est la seule pour laquelle existe un établissement dédié au ministère chargé des Sports.

C'est également un établissement « multi-sites », 37 sites permanents et 77 centres techniques temporaires en 2007, avant sa création en tant qu'IFCE en 2010. L'IFCE est toujours multi-sites en 2022, même si de nombreuses suppressions d'implantations ont été effectuées depuis. Son organisation actuelle est stabilisée, avec quatre sites nationaux, six délégations territoriales, quatre plateaux techniques de recherche et développement (R&D) spécifiques, et une présence d'une dizaine d'agents dans d'autres structures partenaires, soit une trentaine d'implantations. Aucun autre établissement du ministère chargé des Sports ne présente une telle complexité de structures. Cela a évidemment des conséquences sur le fonctionnement de l'IFCE, avec des difficultés de communication plus grandes, mais en même temps une bonne pratique des audio et visioconférences, bien avant la crise sanitaire de 2020 qui les ont rendues habituelles.

Autre originalité, les établissements du ministère chargé des Sports ont en général un seul interlocuteur fédéral pour une discipline sportive, et quelques syndicats ou partenaires professionnels, le cas échéant. Or, si tant est que l'on puisse parler de filière¹, la filière équine est multiforme et atomisée (cf. [rapport d'activité 2018](#), p. 8).

Avec, notamment, quatre « sociétés mères », une fédération sportive délégataire pour 36 disciplines, de nombreuses structures syndicales et professionnelles, plus de 50 associations de races équines, etc., le nombre d'interlocuteurs naturels de l'IFCE est considérable. La Fédération française d'équitation, la FFE, est, selon les années, la troisième ou la quatrième fédération française en termes d'effectif, avec plus de 665 000 licenciés en 2021 ; plus de 2 millions de français pratiquent l'équitation chaque année.

C'est cette diversité qui a d'ailleurs incité l'Institut à développer le nombre de conseils, comités et commissions, seulement deux (scientifique et formation) lors de sa création en 2010, six en 2020 (filiale, système d'identification relatif aux équidés, culture patrimoine et UNESCO, et enfin génétique, le conseil de la formation étant devenu conseil de l'emploi et de la formation en 2018).

Cela permet à l'Institut d'organiser la concertation, de manière thématique, avec la diversité de ses interlocuteurs, de faire des propositions à la direction générale (DG) et au conseil d'administration (CA). Il n'y a pas vraiment d'équivalent, actuellement, dans les autres établissements du ministère chargé des sports.

Enfin, sans que ce soit complètement original pour un établissement du ministère chargé des Sports² (cela existe notamment pour l'INSEP et les CREPS, ou au moins certains d'entre eux, depuis le milieu des années 2000), un contrat d'objectif et de performance (COP) est élaboré régulièrement, couvrant une période de quelques années, cinq depuis 2018 (il est décliné en un projet d'établissement, un PE, document opérationnel pour les agents, élaboré avec leur participation). Ce n'est pas tant la démarche qui est originale, mais l'importance que le COP prend dans le fonctionnement de l'IFCE. Ce document est établi dans le cadre d'une très large concertation ; il est voté par le conseil d'administration puis signé par le président de celui-ci, les ministres de tutelle et le directeur général. Le COP est une référence permanente pour le fonctionnement quotidien de l'Institut.

¹ Cf. la fiche *équipédia* [Structuration de la filière équine - son organisation](#), pour une présentation générale.

² Cette fiche de repères historiques s'inscrivant dans les travaux du Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, les comparaisons avec les établissements du ministère chargé de l'Agriculture ne sont pas développées ici.

Une circulaire du Premier ministre du 23 juin 2015, relative au pilotage des opérateurs de l'État, instaure une revue périodique des COP des opérateurs sous tutelle. Ce sera le cas pour l'IFCE en 2017 (dans un contexte un peu différent, en référence au rapport de la Cour des comptes de 2016) et en 2022.

De grandes difficultés au départ

La création de l'IFCE s'inscrit dans le contexte administratif et politique de la révision générale des politiques publiques (RGPP) initiée en juillet 2007. À partir de juin 2008 était seulement envisagé un « rapprochement » des Haras nationaux (HN) sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture avec l'École nationale d'équitation (ENE) de Saumur, dont son Cadre noir, sous tutelle du ministère chargé des Sports (MS). Les inspections générales sollicitées avaient recommandé d'effectuer « *avec prudence* » ce rapprochement.

Une décision apparemment élyséenne prise en 2009, à l'initiative d'un conseiller technique, transforme ce rapprochement en « fusion », en un seul établissement public à caractère administratif (EPA) ayant pour « *dénominateur commun le cheval* »³, sans tenir compte des différences importantes entre les métiers des agents travaillant dans ces établissements. « *La fusion marie deux établissements diamétralement opposés tant dans leurs missions et leur organisation que dans la composition de leur personnel et leur culture* » écrit la Cour des comptes, en 2016.

En fin d'année 2009, l'incompréhension de la démarche est très grande auprès des personnels, y compris ceux d'encadrement. Les deux ministères concernés ne s'entendent pas toujours sur la méthode et le calendrier. Les questions des statuts des agents et des modalités de fonctionnement ne sont pas traitées avant la fusion, qui s'effectue dans le cadre d'un calendrier global très serré, en février 2010, en cours d'année, ce qui ne facilite pas l'exercice.

Non seulement la RGPP prévoit des suppressions d'effectifs de personnels dans les services et établissements de l'État, mais, s'agissant des HN, depuis 2003, l'objectif était également de réduire le nombre des haras (de 23 à 17), celui des stations de monte (réduction de moitié) et celui des étalons (réduction d'un tiers), avec les suppressions d'emploi que cela entraîne. Puis l'objectif devint de transférer entièrement au secteur privé l'activité d'étalonnage (la reproduction assurée par les stations de monte).

Suppressions considérables d'infrastructures et d'emploi marquent la création et la première décennie de fonctionnement de l'IFCE. C'est un véritable traumatisme institutionnel et social, comme une préoccupation majeure pour les gestionnaires de l'Institut, notamment en matière de gestion des ressources humaines (GRH). Malgré les difficultés des autres établissements du MS, cette situation est certainement sans commune mesure.

Il y avait 1 100 équivalents temps pleins (ETP) pour les HN en 2000 et 170 pour l'ENE en 2008. L'IFCE dispose de 1 041 ETP à sa création en 2010. Il en reste 611 ETP au 31 décembre 2021. Entre 2000 et 2021, les effectifs ont quasiment été réduits de moitié. Le traumatisme a été particulièrement grand pour les agents techniques. Beaucoup ont dû quitter l'établissement. Ceux qui sont restés ont parfois eu à se reconvertir plusieurs fois, en fonction des évolutions et des réorientations stratégiques de l'Institut (dont un recentrage des missions sur l'accompagnement de la filière, les missions d'identification, notamment, et le développement de missions régaliennes de contrôle).

Au plan sportif, lors de la création de l'IFCE, les relations entre la DG et la fédération délégataire ne sont pas bonnes, bien que la FFE soit évidemment membre de droit du CA du nouvel Institut, et que le deuxième président du CA soit un de ses élus nationaux. Ce dernier l'évoque explicitement dans sa réponse à la Cour des comptes (cf. le [Rapport annuel de la Cour des comptes](#) de février 2016, p. 618).

³ On peut s'interroger sur la pertinence de cette argumentation. Toutes choses égales par ailleurs, si l'on prend comme « dénominateur commun » l'automobile, au lieu du cheval, une « fusion » de cette nature aurait vocation à regrouper dans une structure unique les services de (re)production (les usines de construction d'automobiles, en l'occurrence), les services d'immatriculations (des préfectures et du ministère de l'Intérieur), les structures de formation (les auto-écoles et les écoles de formation de pilote de course), les services de contrôle (les établissements de contrôle technique), les services de recherche, etc. Mais « comparaison n'est pas raison »...

Le président de la FFE va même plus loin, déclarant début 2017, dans la presse spécialisée (Grand prix magazine), à propos de l'IFCE : « *sorte de tonneau des Danaïdes, dont nous ne voyons aucun résultat* ». Et, plus loin : « *La Fédération est même prête à récupérer l'École supérieure du cheval et de l'équitation et le Cadre noir en délégation de service public. Elle saura quoi en faire et comment gérer* ».

Ce n'est que progressivement, notamment à partir de 2019 (cf. *infra*, dans le [rapport d'activité 2019](#), p 10) que le discours fédéral commencera à changer et deviendra positif.

Quant à la Cour des comptes, ce rapport de 2016 (cf. p. 605) est sans ambiguïté. La Cour recommande de supprimer l'IFCE, d'organiser la réaffectation des ses personnels et la cession de son patrimoine immobilier. Mais ces propositions ne seront pas retenues par les ministères de tutelle (cf. 2017), et le rapport suivant de la Cour, de 2019, ne reprendra pas ces recommandations de 2016.

Nonobstant la question de la définition des missions de ce nouvel EPA (cf. *infra*), des difficultés dans la gouvernance de l'Institut se manifestent dès avant sa création (aux Haras nationaux, notamment) et se poursuivent pendant de nombreuses années.

Ainsi la directrice des HN, nommée à l'été 2009 comme préfiguratrice pour assurer la direction générale du nouvel établissement, après ce que certains considèrent comme l'éviction de son prédécesseur, décline le poste. Son successeur, nommé deux mois après la création juridique de l'IFCE, ne reste que deux ans et demi en fonction. Le suivant assurera ses fonctions pendant quatre ans et deux mois. Comme l'indique la Cour des comptes (cf. son rapport de 2016, p. 589) « *depuis 2010 deux directeurs généraux et deux présidents de conseil d'administration se sont succédés. Aucun des « tandems » ainsi constitués n'est parvenu à travailler sans heurts, (...)* ».

Un troisième directeur général (DG) est nommé en janvier 2017. Dans un contexte de dialogue social difficile (ce qui est peut-être un euphémisme), il démissionne 15 mois après. Le directeur général adjoint, dont le mandat est arrivé à échéance le 31 août 2017, n'est pas renouvelé et aucun successeur ne sera nommé avant mars 2019, soit une vacance de poste de 19 mois, ce qui est considérable.

Un directeur général est nommé par intérim en mai 2018.

Lui succède un cinquième DG en octobre 2018⁴. Il parvient à faire nommer une DGA en mars 2019, issue du ministère chargé de l'Agriculture⁵, par ailleurs titulaire d'un diplôme d'encadrement sportif délivré par le ministère chargé des Sports, un BPJEPS activités équestre, mention équitation, obtenue par VAE en 2007.

Les rapports avec le troisième président du conseil d'administration (CA) de l'IFCE, nommé en décembre 2016, sont bons. S'engage enfin un vrai travail de coopération.

Ce n'est qu'à partir de la fin de l'année 2018 que se normalise la gouvernance de l'Institut (accessoirement, on notera que c'est à partir de ce moment que le plan des rapports d'activité se standardise).

Cela ne signifie pas pour autant que tous les problèmes sont réglés à cette date (cf., notamment, les observations et recommandations des différents rapports d'inspection et de la Cour des comptes), mais le climat devient davantage propice pour ce faire.

⁴ De 2007 à 2018, les personnels issus des Haras nationaux comme ceux issus de l'ENE auront connu en 11 ans 8 directeurs généraux.

⁵ Les DG de l'IFCE ont tous été issus du ministère chargé de l'Agriculture, les deux premiers DGA du ministère chargé des Sports – cf. *infra* et statuts de l'IFCE.

Une recherche de sens

Comme dans d'autres domaines⁶, les fusions et regroupements de services générés par la RGPP ont souvent pêché par insuffisance de justifications et d'objectifs sur le fond, au-delà de la recherche d'économie de moyens passant, notamment, par des suppressions d'emploi. Ainsi en a-t-il été pour l'IFCE. Le rapport de la Cour des comptes de 2016, déjà cité, titré « *Une réforme mal conduite, une extinction à programmer* » indique, p. 585 : « Quant aux missions assignées désormais à l'IFCE (...), elles ne sont que l'addition des missions des deux établissements précédents ».

L'écriture de ces missions, dans sa forme, forme que l'on retrouve assez souvent dans des textes administratifs de ce genre, est peu mobilisatrice ni spécifique : « *il contribue à...* », « *il veille à ...* », « *il favorise...* », « *il participe à* ».

Or, dans un contexte si difficile, pour mobiliser les personnels et obtenir l'adhésion des partenaires, un autre discours est certainement nécessaire. Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), dans son rapport de 2017 répondant à la Cour des comptes, rapport intitulé [Evolution de l'Institut français du cheval et de l'équitation](#), formule d'ailleurs comme première recommandation (R1, p. 7), de réduire de douze à six le nombre de ses missions et de les regrouper selon quelques axes généraux majeurs.

Cette nouvelle présentation des missions s'élabore progressivement, notamment dans le cadre de la rédaction des COP. Outre une mission régaliennne pour le compte de l'État (*cf. infra*), l'IFCE se positionne comme l'Institut technique de référence au service de la filière équine. Cette mission globale de service public permet de mieux mobiliser les personnels. Elle donne un sens à une fusion qui, au départ, n'en affichait guère plus qu'une organisation unique « autour d'un dénominateur commun, le cheval »⁷.

Peut-être est-ce dans le communiqué de presse du 18 février 2020, à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la création de l'IFCE, que l'on trouve la formulation la plus claire et la plus complète de ses missions :

« Héritier d'un patrimoine équestre unique, l'IFCE est aujourd'hui l'institut d'appui, d'expertise et de recherche appliquée de la filière équine. Au service de ses acteurs, il agit pour cette filière équine d'aujourd'hui et de demain autour de trois axes stratégiques :

- **L'IFCE, l'institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine**
 - ⇒ *Rechercher, innover, développer, transférer les savoirs*
 - ⇒ *Former pour développer les compétences professionnelles*
 - ⇒ *Valoriser le patrimoine équestre français*

- **L'IFCE, seul opérateur public de l'État**
 - ⇒ *Assurer l'expertise réglementaire et l'appui à la filière*
 - ⇒ *Sécuriser la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés*
 - ⇒ *Contribuer aux politiques de soutien des sports équestres*

- **L'IFCE, pilote de ses ressources pour anticiper l'avenir. »**

⁶ Ainsi en est-il, dans le secteur de la jeunesse et des sports, de l'absence d'une définition claire de la « cohésion sociale » et d'orientation politique unificatrice en ce domaine, quand il a été décidé de fusionner, à partir de 2009, les directions départementales de la jeunesse et des sports et celles chargées des affaires sociales. Pourtant, des discussions avaient eu lieu en ce sens entre les autorités ministérielles concernées et les syndicats représentatifs des personnels. Peut-être est-ce une des raisons qui ont fait que ces regroupements n'ont pas survécu dix ans ?

⁷ Il n'en demeure pas moins, même si les métiers concernés sont très différents, que l'IFCE couvre toutes des dimensions du cheval, de l'amont à l'aval, « *du gamète au cheval olympique* », comme certains le disent parfois ; il a aussi la particularité d'être en même temps un Institut technique et un opérateur chargé de missions régaliennes, les deux s'alimentant en permanence.

Est-ce une reformulation des missions initiales définies par le Gouvernement en 2010, ou une redéfinition des missions de l'Institut élaboré par ses soins, dans le cadre de son Conseil d'administration, avec ses ministères de tutelle ? Au lecteur de se faire un avis. En tout cas, cet exemple d'évolution administrative est assez original, peut-être unique, et donc intéressante à étudier.

Une des conséquences de cette formulation progressive est sans doute les nombreuses modifications d'organigramme de l'IFCE, dans sa première décennie d'existence. Le texte ci-après les met en évidence. Sans doute faut-il y voir une volonté d'adaptation permanente à un contexte évolutif. Là aussi, le lecteur pourra se faire son opinion.

La mission d'Évaluation du COP de l'IFCE 2018-2022 confiée en 2021/2022 au CGAAER et à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) reconnaît dans ses conclusions (cf. p. 52) que, à cette date « *Par rapport aux attentes exprimées dans ce COP, les réussites de l'établissement sont manifestes* ».

Elle acte cette recherche de sens, en s'interrogeant sur ce qui pourrait devenir une confirmation réglementaire : « ... *dans le COP en vigueur, les missions assignées à l'établissement (ont été resserrées) en l'appelant principalement à se transformer en institut technique au service de la filière, introduisant ainsi quelque ambiguïté pour un établissement public et sans d'ailleurs traduire ce changement dans ses statuts* ».

%%%%%%%%%

Chapitre I

–

Le rapprochement de l'École nationale d'équitation (ENE) et des Haras nationaux (HN) devenu fusion : la création de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

Les Haras nationaux (HN) avaient été créés par COLBERT, sous LOUIS XIV, avec pour objectif de pallier la pénurie de la France en étalons de qualité. Il visait l'amélioration génétique en contrôlant la voie mâle.

Longtemps simple service de l'État, ils deviennent au 1^{er} janvier 2000 l'établissement public des Haras nationaux (EPHN), dont la mission est « *de promouvoir et de développer l'élevage des équidés et les activités liées au cheval en partenariat notamment avec les organisations socioprofessionnelles, les collectivités locales et les associations* ». L'établissement compte à cette date 23 haras, 1 100 agents, 220 stations de monte et 1 472 chevaux. Il dispose alors d'un budget de l'ordre de 65 M€.

Par comparaison, l'ENE disposera en 2009 (un an avant la fusion) de 170 agents et d'un budget de près de 12 M€. Ces deux établissements étaient de taille et de missions profondément différentes.

En 2002, un référé de la Cour des comptes demande à l'État de réexaminer le dimensionnement du réseau des Haras nationaux et le périmètre de l'activité de monte publique, laquelle faisait depuis 1999 l'objet d'une action en concurrence déloyale, intentée par des étalonniers privés auprès du Conseil de la concurrence.

En 2003, l'État fixe aux Haras nationaux, pour une période quadriennale (2004-2008), un objectif de réduction du nombre des haras (de 23 à 17), des stations de monte (réduction de moitié) et des étalons (réduction d'un tiers), ainsi que des effectifs de l'établissement (1 044 emplois prévus en 2008).

[Nota : l'article de Diane de SAINTE FOY, de juillet 2013, cité en bibliographie et accessible sur le site internet de l'IFCE, résume la chronologie culturelle et institutionnelle des 50 dernières années (de 1960 à 2012) des Haras nationaux. Diane de SAINTE FOY était directrice de la communication de l'IFCE en 2013].

2007

Direction : François ROCHE-BRUYN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), est nommé directeur des Haras nationaux en avril 2007. Il le restera jusqu'à l'été 2009, nommé en septembre secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) à la préfecture de la Région Bourgogne. Ingénieur général, il est directeur général de l'Institut Agro-Dijon depuis 2020.

Orientations politique : Une révision générale des politiques publiques (RGPP) est annoncée par une communication en Conseil des ministres, sous la présidence de Nicolas SARKOZY, le 20 juin 2007. Elle est officiellement lancée le 10 juillet 2007. Elle vise notamment à « *moderniser l'État dans son organisation et ses processus* ».

Statuts et missions : Le décret n° 2007-1133 du 25 juillet 2007 transfère dans le Code du sport, qui vient d'être créé, la réglementation relative à l'ENE, comme celle des autres établissements du ministère chargé des Sports.

Emplois : Le service équi-ressources est créé au sein des Haras nationaux, à la demande des employeurs de la filière équine, pour lesquels les services de Pôle emploi (issus de l'agence nationale pour l'emploi – ANPE -, et de l'association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce – ASSEDIC) ne donnent pas suffisamment satisfaction.

Il permet de mettre en relation employeurs et salariés dans les métiers de la filière équine, dans une relation de meilleure proximité et avec plus d'efficacité. Ses membres fondateurs sont les HN, en partenariat avec la Région Basse-Normandie, le pôle Hippolia, le Pôle Emploi et le Conseil des chevaux de Basse-Normandie.

Le premier responsable d'équi-ressources est Gaëtan MAHON. Il restera en poste jusqu'en 2012.

2008

Direction : Le 1^{er} novembre 2008, Robert d'ARTOIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, est nommé directeur de l'ENE. Il avait été antérieurement directeur du CREPS de MONTRY, secrétaire général de l'INSEP et directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports en Picardie. Il occupa également pendant 12 ans la fonction d'inspecteur coordonnateur des brevets d'État d'équitation.

Orientations politiques : Instance de la RGPP, le comité de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 11 juin 2008 décide d'un recentrage des Haras nationaux (HN) sur leurs seules missions de service public, dans un délai de cinq ans. Il envisage également un « rapprochement » avec l'ENE.

Le 4 août, une lettre de mission signée des ministres de l'Agriculture (Michel BARNIER), de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (Roselyne BACHELOT, ministre ; Bernard LAPORTE, secrétaire d'État), est adressée au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et au service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS). Elle leur demande de faire des propositions sur des principes de rapprochement.

Le 30 novembre 2008 est remis le rapport d'inspection générale des deux ministères concernés (respectivement de Nicole BLANC et de Jacques PRIMAULT) relatif au « rapprochement entre les HN et l'ENE ». Ce rapprochement est jugé profitable s'il est réalisé avec prudence.

Roselyne BACHELOT, ministre chargée des Sports confie à Robert d'ARTOIS, le nouveau directeur de l'ENE, la mission de « *préserver l'autonomie et l'indépendance de l'École et du Cadre dans le mécano qui se prépare* ».

Le 8 décembre 2008, Michel BARNIER et Roselyne BACHELOT décident d'un rapprochement entre les Haras nationaux et l'ENE. Une lettre de mission en ce sens est adressée à François ROCHE-BRUYN et Robert d'ARTOIS. Elle demande notamment la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Personnels : En 2008, l'École nationale d'équitation emploie environ 170 personnes, la plupart étant fonctionnaires. Ils se répartissent en 45 enseignants, 60 palefreniers soigneurs, 5 maréchaux-ferrants, deux vétérinaires et deux infirmiers. Les autres personnels ont des missions techniques ou administratives.

Pour leur part, fin 2008, les Haras nationaux emploient 1 028 personnes réparties dans 5 directions et 22 délégations territoriales. On compte 110 centres techniques, 19 pôles hippiques, un centre national de reproduction, une station expérimentale de recherche équine, un centre de formation professionnelle et trois médiathèques. Le budget s'élève à 84 millions d'euros (M€), dont 28 M€ de recettes propres.

Cavalerie : L'École accueille entre 400 et 500 chevaux dans ses écuries. Elle en possède 330. Elle les achète à l'âge de trois ans, souvent dans des concours régionaux, auprès d'éleveurs de toute la France. Ce sont en majorité des chevaux de race Selle français, complétés par quelques Anglo-arabes. Leurs aptitudes sont testées.

À quatre ans, ils sont orientés vers une discipline particulière, dressage, obstacle, concours complet ou mise en selle. À six ans, ils sont répartis entre les élèves de l'ENE. Les quelques chevaux à fort potentiel poursuivent leur carrière en compétition. Ils sont reconnaissables au suffixe ENE*HN qui suit leur nom.

À la même époque, les Haras nationaux disposent de 800 étalons.

Infrastructures : L'ENE dispose de dix-huit carrières olympiques, 50 km de pistes aménagées, plusieurs centaines d'obstacles, sept manèges olympiques dont l'un des plus grands d'Europe ainsi que l'hippodrome de Verrie qui borde l'un des meilleurs terrains européen, utilisable tous les jours de l'année, pour le concours complet d'équitation. S'y ajoutent une clinique vétérinaire, une maréchalerie, ainsi qu'un amphithéâtre et une médiathèque.

Reconnaissance : Robert d'ARTOIS considère qu'il serait important de faire reconnaître par l'UNESCO l'équitation de tradition française (ETF), illustrée notamment par le Cadre noir, au titre du patrimoine culturel et immatériel de l'humanité. Ce dossier est porté une première fois par l'écuyer Patrice FRANCHET d'ESPEREY, mais n'aboutit pas ; Robert d'ARTOIS en confie ensuite la rédaction à l'écuyer Dominique SIEGWART. Cette reconnaissance ne sera finalement acquise qu'en 2011 (cf. *infra*).

2009

Orientations politiques : Le 28 février 2009 est mis en place un comité de préfiguration présidé par Nicole BLANC. Jacques PRIMAULT y est associé. Les membres en sont le préfet Olivier RÉVOL, le directeur de l'ENE, celui des HN et son directeur de cabinet.

Sa lettre de mission lui demande de définir pour le 1^{er} juillet les missions d'un nouvel établissement public à caractère administratif (EPA) concrétisant ce rapprochement, l'estimation des moyens nécessaires (personnels, infrastructures, budget), les modalités appropriées de mise en œuvre.

Il est prévu, à partir du 1^{er} juillet, une entrée en période de préfiguration, abordant les questions statutaires, réglementaires et financières pour création de l'EPA au 1^{er} janvier 2010.

Une réunion interministérielle (RI) à composantes multiples, présidée par le préfet Jean-François ÉTIENNE des ROSAIES, décide de transformer le rapprochement initialement prévu en une fusion dans un seul EPA, ayant pour « *dénominateur commun le cheval* », selon son expression⁸.

Le 24 mai, Nicole BLANC, inspectrice générale des ponts, des eaux et des forêts, corédactrice des rapports évoqués précédemment, est nommée directrice des Haras nationaux. Elle prendra ses fonctions pendant l'été en succédant à François ROCHE-BRUYN.

Le 26 mai 2009, une autre réunion interministérielle évoque le principe d'une dissociation des activités concurrentielles des Haras nationaux dans le cadre d'un groupement d'intérêts publics (GIP).

Le 1^{er} juillet est remis un rapport du comité de préfiguration. Il décrit de manière succincte les moyens, les objectifs et les orientations stratégiques de l'IFCE. Il en fait de même pour le futur GIP. Certaines questions demeurent en suspens.

⁸ Jean-François ÉTIENNE des ROSAIES, issu d'une famille de cavaliers et propriétaire avec son épouse d'une écurie dans le Calvados, était chargé du suivi des questions d'équitation à la Présidence de la République. Son parcours de fonctionnaire est assez atypique ; breveté de l'école technique de l'armée de l'air, il sera souvent chargé de mission auprès de différents ministres, de la Coopération, de la Sécurité, ou de l'Intérieur. Il sera nommé préfet en 1987, Charles PASQUA étant ministre de l'Intérieur. Responsable de l'organisation des meetings de la campagne électorale de Nicolas SARKOZY, il deviendra chargé de missions dans son cabinet, à la suite de l'élection présidentielle.

Le 22 juillet 2009 une nouvelle réunion interministérielle retient le principe du transfert de l'activité concurrentielle d'étalonnage public à un GIP, sous réserve d'analyse juridique. Elle demande aux ministères concernés d'établir les modalités de ce transfert et de prendre en compte les consignes données pour la gestion des personnels. Un deuxième principe, consistant à distinguer dans le temps transfert puis fusion, est également retenu.

Le 29 juillet 2009 un nouveau rapport des inspections générales concernées préconise la création de l'IFCE, sous forme de fusion ENE-HN, la création du GIP par partition de l'ensemble, le fractionnement de l'étalonnage. Il évoque les nombreux points encore « à arbitrer ».

En annexe de ce rapport sont joints un projet de décret, deux ébauches d'organigrammes différents, des projets de budget et un avant-projet de constitution du GIP.

Ce rapport soulève de nombreuses réticences au sein du conseil d'administration des HN et auprès des personnels. Il est vécu comme une incompréhension et une méconnaissance des métiers des HN ; l'étalonnage fait aussi l'objet d'avis divergents.

Le comité de préfiguration poursuit ses travaux. Toutefois les deux ministères concernés ne semblent pas partager la même conception du phasage de la fusion HN / ENE avec la création du GIP. Le ministère des Sports plaide clairement pour une fusion postérieure à la création du GIP.

Le périmètre du GIP lui-même n'est pas tranché. Se pose en particulier la question de ses modalités de gestion et des races concernées.

De ce fait, la réforme ne se prépare pas dans la sérénité au niveau des équipes appelées à coopérer. Les questions, pourtant fondamentales, des statuts des agents et des modalités de fonctionnement ne sont pas traitées.

Le 30 octobre 2009, une réunion interministérielle examine un projet de décret et pose le principe d'un schéma territorial. La fusion et la partition apparaissent comme concomitantes. Le siège est fixé à Saumur (celui des HN était à Pompadour). En novembre 2009, la question des sites des HN est posée. Elle conduit à imaginer plusieurs solutions dont la fermeture de certains d'entre eux. Ce calendrier très serré et global rend le projet de réforme particulièrement lourd : fusion HN & ENE, création du GIP, réorganisation territoriale.

Devant l'ampleur du chantier, la majeure partie des agents des HN, y compris - fait nouveau - les cadres, se démotivent et ne suivent pas leur nouvelle directrice. Il apparaît, en fin d'année, que cette dernière se positionne ouvertement comme assurant une fonction transitoire et non pas comme une préfiguratrice de l'IFCE, appelée à le diriger.

Les réflexions sur la réforme, conduites par les ministères concernés, s'effectuent de façon de moins en moins concertée avec les cadres du futur IFCE. La conception du GIP est réalisée pour l'essentiel par une personne peu familière des métiers de l'étalonnage, amenée à travailler de manière assez solitaire.

Le 20 novembre 2009, Pascal VINÉ, directeur du cabinet du ministre chargé de l'Agriculture, se rend au haras de Pompadour à la rencontre des agents. Il mesure les degrés de tension et tente de rassurer les personnels, qui avaient organisé une grève ce jour-là, avec défilé en ville.

Reconnaissance : Afin d'étayer le dossier de reconnaissance par l'UNESCO de l'[équitation de tradition française](#) (ETF), les écuyers du Cadre noir signent un document de « *consentement libre et éclairé* », résumant *de facto* son histoire.

Comité SIRE : Les Haras nationaux géraient depuis 1974 un système d'information relatif aux équidés (SIRE). Un Comité SIRE est créé au sein des Haras nationaux en 2009, à l'initiative de Françoise CLÉMENT, qui le supervisera jusqu'en 2015. Son rôle est de produire des synthèses et des recommandations d'évolutions. Celles portant sur les aspects réglementaires font l'objet de notes au ministère de l'Agriculture, celles portant sur des processus propres au SIRE font l'objet de préconisations à la direction des HN.

Il s'organise avec quatre groupes de travail portant sur les thèmes suivants : fin du service public de l'équarrissage, enregistrement de la propriété, simplification des procédures, politique tarifaire. Ils ont évolué vers deux groupes de travail : les questions sanitaires, l'amélioration des procédures. La politique tarifaire est traitée uniquement en séance plénière.

Le Comité SIRE est présidé initialement par Jean-Luc POULAIN, agriculteur dans l'Oise, président d'un syndicat agricole (FDSEA) depuis 1993 et de la chambre d'agriculture de Picardie de 1998 à 2004. Il devient président de la chambre d'agriculture de l'Oise en 2004 et est élu en 2008 à la tête du Centre national des expositions et des concours Agricoles (CENECA), qui a en charge l'organisation du Salon international de l'agriculture (SIA) et du Salon du cheval. Il est administrateur de l'IFCE de 2009 à 2013.

Lui succédera à la présidence du Comité SIRE, en 2013, Philippe LEMAISTRE, président du conseil équin de la région Centre-Val-de-Loire, administrateur de l'IFCE depuis cette même date. À partir de 2015, la direction du SIRE sera confiée à Caroline TEYSSIER, ingénieure agronome, spécialisée en zootechnie, diplômée de l'ESSEC (management des industries agro-alimentaires), recrutée aux Haras nationaux en 2007 et notamment chargée de l'animation du groupe « procédures » du SIRE. Elle succèdera à Françoise CLÉMENT ; l'animation du Comité SIRE sera alors confiée, sous sa supervision, à Émilie GOULAS.

Le Comité publiera de nombreux documents, mentionnés dans la rubrique « [Activités](#) », dans le site internet de l'IFCE (<https://www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/comites-appui-filiere/comite-sire/>).

Au 1^{er} janvier 2009 tous les équidés sur le territoire français devaient avoir été dotés d'une puce électronique. Cela a conduit à un fort accroissement de l'activité SIRE durant les mois précédents, notamment pour les chevaux d'origine non constatée (ONC).

2010

Principaux travaux et évènements de l'année : 2010 est l'année de création de l'IFCE, de la nomination de son conseil d'administration (CA), de son président, de son premier directeur général (DG). Il s'agit de mettre en place une nouvelle organisation dans un contexte difficile de fermetures de centres techniques, de suppression d'emplois et de création, de création du groupement d'intérêts publics (GIP) France Haras destiné à transférer l'étalonnage (reproduction) à de nouvelles structures, sur cinq ans.

L'année 2010 voit également la création de l'observatoire des métiers, des emplois et des formations de la filière équine (OMEFFE), au sein du service équi-ressources.

C'est également l'année qui conforte le réseau économique *REFERENCES* initialement créé en 2006 entre l'[IDELE](#), l'institut de l'élevage et les Haras nationaux. Ce réseau s'élargit à quatre partenaires en 2010 avec également l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ([APCA](#)) et la Fédération nationale des conseils de chevaux ([FCC](#)).

Statuts : Le décret soumis au Conseil d'État, qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2010 accuse un peu de retard (lié au décès du rapporteur). Il prendra effet le 1^{er} février 2010 ([décret n° 2010-90 du 22 janvier 1990](#) - JoRf n° 20 du 24 janvier 2010 – texte n° 22). Les dispositions de ce décret sont intégrées dans le code rural et de la pêche maritime, ainsi que dans le code du sport.

[Nota : les principaux textes de référence et décrets sont accessibles sur le site internet de l'IFCE, dans la rubrique : [Documents de référence](#) ou *via* le lien suivant : <https://www.ifce.fr/ifce/decouvrir-institut/documents-de-reference/>]

Missions : Au titre de l'article 3 de ce décret, l'IFCE « a pour mission de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval ainsi que de favoriser le rayonnement de l'équitation, en partenariat notamment avec les organisations socioprofessionnelles, les collectivités locales et les associations ».

Plus précisément :

- « il contribue à la définition et la mise en œuvre de la politique d'orientation de l'élevage et de l'utilisation des équidés (...) » ;
- « il veille à la conservation et l'amélioration des races (...) » ;
- « il procède à l'identification des équidés et assure la tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des propriétaires et des détenteurs pour participer à la traçabilité des équidés (...). Il instruit l'évolution des règles relatives aux conditions d'inscription sur les livres généalogiques (...) » ;
- « il assure la collecte et le traitement des informations économiques sur les marchés et les métiers du cheval et autres équidés (...) » ;
- « il favorise le rayonnement de l'art équestre au travers (...) du Cadre noir » ;
- « il participe à l'accueil et au développement des disciplines sportives équestres de haut niveau. Il contribue à mettre à la disposition des cavaliers de haut niveau des chevaux dotés des meilleures qualités sportives » ;
- « il organise des formations aux métiers de l'élevage, des arts et sports équestres, ainsi qu'aux métiers relatifs au cheval. »

Cette fusion rapide et la création de l'Institut au 22 janvier, et non au 1^{er}, accroît, au moins momentanément, la complexité de la gestion de ce nouvel EPA. Trois exercices devront faire l'objet de budgets distincts : janvier 2010 pour les HN et l'ENE, de février à décembre 2010 pour l'IFCE. Le décret prévoit l'installation du siège du nouvel institut à Saumur, mais aucune étude préalable ni de faisabilité n'ont été effectuées.

Le 31 mars 2010, une lettre interministérielle, signée de Bruno LEMAIRE (Agriculture) et Roselyne BACHELOT (Sport), est adressée à Nicole BLANC et Robert d'ARTOIS les désignant pour assurer conjointement l'*intérim* des fonctions de directeur général (DG) de l'IFCE.

Direction et organisation : Le 1^{er} avril 2010, Philippe de GUÉNIN est nommé directeur général (DG) de l'IFCE, Robert d'ARTOIS directeur général adjoint (DGA). Philippe de GUÉNIN, ingénieur agronome de formation, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, avait été ingénieur - formateur en lycée agricole, chef de bureau au MAA, puis conseiller technique de deux ministres chargés de l'Agriculture, directeur de plusieurs offices agricoles, puis directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour la région Pays-de-la-Loire, avant de prendre la direction de l'IFCE.

Le 14 mai 2010, une simple lettre du ministre chargé de l'Agriculture désigne Patrick DEHAUMONT préfigurateur du GIP France Haras ; en juillet 2010, le préfigurateur du GIP est officiellement nommé. En un mois il améliore sensiblement, avec l'IFCE, le projet de convention initiale constitutive du GIP.

Philippe de GUÉNIN met en œuvre à la fois le transfert des missions historiques des Haras nationaux et la construction du nouvel établissement autour de missions recentrées autour de cinq directions techniques.

Le comité de direction comprend, outre le DG (Philippe de GUÉNIN), le DGA (Robert d'ARTOIS), par ailleurs directeur de l'ENE, l'écuyer en chef (Jean-Michel FAURE), un adjoint au DG (Emmanuel ROSSIER), un secrétaire général (SG – Xavier-Marie GARCETTE), un directeur des ressources humaines (DRH – Philippe CHANTEUR), un agent comptable (Jacques BRÉDÈCHE) et, au titre des pôles de production, une directrice des connaissances et de l'innovation (Françoise CLÉMENT), un directeur de l'action en territoire (Didier DOMERG), un directeur des formations (Éric LECLERC), un directeur du département équitation (Patrick PRALONG) et un directeur des relations nationales et internationales (Xavier GUIBERT).

Le DG double également le nombre des directions territoriales, qui étaient de cinq dans les Haras nationaux (Franck BARLET, Poitou-Charentes – Aquitaine ; Olivier CROZE, Auvergne – Rhône-Alpes ; Nicolas DUGUÉ, Picardie – Nord-Pas-de-Calais ; Anne-Marie DUTEL, Provence-Alpes-Côte d'azur – Languedoc-Roussillon, Corse ; Philippe GAUBERT, Bretagne – Pays-de-la-Loire ; Christian HAESSLER, Champagne-Ardenne – Alsace – Lorraine ; Alain JAMES, Midi-Pyrénées – Limousin ; Hugues JEUDY, Haute et Basse-Normandie ; Florence MÉA, Centre – Ile-de-France ; Alain MOURET-LAFAGE, Bourgogne – Franche-Comté). Les directions territoriales seront appelées délégations territoriales dans les organigrammes de l'IFCE à partir de 2015.

Administration : Un décret du 25 août 2010 nomme le président du conseil d'administration (CA) de l'IFCE, le préfet Jean-François ÉTIENNE des ROSAIES (à l'initiative du projet de fusion – cf. *supra*). C'était son souhait. Il concevait sa mission comme très active. Il déclarait dans le journal *Le Cheval*, du 4 février 2010 : « *Je ne serai pas un président potiche. J'irai d'abord sur le terrain à la rencontre du personnel.(...) Je ferai faire un audit de tous les haras et j'aurai tous les dossiers sur mon bureau. J'irai voir personnellement tous les chevaux.* ».

Ce décret est suivi de plusieurs arrêtés nommant les membres du CA. L'arrêté du 28 février 2011 fixe le nombre de sièges au CA pour chaque organisation syndicale; l'arrêté du 17 mars 2011 nomme le commissaire du Gouvernement.

La composition du Conseil d'administration de l'IFCE et l'organisation de son Comité de direction figurent en page 40 du [rapport d'activité de 2010](#), accessible par ce lien.

Conformément aux statuts de l'IFCE (cf. article R653-17 du code rural), le président et les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat est renouvelable. Le président ne peut être âgé de plus de soixante-dix ans à la date de sa nomination.

Le 6 décembre 2010 est signée la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP), France-Haras, auquel sont dévolues les activités commerciales de reproduction équine des Haras nationaux (l'étalement et le fonctionnement des centres de monte, désormais intitulés « centres techniques ») afin d'en organiser en cinq ans le transfert vers le secteur privé. Il cessera ses activités à la fin de 2015, conformément à sa convention constitutive.

Le CA de l'IFCE du 24 novembre 2010 entérine les orientations générales de l'Institut. La validation de son plan stratégique et de son premier contrat d'objectifs et de performance (COP) pour 2011-2013 se fera début 2011 (cf. *infra*).

Observatoires : Les emplois dans la filière équine continuent de croître. Afin de mieux mettre en adéquation l'emploi et la formation est créé en septembre 2010, au sein de l'IFCE, dans le service équi-ressources, l'observatoire des métiers, des emplois et des formations de la filière équine (OMEFFE).

Conçu comme un instrument de gestion prévisionnelle, l'OMEFFE répond au besoin des acteurs et donneurs d'ordre de la filière équine souhaitant disposer d'un instrument de veille et d'analyse du marché de l'emploi, notamment pour appuyer leurs politiques en matière de formation.

De plus, la mise en œuvre du conseil de la formation (prévu par les nouveaux statuts), rattaché au conseil d'administration, doit permettre de mieux définir les besoins et les priorités, en concertation avec toutes les composantes des filières du cheval et de l'équitation.

Claire CORDIHAC est la première responsable de l'OMEFFE. Chloé ABELLAN lui succédera, puis Carole TROY et Françoise CHASTANET à partir de 2021.

L'Observatoire économique et social du cheval (OESC), créé au sein des Haras nationaux en 1998, produit et diffuse une première note de conjoncture dans le cadre de l'IFCE, à la demande du conseil d'administration désireux de disposer d'indicateurs pour suivre la situation économique de la filière équine.

[Nota : l'observatoire du cheval avait été créé par Elisabeth LESCOAT, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts (IPEF). Elle en assurera la responsabilité avec une équipe de 3,5 équivalents temps plein (ETP). Olivier LOUVEAU lui succédera en 2000, puis Pascale HEYDEMANN en 2004. Pascale HEYDEMANN, ingénieure agronome (Paris-Grignon), avait intégré l'observatoire en 2001, en tant que chargée d'études].

SIRE : La Base de données SIRE s'enrichit d'informations sanitaires avec le début du recensement des lieux de détention par le décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010. La traçabilité sanitaire commence à devenir un enjeu notable pour la filière équine et conforte le SIRE dans ses missions.

Cadre noir : Les rapports d'activités successifs intituleront cette rubrique « *Faire vivre et diffuser l'art équestre : le Cadre noir de Saumur* ».

Pendant ses 10 mois de représentations, du 15 février au 19 novembre, le Cadre noir propose 18 matinales à Saumur et 9 galas, « Le printemps des écuyers », « Les estivales du Cadre noir », « Les musicales du cadre noir ». Par ailleurs 5 galas sont organisés hors Saumur, dont un à l'étranger (Madrid), pour 17 représentations. Les manifestations à Saumur rassemblent plus de 31 000 spectateurs.

Les visites guidées du site de Saumur accueillent également chaque année un important public (46 580 en 2010, chiffre relativement stable selon les années : 48 925 en 2013, 46 893 en 2014) et sur les sites historiques des Haras nationaux (480 000 en 2010).

Infrastructures : L'IFCE hérite à sa création en 2010 de 99 implantations : l'École nationale d'équitation (ENE) de Saumur (Maine-et-Loire), l'École nationale professionnelle des Haras nationaux (ENPHN) du Pin (Orne), 20 haras nationaux, 76 centres techniques pour les prestations d'étalonnage, d'identification et de conseils et une station expérimentale pour la recherche équine Chamberet (Corrèze).

Toute l'énergie des équipes en territoire est absorbée par la question de la reprise et/ou de la fermeture des centres techniques et de la reconversion des personnels exerçant le métier d'étalonniers.

Communication : Une identité visuelle de l'IFCE est créée, tout en conservant et en mettant en avant les marques historiques HN (Haras nationaux) et ENE-CN (École nationale d'équitation et Cadre noir) qui sont accolées. Assez rapidement, à partir de 2012, la mention de l'ENE disparaîtra dans l'identité visuelle de l'IFCE et seule subsisteront celles des Haras nationaux et du Cadre noir (cf. les rapports d'activités de 2011, p. 43, et 2012, p. 42).

Dès le départ, le choix est fait de mettre en avant ces marques historiques pour promouvoir les produits, services et actions de l'Institut. À chaque logo, une « *base line* » est intégrée pour montrer l'appartenance. Un « bloc-marque » est créé, identité visuelle de l'IFCE, accolant les deux logos correspondants, la *base-line*. Il sert de signature administrative pour l'IFCE.

La direction de la communication est confiée à Diane de SAINTE FOY, auparavant directrice de la communication des Haras nationaux. La directrice de la communication de l'ENE conserve son périmètre d'activité à Saumur.

Rapport d'activité 2010 – Données générales : L'IFCE produit son premier rapport d'activité annuel ([rapport d'activité de 2010](#) publié courant 2011). Il rappelle l'historique de la création de l'institut et les missions jugées prioritaires par le conseil d'administration.

Le plan des rapports d'activité de l'IFCE sera relativement standardisé au cours des ans, avec quelques évolutions toutefois, qui peuvent être analysées comme une meilleure identification progressive interne des missions de l'Institut.

Ainsi, le premier rapport d'activité (RA) est structuré de la manière suivante :

- Un nouvel opérateur public.
- Répondre aux enjeux de développement de la filière.
- Soutenir l'action des professionnels.
- Agir au plus près du terrain.
- Piloter pour anticiper les évolutions.

La quatrième partie, « Agir au plus près du terrain », rend compte de l'activité des sites régionaux de l'Institut (22 en 2010), région par région. Elle n'apparaîtra plus de manière spécifique à partir de 2015, en étant progressivement fondue dans le rapport général, ce qui correspond aussi à la réduction de leur nombre. Faute de place, elle est peu développée dans le présent document, sauf exception.

La cinquième partie, « Piloter pour anticiper les évolutions », présente des éléments de bilan social et financier, comme la prise en compte de préoccupations générales (développement durable, lisibilité du nouvel institut pour le public, etc.). Elle sera conservée chaque année.

Dans la configuration de l'époque, le budget est de l'ordre de 77 M€, dont 27 M€ de recettes propres, 40,5 M€ de subvention du ministère chargé de l'Agriculture et 7,5 M€ du ministère chargé des Sports.

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) est de 1 041,6, soit une baisse de 5,4 % par rapport à 2009. La masse salariale consommée est de 50,55 M€. Le personnel se répartit en 17 % de catégorie A, 19 % de catégorie B et 64 % de catégorie C.

%%%%%%%%%

Chapitre II

–

L'IFCE, premières années de fonctionnement

(de 2011 à 2022)

2011

Principaux travaux et évènements de l'année : 2011 est la première année complète de fonctionnement de l'IFCE. Le Conseil d'administration de mars valide le plan stratégique de l'IFCE, celui d'avril le premier contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Institut pour 2011-2013.

Pour la première fois, l'équipe de France de concours complet se prépare exclusivement à Saumur et obtient la médaille d'argent par équipe au championnat d'Europe.

Environ la moitié des centres techniques est transférée vers des repreneurs privés.

En novembre, l'équitation de tradition française (ETF) est inscrite par l'UNESCO sur la liste du patrimoine culturel immatériel, après plus de trois ans de travail.

Le Conseil scientifique et le Conseil de la formation se mettent en place.

La revue *équ'idées* fête ses 20 ans. Les trois colloques organisés cette année réunissent 810 personnes. Tous produits confondus, 4 008 ouvrages sont diffusés.

Gouvernance : Un audit de l'Institut français du cheval et de l'équitation et du GIP France-Haras, organisé dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), est réalisé au cours de l'année 2011 par le Contrôle général économique et financier (CGEF), le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture, et des espaces ruraux (CGAAER) ainsi que l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS). Il permet de conforter les grandes orientations engagées depuis le lancement de la réforme qui doit s'achever fin 2014 (cf. [Rapport d'activité 2011](#), p. 41).

Formations : Afin d'aider à la reconversion des agents et pour répondre aux besoins exprimés par la filière, le nombre de formations dans les domaines de l'élevage et de l'attelage est augmenté. Les sites en région sont sollicités pour le développement des actions de formation, mais aussi des événements culturels autour du cheval, des compétitions sportives et toutes autres formes d'animations (souvent avec, à l'époque, une vision commerciale et une volonté de générer du chiffre d'affaire).

D'autres reconversions seront nécessaires ultérieurement pour les missions régaliennes de contrôle et d'identification de terrain.

La mise en œuvre des mentions du DE JEPS et DES JEPS dans la filière équine se réalise grâce à l'appui d'expertise du corps des professeurs de Saumur (cf. [Rapport d'activité 2011](#), p. 8 & 9).

Administration : Le Conseil d'administration du 3 mars 2011 valide le plan stratégique de l'IFCE, celui du 28 avril 2011 le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Institut pour 2011-2013 (cf. [Rapport d'activité 2011](#), p. 3).

Sport de haut niveau : Afin de répondre à la demande d'accompagnement de la politique fédérale, l'IFCE crée une direction des sports, en identifiant l'expertise interne existante et en recrutant de la compétence externe. Elle est confiée à Laurent ELIAS, directeur d'un nouveau département, celui du sport de haut niveau. Laurent ELIAS fut champion de France de sauts d'obstacles en 1981, entraîneur et sélectionneur de l'équipe de France de 2003 à 2010.

La voltige équestre est une discipline de haut niveau ayant un championnat du monde. Longtemps installé en région parisienne et à l'INSEP, le pôle France voltige était confronté à des éloignements géographiques, en particulier pour les entraînements sur chevaux. L'INSEP ayant décidé de mettre fin au contrat le liant avec la fédération, le pôle est transféré au CREPS d'Ile-de-France (à Châtenay-Malabry). La FFE et l'IFCE parviennent ensemble à le faire installer ensuite à Saumur dans les meilleures conditions possibles. Dans cette nouvelle configuration, en continuité avec celles obtenues précédemment, il obtient une médaille au championnat d'Europe en août.

Pour la première fois, l'équipe de France de concours complet se prépare exclusivement à Saumur et obtient la médaille d'argent par équipe au championnat d'Europe. D'autres résultats importants sont obtenus en sauts d'obstacles et dressage, notamment paralympique (cf. [Rapport d'activité 2011](#), p. 10 & 11).

Cavalerie de l'Institut : Avec ceux des anciens Haras nationaux, l'IFCE regroupe environ 1 000 chevaux. Les 405 chevaux hébergés sur le site de Saumur appartiennent à l'IFCE (302), aux stagiaires du pôle France Jeunes (35), aux stagiaires en formation longue (27), au pôle France voltige (5), à des propriétaires privés en contrat de partenariat avec l'Institut (13) ou à ses cadres (10), à une équipe étrangère (7), au ministère de la Défense (3) et à France Haras (3).

La campagne 2011 permet l'acquisition de 10 chevaux à fort potentiel dans les trois disciplines olympiques et en voltige (694 680 €), de 29 chevaux pour la formation (388 586 €), et de 5 chevaux pour l'école nationale professionnelle des Haras du Pin (52 631 €).

Les chevaux à fort potentiel sont en moyenne deux fois plus coûteux que les chevaux destinés à la formation. Ils peuvent servir au cavalier des pôles sportifs et aux écuyers du Cadre noir, pour participer aux compétitions nationales et internationales dans le cadre des équipes de France constituées par la FFE.

Infrastructures : En application de la politique d'abandon des missions concurrentielles, environ la moitié des centres techniques est transférée vers des repreneurs privés (il en reste 38 sur 76) ; ils vont ainsi poursuivre l'activité de reproduction équine pour répondre au besoin des éleveurs. Un des premiers haras vendus est celui d'Annecy.

Toutefois la filière n'est pas unanime pour approuver cette politique (cf. [Rapport d'activité 2011](#), p.1).

Contexte économique : La pratique de l'équitation continue à augmenter (+ 3 % de licences FFE en 2011). Toutefois, la filière est en proie à des difficultés économiques. La production de chevaux, atomisée, est en baisse généralisée en 2011, dans pratiquement toutes les races. Mais les emplois restent en croissance ; les métiers d'enseignant d'équitation et de cavalier d'entraînement sont en tension. Le secteur des paris hippiques résiste à l'ouverture des paris en ligne et maintient sa progression (+ 4,5 %), malgré la baisse des paris sportifs (- 26 %). Le taux de TVA appliqué aux activités équestres passe à 7 % (cf. [Rapport d'activité 2011](#), p. 2).

Cadre noir : Pendant ses 9 mois de représentations, de février à novembre, le Cadre noir propose 19 matinales, 9 galas hors Saumur, dont 3 à l'étranger. Il accueille 33 337 spectateurs (+ 7 % /2010).

Équitation de tradition française : À l'automne 2011, Robert d'ARTOIS est alerté par l'ambassadeur de France auprès de l'UNESCO. La candidature de l'équitation de tradition française (ETF), pour son inscription par l'UNESCO sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité est maintenant soutenue par le ministère de la Culture⁹, mais elle risque d'être refusée.

⁹ Sylvie Grenet a été responsable du suivi du dossier d'inscription de l'équitation de tradition française à l'UNESCO pour le ministère de la Culture. Le lien suivant permet d'avoir accès à sa mémoire du dossier : (cf. <https://journals.openedition.org/insitu/9542>)-<https://journals.openedition.org/insitu/9675> et site de l'UNESCO : l'humanité (cf. <https://ich.unesco.org/fr/RL/lquitation-de-tradition-franaise-00440>)

L'ambassadeur organise et préside une réunion de travail avec Robert d'ARTOIS et Chériff KAZNADAR, chef de la délégation française à la Conférence générale de l'UNESCO prévue en novembre. Ils développent un nouvel argumentaire plus en phase avec les concepts et valeurs de cette institution et définissent la stratégie à adopter pour trouver une issue positive.

En novembre 2011, après plusieurs années d'instruction du dossier, engagé en 2008 (cf. <https://journals.openedition.org/insitu/9542>), l'équitation de tradition française est enfin inscrite par l'UNESCO sur la liste du patrimoine culturel immatériel de lors de la sixième session du comité intergouvernemental pour le patrimoine culturel immatériel de Bali.

La communauté représentative de l'ETF la plus connue est le Cadre noir de Saumur. L'équitation de tradition française est un art de monter à cheval ayant comme caractéristique de mettre en relief une harmonie des relations entre l'homme et le cheval. Les principes et processus fondamentaux de l'éducation du cheval sont l'absence d'effets de force et de contraintes ainsi que des demandes harmonieuses de l'homme respectant le corps et l'humeur du cheval.

Conseil scientifique : Le Conseil scientifique (CS), prévu dans le décret statutaire du 22 janvier 2010, fondant l'IFCE, se met en place en 2011. C'est en fait une structure plus ancienne, créée en 1992 au sein des Haras nationaux, par Françoise CLÉMENT, vétérinaire, sous le nom de Comité d'orientation scientifique et technique (COST).

En 2009, le COST était présidé par un professionnel, Jean-Marc BETSCH, vétérinaire. Le vice-président (scientifique) était Pierre SELLIER, directeur de recherche à l'INRA. Isabelle BERZINGER succédera à Françoise CLÉMENT pour l'animation du COST, puis Marion CRESSANT (ingénieure agronome, docteure en sciences animales), recrutée aux HN en 2009.

Le COST comprenait 21 membres dont 7 rapporteurs scientifiques, 7 socioprofessionnels, 5 représentants d'organismes ou d'institutions de la filière. Son rôle consistait à financer des projets scientifiques en matière de recherche équine.

Le Conseil scientifique de l'IFCE prend la suite du COST à partir de 2011, après à la fusion des HN et de l'ENE et la création de l'IFCE. Il est alors présidé par le professeur Jean-François CHARY (chirurgien vétérinaire, ancien directeur de l'École vétérinaire de Lyon, inspecteur de l'agriculture, ancien président de la Fédération française d'équitation). Il est rénové dans sa composition et son fonctionnement. Ainsi, il vise notamment à améliorer le dialogue entre les scientifiques et le monde professionnel en organisant des rencontres sur des sujets sensibles (exemple de la génomique).

Il comprend alors 29 membres dont 11 rapporteurs, 10 représentants socioprofessionnels, 4 représentants des institutions partenaires et 3 personnes qualifiées (dont 2 sont également rapporteurs), ainsi que 4 invités permanent et le secrétariat.

Le conseil scientifique est renouvelé tous les 3 ans. Sa composition évoluera avec le temps.

[Nota : on trouvera en fin de document, au § de l'année 2021, les montants des aides financières accordées depuis 1992, par type de projets, et le nombre de projets financés par thématique, depuis 2002].

Conseil de la formation : Le Conseil de la formation, prévu par les nouveaux statuts de l'IFCE, se réunit pour la première fois le 21 janvier 2011 (il tiendra 10 réunions, jusqu'au 19 février 2016). Son président est Jean-Marie MARS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports (ancien conseiller technique régional d'équitation, puis inspecteur coordonnateur des brevets d'État d'équitation). Il présidera toutes ces réunions, jusqu'à 2016.

La première réunion est ouverte par Jean-François ÉTIENNE des ROSAIES, président du conseil d'administration de l'IFCE. Il y explique le cadre de la réforme qu'il a conduit avec Nicole BLANC et Jacques PRIMAULT « pour aboutir à la création de l'IFCE le 20 janvier 2010 ». Il indique avoir fait supprimer les anciens conseils pour n'en conserver que deux, « le Conseil scientifique et le Conseil de formation ».

Participeront notamment à ces réunions le DGA de l'IFCE, Robert d'ARTOIS, de 2011 à 2013, puis son successeur, Jean-Marc LAPIERRE, jusqu'à 2016 ; Éric LECLERC, directeur des formations, de 2011 à 2013, puis Jean-Michel PINEL, son successeur (direction appelée de la formation professionnelle et sportive à partir de 2017).

Relations européennes et internationales : L'IFCE anime un réseau afin de promouvoir et développer l'activité commerciale des producteurs et entreprises françaises à l'international. Des missions sont organisées en Chine, en Hongrie, au Maroc, en Allemagne, en Argentine, en Colombie et au Chili (cf. [Rapport d'activité 2011](#), p. 22).

Communication : La stratégie de marques décidée à la création de l'Institut est conservée même si l'IFCE apparaît de plus en plus régulièrement en marque ombrelle. Un site Internet www.ifce.fr est mis en ligne comme un portail d'accès aux produits et services Haras nationaux et Cadre noir.

Diffusion des connaissances : En 2011, la revue *équ'idées* a fêté ses 20 ans. Elle est publiée à 800 exemplaires, à raison de 4 numéros par an. Les trois colloques organisés cette même année ont réuni 810 personnes. Tous produits confondus, 4 008 ouvrages ont été diffusés. Deux nouveaux DVDrom ont été réalisés et l'Institut a contribué à 4 projets avec d'autres éditeurs.

Sont disponibles 380 fiches *equip@edia* interactives, l'encyclopédie du cheval en ligne, couvrant 15 thématiques. Plus de 212 000 internautes les ont consultées en 2011. Les fonds bibliographiques et photographiques se sont enrichis de 3 150 ressources. Les documentalistes ont répondu à 792 demandes de recherches personnalisées (+ 42 % / 2010). En partenariat avec, notamment, la ville de Saumur et le ministère de la Culture, 700 textes anciens, exceptionnels et souvent rarissimes ont été numérisés et rendus accessibles au public (cf. [Rapport d'activité 2011](#), p. 18 & 19).

SIRE : Le système d'information relatif aux équidés (SIRE), évoqué au § 2009 (*supra*), est le fichier central national permettant leur identification. Il référence les données relatives à tous les équidés présents sur le territoire français. Au-delà d'un véritable outil de gestion de leur « état civil », il propose une aide à la sélection et la tenue des livres généalogiques appelés stud-book. Grâce à ses possibilités de traçabilité, c'est également un élément essentiel pour la prévention sanitaire.

En 2011, 2 976 331 équidés sont enregistrés dans la base de données SIRE, dont 121 852 créés dans l'année. Le [Rapport d'activité 2011](#) (p. 14) mentionne l'évolution des immatriculations pour la période 2000 à 2011.

Afin de répondre aux exigences de la Commission européenne formulée en novembre 2011, demandant de faire évoluer sa législation sur la tenue des stud-books (registres généalogiques) et l'émission des passeports, une adaptation du système d'information est prévue en 2012.

Les rapports annuels d'activité de l'IFCE mentionnent régulièrement, dans la rubrique relative au SIRE, le montant et le nombre de bénéficiaires des aides de l'État ou de la politique agricole commune européenne (PACE) à la filière, qui transitent par l'IFCE (6 325 k€ en 2010, 5 429 k€ en 2011).

Rapport d'activité 2011 – Données générales :

Le plan du deuxième rapport d'activité de l'Institut est simplifié en trois parties :

- Répondre aux enjeux de développement de la filière.
- Agir au plus près du terrain.
- Piloter pour anticiper les évolutions.

L'année 2011 est la première année complète de fonctionnement de l'IFCE. Elle est présentée comme une année de consolidation des missions de l'Institut, de transfert des activités concurrentielles d'étalonnage vers le GIP France-Haras, créé le 26 janvier 2011. Les modalités de ce transfert sont précisées p. 4 de ce rapport.

En 2011 le budget est de 71,4 M€ (77 M€ en 2010), dont 24,5 M€ de recettes propres (27 M€ en 2010) et 46,9 M€ de subventions (48 M€ en 2010).

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) est réduit à 986 (1 041,6, en 2010).

2012

Principaux travaux et évènements de l'année : Le ministre chargé de l'Agriculture lance une large concertation auprès des responsables des principales organisations socioprofessionnelles pour définir le rôle de l'État et la politique publique mise en œuvre par l'IFCE.

Une étude prospective sur la filière équine à l'horizon 2030 est produite et diffusée. Elle a été menée en partenariat avec l'INRAE.

On observe une baisse générale de la production (- 3 % pour le secteur des courses, - 7 % pour les « selles », chevaux et poneys, - 4 % pour les animaux de trait) et un tassement dans la progression des licenciés de la FFE (+ 0,1 %), du nombre de compétiteurs et du montant des enjeux sur les courses hippiques (+ 0,5 %).

Un arrêt du 8 mars 2012 de la Cour de justice de l'Union européenne condamne la France et plusieurs pays européens pour l'application de taux réduits de TVA aux ventes de chevaux et aux gains de courses.

Le service équi-ressources, créé en 2007 avec dix partenaires, dont Pôle emploi et l'IFCE, fête ses 5 ans d'existence en 2012. Il a enregistré une croissance très régulière et importante de son activité.

Des titres de champion d'Europe et de France sont obtenus par des sportives et sportifs du Pôle France jeune ; il est à l'honneur dans toutes les disciplines.

Le Cadre noir est en représentation exceptionnelle pendant trois jours à Paris-Bercy, avec trois autres écoles européennes.

Christian VANIER est nommé par décret du 15 octobre 2012 directeur général de l'IFCE. Il succède au premier DG, Philippe de GUÉNIN.

La consultation des données chiffrées de la filière est facilitée par la création de l'outil interactif *Stats & cartes*.

La reproduction, cœur de métier des Haras nationaux depuis leur création en 1665, est en voie d'être définitivement transférée au secteur privé. Fin 2012, ils ne restent à le faire que pour quelques centres techniques, ou à les fermer (8), vingt-huit centres ayant déjà été remis au secteur privé.

Développement de la filière équine : Une [étude prospective](#) sur la filière équine à l'horizon 2030 est produite et diffusée. Elle est accessible sur le site de l'IFCE.

Elle a été menée pendant deux ans, en partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE, INRA à l'époque). Elle a comme objectif de doter l'ensemble de la filière d'un outil d'aide à la décision pour l'orientation des recherches et de l'action publique. Il en ressort quatre scénarios exploratoires contrastés à l'horizon 2030.

Les scénarios « Tous à cheval » et « Le cheval des élites » sont fondés sur des évolutions opposées du contexte économique. Dans le premier, le retour du pouvoir d'achat favorise l'accès aux loisirs alors que dans le second, la persistance de la crise en limite l'accès à certaines populations.

Les scénarios « Le cheval citoyen » et « Le cheval compagnon » sont pour leur part fondés sur des évolutions de la société, marquées dans « le cheval citoyen » par la priorité à la qualité de vie et à la solidarité, et dans « le cheval compagnon » par une évolution forte des préoccupations vis-à-vis du bien-être des animaux. Les scénarios n'envisagent pas de rupture technologique.

Par ailleurs, afin de conforter les réseaux, le comité des départements internationaux de la filière cheval (CODEPI) est créé, point de rencontre, de coordination et d'échanges trimestriels entre les acteurs de la filière équine, avec une animation assurée par l'IFCE.

Contexte économique : L'observatoire économique et social du cheval de l'IFCE (OESC) met en évidence, dans ses publications annuelles (annuaires ÉCUS : élevage, commerce, utilisations, statistiques économiques), une baisse générale de la production (- 3 % pour le secteur des courses, - 7 % pour les « selles », chevaux et poneys, - 4 % pour les animaux de trait). On observe un tassement dans la progression des licenciés de la FFE (+ 0,1 %), du nombre de compétiteurs et du montant des enjeux sur les courses hippiques (+ 0,5 %).

La publication de l'arrêt du 8 mars 2012 de la Cour de justice de l'Union européenne (*cf. supra*) déclenche une mobilisation d'organisations socioprofessionnelles, qui permet de sauvegarder le taux réduit de TVA dans quelques situations. Mais cela ne suffit pas et rend problématique la survie économique de nombreuses structures, notamment les centres équestres. Des démarches en réaction s'organisent.

Gouvernance : Le ministre chargé de l'Agriculture lance une large concertation auprès des responsables des principales organisations socioprofessionnelles pour définir le rôle de l'État et la politique publique mise en œuvre par l'IFCE. Le résultat de cette réflexion servira à élaborer le deuxième Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2014-2017.

Formation : Le [rapport d'activité 2012](#) (p. 6 à 9) souligne l'augmentation du nombre d'heures stagiaires dispensées par l'IFCE comme organisme de formation sur l'ensemble des sites (196 905 heures stagiaires en 2010 ; 203 228 en 2011 ; 208 419 en 2012). Cela confirme l'utilité d'avoir structuré ce domaine par la mise en place dans chaque territoire d'équipe dédiée à la formation. En 2012, les écuyers du Cadre noir ont réalisé près de 7 000 h stagiaires de formation sur d'autres sites IFCE, organisés au profit des Comités régionaux d'équitation. Les interventions ont porté en majorité sur du perfectionnement technique et pédagogique à destination des enseignants d'équitation.

La Fédération française d'équitation a par ailleurs demandé à l'Institut de contribuer au développement de l'activité attelage en France, compte tenu de la qualité reconnue de ses attelages de tradition et la compétence de ses agents. Les formations techniques de l'élevage se développent également.

L'Institut accompagne les établissements de formation professionnelle agricole dans la mise en œuvre du baccalauréat professionnel (Bac pro) rénové « conduite et gestion des entreprises hippiques » (CGEH) en proposant de la formation continue pour leurs formateurs en équitation, réglementation, sanitaire, re-production, etc.

Un centre de formation d'apprentis (CFA) interrégional du cheval et de l'équitation ouvre ses portes au Haras national du Pin en septembre 2012. Il s'agit de mieux répondre aux besoins des employeurs. Il propose trois formations : le CS utilisateur de chevaux attelés, le CAP de sellier harnacheur et le DE JEPS en 2 ans.

Emploi : Le service équi-ressources, créé en 2007 avec dix partenaires, dont Pôle emploi et l'IFCE, fête ses 5 ans d'existence en 2012. Il a enregistré une croissance de son activité emploi de plus de 20 % entre 2011 et 2012 (1 345 offres enregistrées en 2012), avec une progression particulièrement marquée des offres « hautes compétences » (+35 %) et des offres de stages (+78 %). L'activité du site Internet est en plein essor (412 149 visiteurs en 2012). Par ailleurs, plus de 850 jeunes issus des collèges, lycées et centres équestres ont bénéficié de conseils individualisés sur les métiers et les formations de la filière équine. Il a une relation de proximité plus grande que Pôle emploi, même s'il ne peut proposer d'aide financière.

À partir de 2012, équi-ressources se déploie dans d'autres régions *via* des délégations territoriales dans les différents sites de l'IFCE. Cela allège le siège normand (implanté au Haras du Pin), qui gérait antérieurement toutes les offres et demandes de France, et améliore les possibilités de rayonnement national de la structure.

L'OMEFFE (*cf. supra*, 2010), l'observatoire d'équi-ressources, mène en 2012 trois enquêtes sectorielles : « cavaliers professionnels », « assistants et responsables d'élevage », « potentiel d'emploi d'utilisateurs de chevaux attelés dans l'agriculture et la forêt ». Par ailleurs, l'enquête bas-normande sur l'utilisation de la traction animale dans les collectivités territoriales a été étendue au niveau national. Enfin, un nouveau guide des métiers grand public est publié en partenariat avec Cheval Magazine.

Claire CORDIHAC, antérieurement responsable de l'OMEFFE, créé en 2007 (*cf. supra*), prend la direction d'équi-ressources en 2012. Elle restera en poste jusqu'en 2015.

Sport de haut niveau : En 2012, des titres de champion d'Europe et de France sont obtenus par des sportives et sportifs du Pôle France jeune ; il est à l'honneur dans toutes les disciplines. Le pôle reçoit la nomination « d'homme de l'année » dans la catégorie formation des trophées du journal l'Éperon.

La collaboration de l'Institut avec l'équipe de France de paradressage permet à la France d'être qualifiée pour la première fois de son histoire aux Jeux olympiques, par équipe. Les représentants français s'y classeront 6ème et 7ème.

L'équipe de France de voltige (dont le pôle France a été implanté l'année précédente à Saumur) prépare les championnats du Monde en profitant des galas du Cadre Noir, permettant ainsi de reproduire au plus près les conditions de compétition. Elle obtient les médailles d'or et de bronze en individuel homme, ainsi qu'une médaille de bronze par équipe.

L'ensemble des compétitions sportives sur les sites de l'IFCE représente 504 journées pour un total de 83 640 partants (précisions dans le [rapport d'activité 2012](#), p. 10 & 11).

Direction et organisation : Christian VANIER, polytechnicien, diplômé de l'École nationale du génie rural, des eaux et forêts (ENGREF), ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, DRAAF pour la région Bourgogne, puis directeur général adjoint de France AgriMer, est nommé par décret du 15 octobre 2012 directeur général de l'IFCE. Il prend ses fonctions le 20 octobre. Il succède à Philippe de GUÉNIN, nommé DRAAF le 25 octobre 2012, pour la région Poitou-Charentes.

Emmanuel ROSSIER, adjoint au DG, quitte ses fonctions le 30 octobre. Il en est de même pour Xavier-Marie GARCETTE (SG) le 30 juin. Philippe CHANTEUR, DRH, conserve cette fonction et devient également SG.

Nicole MADRONNET succède à Jacques BREDÈCHE, comme agent comptable, le 1^{er} mars 2012.

François GORIOUX succède à Philippe GAUBERT comme directeur territorial pour la Bretagne et les Pays-de-la-Loire.

Florence MÉA, déjà directrice territoriale pour les régions Centre et Ile-de-France, prend conjoncturellement la suite de Hugues JEUDY pour les Haute et Basse-Normandie.

Cadre noir : De février à novembre 2012, sous la responsabilité du colonel Jean-Michel FAURE, écuyer en chef, le Cadre noir propose 17 matinales, 5 galas hors Saumur, dont 2 à l'étranger. Il accueille 35 619 spectateurs (+ 6,85% /2011).

Afin de consolider les relations avec les trois autres écoles européennes d'art équestres, le Cadre noir organise trois présentations exceptionnelles à Bercy. L'École espagnole d'équitation de Vienne, l'École royale andalouse d'art équestre, l'École portugaise d'art équestre et le Cadre noir se produisent les 5, 6 et 7 octobre devant un public conquis.

Relations européennes et internationales : L'expertise de l'IFCE couvrant l'ensemble des métiers de la filière équine, amène l'Institut à signer un contrat avec un organisme du ministère du travail marocain pour une prestation d'ingénierie et de formation des formateurs dans le cadre de l'ouverture, effective début 2013, d'un institut de formation aux métiers du cheval à Rabat.

Missions : Fin de la mission d'étalonnage : la reproduction, cœur de métier de l'institution des Haras nationaux créée en 1665, est en voie d'être définitivement transférée au secteur privé.

Fin 2012, ils ne restent que quelques centres techniques à transférer ou à fermer (8), vingt-huit centres ayant déjà été remis au secteur privé. Toutefois, comme l'écrit le nouveau directeur général dans le [rapport d'activité 2012](#) de l'Institut, « *transférer n'est pas abandonner* » : l'État transmet ses outils, ses savoir-faire et sa génétique collective. « *C'est un lourd travail pour les agents de l'IFCE* ». Ce rapport précise (dans sa p. 4) les évolutions constatées en 2012.

SIRE : Le [décret n° 2012-1036 du 7 septembre 2012](#) relatif à l'identification et à la déclaration de détention des équidés domestiques conforte le SIRE, comme la base centrale française à vocation sanitaire, zootechnique et économique. En 2012, son chiffre d'affaire est de 7,97 M€ (7,7 M€ en 2010). Sa base enregistre 3 101 520 équidés, dont 118 692 nouveaux enregistrements, en légère baisse par rapport à l'année précédente (121 852).

Diffusion des connaissances : Le concept d'équi-meeting® créé en 2009 se développe. Ce sont des rencontres qui permettent aux chercheurs, aux professionnels et aux étudiants d'explorer ensemble une thématique. Après les deux éditions consacrées à la maréchalerie organisées au Haras national du Pin (2009 et 2011), 2012 a vu naître l'équi-meeting® tourisme à Saumur.

Conçu en partenariat avec l'université d'Angers, ce séminaire international a réuni 140 personnes de 15 pays différents. Premier séminaire au monde sur la thématique du tourisme équestre, il a permis de créer un réseau international de chercheurs.

La consultation des données chiffrées de la filière est facilitée par la création de l'outil interactif *Stats & cartes*. Il est issu des bases SIRE et de l'observatoire de l'IFCE. Cet outil dynamique et évolutif permet de consulter un grand nombre de données sous forme de tableaux de bord (élevage et production, utilisation, commerce, etc.).

Rapport d'activité 2012 – Données générales :

Le plan du rapport d'activité de l'IFCE pour 2012 reprend celui de l'année précédente, en rajoutant des données chiffrées de manière spécifique.

En 2012 le budget est de 61,27 M€ (71,4 M€ en 2011, soit une diminution de 14,19 %), dont 45,91 M€ de subventions (46,9 M€ en 2011).

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) est réduit à 927 (986 en 2011, soit – 5,98%).

2013

Principaux travaux et évènements de l'année : L'année 2013 voit l'arrêt complet et définitif des activités d'étalonnage public.

La préparation du COP 2014-2016 est lancée, avec neuf groupes de travail thématiques.

L'IFCE organise pour la première fois, au Salon du cheval de Paris, en décembre, une remise des trophées de l'Institut pour récompenser celles et ceux qui ont obtenu des résultats dans leur parcours sportif.

À la demande du ministère chargé de l'Agriculture, l'IFCE engage une profonde réforme des encouragements financiers à la filière. Les partenaires doivent présenter désormais des projets hiérarchisés et cofinancés.

Le SIRE, dont les premières démarches « en ligne », datent de 2003 et sont régulièrement améliorées, met en service ses nouveaux outils *web*.

Une nouvelle lettre d'information « *Avoir un cheval* » est créée.

La caractérisation grâce au phénotypage à grande échelle de jeunes chevaux de sport est mise en place.

La Société française des équidés de travail (SFET) se constitue en 2013. L'IFCE lui apporte son soutien technique. L'Association de formation et d'action sociale des écuries de courses (AFASEC) rejoint les partenaires constitutifs d'équi-ressources, dont le réseau de conseillères se développe sur tout le territoire national.

L'arrêté du 18 septembre 2013 renouvelle pour partie les membres du Conseil d'administration de l'IFCE, et nomme un nouveau président du CA, le trésorier national de la FFE, Olivier KLEIN.

Gouvernance : Dans la perspective de l'élaboration du Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2014-2017, le ministre chargé de l'Agriculture avait lancé en novembre 2012 une large concertation auprès des responsables des principales organisations socioprofessionnelles pour définir le rôle de l'État et la politique publique mise en œuvre par l'IFCE.

Neuf thèmes de réflexion ont été identifiés et confiés à des groupes de travail, réunis en début d'année 2013 : 1. Sanitaire et identification ; 2. Observatoires ; 3. Conseil scientifique ; 4. Veille réglementaire ; 5. Aides à la filière sport ; 6. Traits ; 7. Sport de haut niveau ; 8. International ; 9. Formation et conseil.

Les neuf groupes ont travaillé en parallèle ; leurs réflexions ont été complétées par des contributions de différentes structures qui ont produit des écrits complémentaires.

L'ensemble des propositions formulées a été présenté aux contributeurs au cours d'une réunion qui s'est tenue le 30 septembre 2013, coprésidée par le ministre chargé de l'Agriculture et celui chargé des Sports. Sur la base de conclusions validées, la préparation du COP 2014-2016 a été lancée.

L'année 2013 a constitué une transition qui voit l'arrêt complet et définitif des activités d'étalonnage public et le développement des apports dans le domaine des connaissances (recherche), de leur diffusion (formation, information), des bases de données zootechniques (sanitaire, identification), économiques et sociales et, de l'appui aux initiatives pour développer les activités en territoire en s'appuyant sur le réseau que constituent les sites de l'Institut.

Contexte économique : Le nombre de saillies a marqué un nouveau recul en 2013, de façon toutefois contrastée entre les différentes productions. Pour les races d'hippodrome, la baisse est peu sensible (galop – 1 % et trot – 2 %) mais devient plus accentuée pour les chevaux de selles à – 14 % (dont SF – 16 % et Arabe – 12 %).

La production des poneys, qui avait ralenti de 5 % entre 2011 et 2012, affiche une baisse de 13 %. Les données restent du même niveau pour les races de trait (- 12 %) et pour les ânes (- 15 %).

Sport de haut niveau : En 2013, au plan national, les classements des cavaliers nationaux progressent sous différents critères dans les quatre principales disciplines. En endurance, discipline dans laquelle les Français se distinguent le plus, 26 cavaliers se situent dans le top 100 et passent à 9 dans le top 25. En saut d'obstacles, on note le maintien de 10 cavaliers dans le top 100 et 5 au lieu de 3 dans le top 25 ; en concours complet, 3 cavaliers supplémentaires dans le top 100 et de 2 cavaliers dans le top 25. En dressage, la progression s'illustre avec 3 cavaliers dans le top 100.

Pour ce qui est de l'IFCE, 2013 a été l'occasion d'une avancée remarquable de l'équipe de France.

Pour le pôle France Jeunes, après les médailles du concours en saut d'obstacles (CSO) en 2012, c'est le concours complet d'équitation (CCE) qui brille à l'international. Deux sportifs font partie de l'équipe championne d'Europe des Jeunes Cavaliers à Jardy et une médaille d'argent est obtenue en individuel.

Le pôle France de CCE permet à l'équipe de France d'obtenir une troisième place aux championnats d'Europe, ce qui est de bon augure pour la confrontation de 2014 aux Jeux équestres mondiaux (JEM).

Nicolas ANDRÉANI, du pôle France de voltige, gagne la coupe du monde ; son coéquipier Ivan NOUSSE occupant la troisième place.

Au championnat du Monde, Jacques FERRARI obtient le titre mondial.

Trois écuyers du Cadre noir rejoignent l'équipe de France en dressage, paradressage et CCE, dont Arnaud BOITEAU, champion olympique par équipe en 2004, à Athènes.

Pour récompenser celles et ceux qui ont obtenu des résultats dans leur parcours sportif, l'IFCE organise pour la première fois, au Salon du cheval de Paris, en décembre 2013, une remise des trophées de l'Institut.

Développement de la filière équine : À la demande du ministère chargé de l'Agriculture, l'IFCE a entamé en 2013 une profonde réforme des encouragements financiers à la filière. Antérieurement, basés sur la reconduction des aides, les partenaires doivent désormais présenter désormais des projets hiérarchisés et cofinancés.

L'État arbitre avec l'assistance technique de l'Institut. Cette réforme affecte les sociétés mères, les associations de race et les structures organisatrices de compétitions majeures.

L'année 2013 a également été la première année de fonctionnement de la Société française des équidés de travail (SFET) dont l'une des missions est d'encourager l'élevage, la formation, la valorisation et la commercialisation des chevaux de trait, des ânes, des mulets et des équidés de territoire en France et d'en favoriser l'utilisation.

Dès sa création, la SFET et l'IFCE ont souhaité mutualiser leurs compétences ; ils ont relancé ensemble en 2013 le comité de pilotage cheval utilitaire regroupant des représentants de l'ensemble des acteurs de cette thématique : éleveurs, fournisseurs de matériel, centres de formation, collectivités.

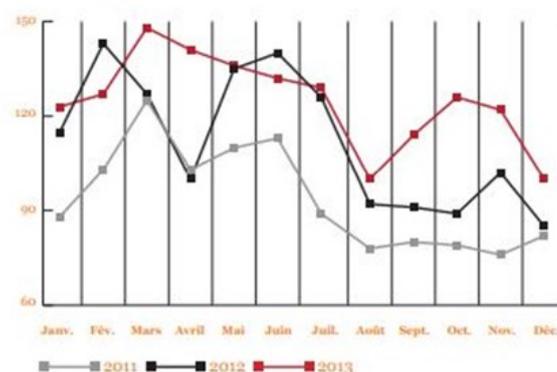
Emploi : Aux partenaires fondateurs d'équi-ressources (cf. *supra* 2007) s'est joint en 2013 l'Association de formation et d'action sociale des écuries de courses (AFASEC) qui finance et héberge une conseillère équi-ressources au sein même des locaux de cette institution des courses à Chantilly.

La mise en œuvre du réseau de conseillères d'équi-ressources en territoire dans le cadre de 5 nouvelles délégations établies sur 5 sites de l'IFCE (Pays de la Loire, Sud-Ouest, Sud-Est, Rhône-Alpes/Auvergne, Grand est) est effective en 2013.

En charge des offres d'une inter-région, ces conseillères assurent localement le lien avec les entreprises, les demandeurs d'emploi et toutes les personnes en recherche d'information sur les métiers et les formations dans la filière équine. Le site internet www.equi-ressources.fr a été adapté en conséquence pour accompagner cette évolution dans le fonctionnement.

Plus de 1 500 offres ont été publiées et gérées par équi-ressources (ER) en 2013. Parmi les offres pourvues, plus de 600 l'ont été par des candidats proposés par ER. Dans un contexte de contraction générale de l'activité dans la filière cheval, le rapprochement entre offre et demande d'emploi a permis de recueillir 11,3 % d'offres de plus que l'année précédente. Équi-ressources.fr est une source directe d'accès à l'information emploi/métier (plus de 1 000 connexions/jour). En parallèle, des conseils individualisés sur les métiers et les formations de la filière équine ont été apportés à plus de 1 200 jeunes issus des collèges, lycées et centres équestres au cours de l'année 2013.

Offres d'emploi créées depuis 2011



La méthode de décompte de l'emploi a été refondue selon les préconisations de l'INSEE. C'est l'occasion d'un rapprochement fonctionnel entre les deux observatoires de l'IFCE, l'OESC, jusqu'alors chargé de ce décompte, et l'OMEFFE, jusqu'alors « utilisateur » de ce décompte. Ils élaborent ensemble la nouvelle méthodologie. Ils se rapprocheront institutionnellement davantage en 2015 (cf. *infra*).

L'actualisation des données et les changements d'unités opérés ont conduit au nouvel indicateur publié dans l'annuaire ÉCUS 2013 : 180 000 personnes exercent un emploi dans la filière équine, dont 60 000 à titre d'activité principale.

[Nota : l'annuaire ÉCUS est l'annuaire Économique, Commerce, Utilisation et Statistiques socio-économique de la filière équine française. C'est une publication annuelle de l'observatoire économique et social (OESC) de l'IFCE]

Écrit par l'OMEFFE (Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine), le guide des métiers du cheval de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) a été imprimé à 10 000 exemplaires pour être diffusé largement et gratuitement grâce au financement de la région Basse-Normandie. La production de vidéos métier viennent illustrer les fiches métiers interactives accessibles sur Internet.

Formation : L'activité de formation a été stable en 2013, en léger retrait par rapport aux deux années précédentes, avec 202 450 heures-stagiaires (196 905 heures stagiaires en 2010 ; 203 228 en 2011 ; 208 419 en 2012). Elles se répartissent en 90 360 heures sur le site de Saumur (ENE), 60 270 sur celui du Pin (ENPH) et 51 820 « en territoires » (sur les autres sites), dont 4 100 effectuées par des écuyers du Cadre noir.

L'expertise acquise par l'équipe pédagogique de la direction de la formation dans l'ingénierie et dans la mise en œuvre des formations est mise au profit des régions, grâce à un accompagnement pour réaliser les dossiers d'habilitation, mais aussi par des interventions des écuyers au profit des coordonnateurs, formateurs et tuteurs de ces organismes de formation.

Afin de répondre au mieux aux attentes de la Fédération française de polo (FFP), l'Institut a apporté son expertise et ses expériences dans la mise en place d'un DEJEPS « Performance sportive » mention polo.

Pour accompagner la politique mise en œuvre par le ministère chargé des Sports, l'ENE organisait des sessions réservées de formation au BEES 1er degré « Activités équestres » et BEES 2ème degré pour les sportifs de haut niveau depuis 1992. La sortie des arrêtés concernant le DEJEPS « Perfectionnement sportif » a permis de mettre en place à leur profit des actions de reconversion professionnelle sur la base de ce nouveau diplôme, dans ses trois mentions.

S'agissant de l'École nationale professionnelle des Haras du Pin (ENPH), dont 65 % des formations sont diplômantes et relèvent de quatre ministères (Agriculture, Sport, Éducation nationale, Enseignement supérieur), l'année 2013 a été marquée par le déploiement de formations internationales (4 540 heures, soit 7 % du total), avec la Corée du Sud et le Sultanat d'Oman, en plus de l'assistance technique assurée à l'Institut national du cheval marocain.

Une labellisation des écoles d'attelage Haras nationaux a également été mise en place.

Recherche-développement : Le déploiement de la caractérisation grâce au phénotypage à grande échelle de jeunes chevaux de sport et la morphométrie se met en place sur les critères suivants :

- le comportement du cheval à 3 ans grâce à des tests allégés et une grille d'observations qui seront réalisés lors des concours Modèle et Allures,
- les allures et le geste du saut sur le cheval de 4 ou 5 ans.

Afin de bénéficier de l'expérience d'autres instituts techniques agricoles agissant dans le domaine de la recherche appliquée, l'IFCE a rejoint les réseaux mixtes technologiques (RMT) inter-espèces existant dans trois domaines : prairie, bâtiments élevage de demain et bien-être animal.

Diffusion des connaissances : L'IFCE produit de la connaissance, mais constate rencontrer des difficultés à atteindre l'utilisateur final. Un ambitieux plan d'actions permettant d'améliorer la diffusion est mis en œuvre avec, notamment, plusieurs innovations, dont la multiplication des points d'accès aux connaissances techniques et scientifiques.

Les données zootechniques sur les équidés deviennent accessibles gratuitement *via infochevaux* et représentent la rubrique la plus consultée avec 3 790 000 pages vues en 2013.

Une version est adaptée pour tablettes et smart phones.

Depuis avril 2013, l'accès aux informations est devenu également gratuit pour tous les propriétaires d'équidés à partir de leur espace personnalisé.

Equipaedia, l'encyclopédie du cheval en ligne est devenue consultable librement par tous les internautes. En 2013, ce sont plus de 578 000 pages sur 18 thématiques différentes qui ont été consultées, soit une hausse de fréquentation de 36 % par rapport à 2012.

Les articles d'actualités scientifiques et techniques anciennement publiés dans la revue papier *equ'idées* sont, depuis novembre 2013, entièrement numériques et accessibles sur le site internet.

Depuis octobre 2013, la lettre d'information « *Avoir un cheval* » est diffusée à plus de 10 000 propriétaires, détenteurs d'équidés ou amateurs éclairés du monde équestre qui souhaitent se tenir informés des dernières évolutions réglementaires, scientifiques et techniques en lien avec le fait de posséder un cheval.

SIRE : Le SIRE met en service ses nouveaux outils *web*, les premières initiatives, régulièrement améliorées au cours des ans, ayant débuté 10 ans plus tôt.

Suite à l'avis motivé de la Commission européenne, les organismes étrangers ont désormais la possibilité d'éditer leurs passeports pour les équidés nés en France. C'est la fin du monopole d'État de l'IFCE pour l'édition des livrets, mais, fort de l'expertise de ses équipes et de la mutualisation des outils informatiques et des démarches, la quasi-totalité des organismes décident de conserver la gestion de leur *stud-book* par le SIRE.

Succédant à Jean-Luc POULAIN, Philippe LEMAISTRE devient président du Comité SIRE. Il est éleveur, président du conseil des chevaux de sa région et actif au sein de la SHF. Il prend sa retraite après une carrière à responsabilité dans l'industrie (groupe Vinci).

Direction et organisation : Par arrêté du 30 août 2013, Jean-Marc LAPIERRE, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, ancien directeur des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Vichy et de Reims, est nommé directeur général adjoint (DGA), chargé de la formation et de la promotion de l'équitation de haut niveau de l'IFCE. Il succède à Robert d'ARTOIS, dernier directeur de l'ENE (du 1^{er} novembre 2008 au 21 janvier 2010) et premier directeur général adjoint de l'IFCE (au 22 janvier 2010), parti à la retraite en juillet 2013. J-M. LAPIERRE restera en poste jusqu'au 31 août 2017, terme de son détachement.

On notera à l'occasion la petite subtilité d'écriture du décret statutaire du 22 janvier 2010, illustrant la double tutelle ministérielle de l'IFCE. Alors que le directeur général est nommé sur proposition des ministres chargés de l'agriculture et des sports, c'est sur proposition des ministres chargés des sports et de l'agriculture pour le directeur général adjoint (DGA), l'ordre est inversé (cf. les art. R. 653-25 et R. 653-25-1 de ce décret). Par ailleurs, survivance de l'ENE, le DGA est chargé de la formation et de la promotion de l'équitation de haut niveau.

Comme pour Robert d'ARTOIS, pour qui la mention « directeur de l'ENE » était accolée à la fonction de DGA dans les organigrammes de 2010 à 2012, les suivants préciseront que le DGA est responsable de l'ENE (Saumur). Cette mention n'apparaîtra plus en 2017.

Jean-Michel PINEL, conseiller technique et pédagogique supérieur, succède à Éric LECLERC à la direction de la formation le 13 mars 2013. J-M. PINEL fut notamment entraîneur national de la FFE de 1985 à 2005 en voltige équestre (période pendant laquelle la France obtint trois titres de champion du Monde, deux de champion d'Europe, deux titres de vice-champion du Monde, six médailles de bronze en individuel et en équipe). Il fut également membre et président de la commission voltige de la fédération internationale de 1991 à 2005, juge international. Il fut par ailleurs responsable du réseau national du haut niveau à la préparation olympique (cf. la fiche de [repères historiques](#) relative à la Préparation olympique) et directeur technique national adjoint de la Fédération française de badminton (de 2005 à 2010).

Quant à Éric LECLERC, ancien écuyer du Cadre noir, il est promu en janvier 2013 directeur territorial pour la Basse et la Haute-Normandie, déchargeant en cela Florence MÉA, qui conserve la direction territoriale de l'Île-de-France et du Centre tout en devenant directrice de l'appui à la filière et de l'animation des territoires (nouveau nom de la direction de l'action en territoire, confié antérieurement à Didier DOMERG, devenant conseiller du DG).

Autres modifications dans les directions territoriales, Marion LHOTE succède à Nicolas DUGUÉ pour les régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais ; Xavier GUIBERT succède à Alain JAMES pour la région Limousin, à laquelle s'ajoute la région Poitou-Charentes, antérieurement confiée à Franck BARLET, à qui est confiée la région Midi-Pyrénées (permutation).

La direction des relations nationales et internationales devient la mission européenne et internationale, toujours confiée à Didier DOMERG. La direction de la communication apparaît dans l'organigramme général, toujours confiée à Diane de SAINTE FOY.

L'organigramme de 2013 mentionne les assistantes du DG (Annick HAMMOU et Maria SCHWOB) et du DGA (Cathia CILOY). Elvina GAZEAU succédera à Maria SCHWOB en 2014.

Administration : L'arrêté du 18 septembre 2013 renouvelle pour partie les membres du conseil d'administration de l'IFCE. Ils accompagneront l'Institut dans la réalisation de son deuxième contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2014-2016. Le décret du Président de la République du 30 septembre 2013, publié le mercredi 2 octobre 2013 au Journal officiel de la République française, nomme Olivier KLEIN, cavalier depuis 1963, polytechnicien, administrateur de la FFE depuis 1985, puis trésorier, proche du président Serge LECOMTE, à la présidence du conseil d'administration de l'IFCE. Il succède à Jean-François ÉTIENNE des ROSAIES, arrivé au terme de son mandat.

La composition du Conseil d'administration de l'IFCE et l'organisation de son Comité de direction figurent respectivement en page 6 et 56 du [rapport d'activité de 2013](#), accessible par ce lien.

Cadre noir : D'avril à novembre 2013, le Cadre noir propose 5 galas hors Saumur, dont 1 à l'étranger, pour un total de 20 jours. Il effectue à Saumur 21 matinales, plus 5 représentations (carrousel, printemps des écuyers avec le cirque GRUSS, estivales et musicales, pour un total de 12 journées). Il accueille 48 925 spectateurs (35 619 en 2011, 49 133 en 2012).

Le président de la République, François HOLLANDE, assiste à une présentation privée du Cadre noir lors de son déplacement à Arles, le 26 et 27 juillet 2013.

Équitation de tradition française : Le Cadre noir, reconnu par l'UNESCO comme la communauté la plus représentative de l'équitation de tradition française, a mené en 2013 un certain nombre d'actions afin de valoriser son inscription, dont la remise des Prix Pégase/Cadre noir et Pégase/ENE pour récompenser les ouvrages contribuant à une meilleure connaissance de l'équitation et du cheval en général.

Une réunion du comité de suivi du label UNESCO présidée par l'écuyer en chef a permis de transmettre au ministère de la Culture toutes les réponses demandées par l'UNESCO pour pérenniser son inscription.

Un tournage consacré à l'équitation de tradition française a été réalisé dans le cadre de la série de programmes « Patrimoine culturel immatériel », en partenariat avec France Télévision, le ministère de la Culture et l'UNESCO.

Cavalerie de l'Institut : Sur les 388 chevaux hébergés sur le site de Saumur, 302 appartiennent à l'IFCE. Le Haras du Pin en accueille 127, la jumenterie de Pompadour 78, la station expérimentale de recherche équine de Chamberet 208.

La campagne 2013 permet l'acquisition de 24 chevaux à Saumur (287 546 €), de 5 chevaux pour l'École nationale professionnelle des Haras du Pin (ENPH), pour 68 136 €, et 6 en région (pour 63 740 €).

Communication : En 2013, l'architecture de marques est rénovée pour positionner l'IFCE comme marque mère davantage visible. Les logos sont retravaillés entièrement. Ils sont toujours utilisés en 2021. La mention de l'École nationale d'équitation disparaît sur celui du Cadre noir.

Rapport d'activité 2013 : Le rapport d'activité de 2013 donne l'occasion au directeur général et à son adjoint de présenter un éditorial « à deux voix », en effectuant un bilan des trois premières années de l'Institut et en traçant ses perspectives (cette forme d'éditorial sera maintenue jusqu'en 2016). L'IFCE, encore en cours de mutation, a réussi deux phases : le transfert au profit de la filière des centres techniques de reproduction et la mise en place d'une organisation transversale de l'établissement qui englobe tous les sites. Il lui reste à parfaire son modèle d'institut sportif, technique et économique au service des acteurs de la filière, c'est l'objet du contrat d'objectif, et à engager un projet d'établissement qui trace la voie à suivre et mobilise l'ensemble des agents. « *L'enjeu est bien de nous appuyer sur nos points forts au sein d'un réseau pour apporter un service à la filière. Vouloir faire seul serait contreproductif.* »

Rapport d'activité 2013 – données générales :

Le plan du rapport d'activité de l'IFCE pour 2013 reprend globalement celui de l'année précédente, en le faisant précéder par un chapitre insistant sur son positionnement, intitulé : « L'IFCE, l'opérateur de la filière équine ».

En 2013 le budget est de 60,5 M€, en diminution de 1,24% par rapport à l'année précédente (71,4 M€ en 2011, 61,27 M€ en 2012), dont 42 M€ de subventions (46,9 M€ en 2011, 45,91 M€ en 2012), 35 M€ provenant du ministère chargé de l'Agriculture, 7 M€ de celui chargé des sports. Par ailleurs 4,2 M€ du MAA transitent par l'IFCE pour l'encouragement à la filière.

Le chiffre d'affaires généré par l'activité de l'IFCE (prestations vendues et subventions des organismes publics hors subvention pour charge de service public) s'établit à près de 21 M€ en 2013. Au final, les cinq principales activités de l'établissement produisent 87 % du chiffre d'affaires.

Ces résultats dépassent légèrement les objectifs de la prévision initiale (20,5 M€).

Programmes	2013	Poids
Sire	7 791 306	38 %
Patrimoine équestre	3 999 106	19 %
France Haras	2 562 374	12 %
Formation	2 075 738	10 %
Exploitation patrimoine	1 552 994	7 %
Prestations repreneurs	888 516	4 %
Autres	1 875 073	9 %
Total général	20 745 108	100 %

Chiffre d'affaires brut auquel il faut enlever 271 K€ de réduction (dont 136 K pour l'ENE)

L'année 2013 est caractérisée par la poursuite et la fin au 31 décembre du transfert du réseau des centres techniques. Comme pour les années précédentes depuis 2010, les dispositifs d'accompagnement professionnel et psychosocial mis en place au bénéfice des agents ont été totalement maintenus. Les efforts pour favoriser le reclassement interne ou externe des agents ont été poursuivis en 2013 grâce à une politique de formation volontariste (plus de 2 M€), et par la mobilisation de presque 1 M€ au titre de la prime de restructuration et de l'indemnité de départ volontaire.

En application de la loi du 12 mars 2012 sur la « déprécarisation » de l'emploi public, 138 agents ont été accompagnés. Une foire aux questions a été mise en ligne expliquant les démarches à effectuer pour suivre l'une des formations de préparation aux concours ou examens professionnalisés. Des formations de préparation aux concours réservés pour la catégorie A (ingénieurs et attachés), et une formation de préparation à la constitution et la présentation du dossier RAEP (Reconnaitances des acquis de l'expérience professionnelle) pour les agents de catégories B et C de la filière administrative ont été organisées. Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) a été réduit à 905 (986 en 2011, 927 en 2012).

2014

Principaux travaux et évènements de l'année : L'année 2014 est notamment marquée par la préparation et la participation aux Jeux équestres mondiaux (JEM) organisés en Normandie du 23 août au 7 septembre, la signature en décembre du deuxième contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2014-2017, la création de l'établissement public administratif (EPA) « Le haras national du Pin » pour permettre de maintenir la dynamique engendrée par les JEM, la création d'un Comité de filière, la création de l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE) pour fédérer et mieux coordonner les actions de formation des différents sites et la poursuite du programme de « déprécarisation » pour des agents contractuels.

Les « *Premières rencontres de l'équitation de tradition française* » (ETF) sont organisées les 16 et 17 octobre.

On note la naissance à la jumenterie du Pin de quatre poulains issus d'embryons biopsiés et congelés, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour la conservation des races.

La journée de la recherche équine fête son 40^{ème} anniversaire.

Développement de la filière équine : De nouvelles gouvernances partagées se mettent en place sur certains sites de l'IFCE, afin de transférer les activités (événements sportifs et culturels), les moyens et l'immobilier aux collectivités territoriales intéressées. Ces activités, tel qu'écrit dans son contrat d'objectif et de performance (COP), ne devant plus être portées et financées par l'Institut.

Face à la difficulté d'avoir une stratégie globale pour la filière équine, un comité de filière est créé. Il doit aider à formaliser les échanges entre les pouvoirs publics et les représentants socioprofessionnels des différents segments de la filière (sport loisirs, courses au trot et au galop, valorisation des jeunes chevaux de sport et des équidés de travail).

L'IFCE accompagne les instances professionnelles dans la conception et la réalisation de différentes interventions du cheval utilitaire lors de manifestations notamment d'envergure internationale.

Comme les années précédentes, l'IFCE est présent aux côtés des instances professionnelles que sont la Société française des équidés de travail (SFET) et la Fédération des Conseils des chevaux sur un pôle cheval commun lors du Salon des maires et des collectivités locales. Deux axes forts ont été retenus : « le cheval, outil de développement durable pour les collectivités » et « la mise en place d'un service équin dans les collectivités locales accompagné par des professionnels ».

Le Conseil scientifique (CS) de l'IFCE poursuit sa mutation. Il est devenu celui de la filière équine, cela afin de mieux répondre aux besoins de recherche et développement souhaités par les socioprofessionnels.

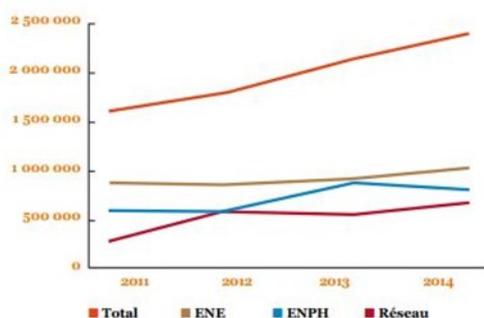
Missions : On procède à la dernière étape du transfert de l'étalonnage public vers le privé. Créé le 6 décembre 2010, le groupement d'intérêt public (GIP) France-Haras avait, aux termes de sa convention constitutive, la responsabilité des activités commerciales de reproduction équine des Haras nationaux (l'étalonnage et le fonctionnement des centres de monte, désormais intitulés « centres techniques »). Avec une année d'avance sur le calendrier initial, il cessera ses activités à la fin de 2014. Les derniers étalons publics appartenant à l'IFCE sont mis en vente ou loués à des structures privées.

Formation : La mise en place de collaborations pérennes entre agents de l'Institut issus de cultures professionnelles différentes a facilité, en fin d'année 2014, l'émergence de l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE). Elle regroupe au sein d'une même structure le site de Saumur (ENE) et le site du Pin (ENPH) avec les autres sites de formation de l'Institut. Elle vise à favoriser la mise en synergie autour de ces deux écoles renommées. Elle propose des formations d'excellence dans les domaines de l'élevage, de la reproduction, de l'équitation, de la sellerie, de la maréchalerie et de l'attelage.

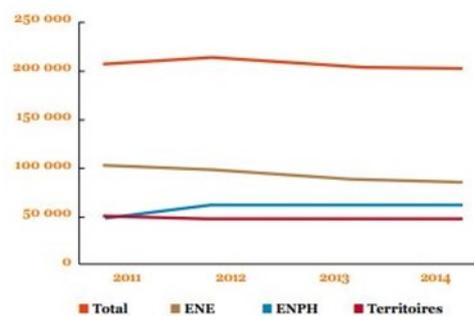
En 2014, en vue de leur harmonisation, la labellisation des écoles d'attelage Haras nationaux a été affinée et mise effectivement en place sur plusieurs sites IFCE. De l'innovation y est développé, avec notamment un partenariat avec le laboratoire interdisciplinaire de didactique, éducation et formation (LIRDEF) de Montpellier autour d'un projet de recherche pour une pédagogie innovante en attelage

L'offre de formation en territoire s'est développée en complémentarité avec celle de la filière, essentiellement dans le champ de la formation professionnelle continue et de l'accompagnement des formateurs des filières agricole et sportive.

Évolution du chiffre d'affaires des formations



Évolution du nombre d'heures stagiaires réalisées

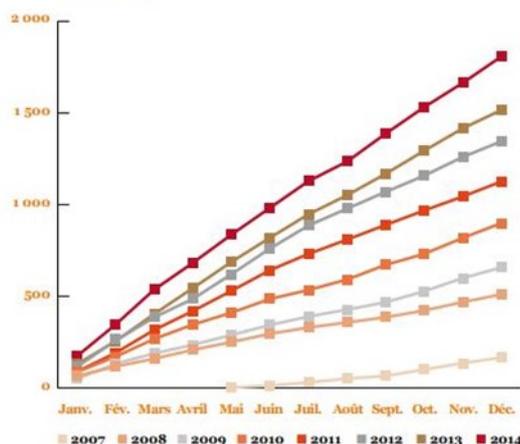


L'activité de formation de l'Institut a été stable sur le site du Pin et dans les territoires. Elle a légèrement fléchi sur le site de Saumur, dans le cadre de l'amorce d'une restructuration de l'offre de formation. En 2014, près de 200 000 h stagiaires ont été réalisées au sein de l'IFCE. Le chiffre d'affaires a poursuivi sa progression en 2014 (+5,5 % en 2013) pour atteindre un peu plus de 2,3 M€.

Emploi : L'activité « bourse à l'emploi » d'équi-ressources a progressé de 17,5 % par rapport à l'année précédente avec plus de 1 800 offres publiées sur www.equiresources.fr.

Si 24 % des offres diffusées ont pour origine la Basse-Normandie, la mise en place des délégations interrégionales depuis fin 2013 a permis de mieux couvrir le reste du territoire national qui représente en 2014 ¾ des offres diffusées. Dans 6 cas sur 10, le candidat retenu pour une offre a été proposé par équi-ressources.

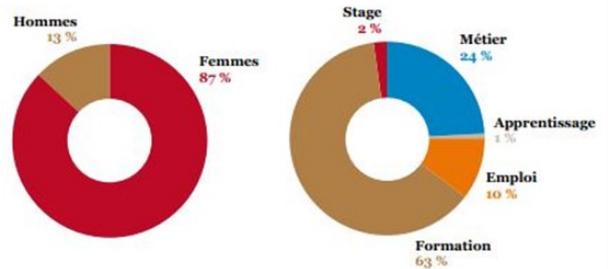
Bilan des chiffres de la bourse à l'emploi 2007-2014



Lors des Jeux équestres mondiaux (JEM), équi-ressources a assuré la coordination de la Cité des métiers, organisée par le Conseil régional de Basse-Normandie. Il a confirmé son rôle d'acteur incontournable de l'information sur l'orientation dans le monde équin.

Avec plus de 120 journées de conseillers consacrées à sa mission d'information sur les métiers, l'emploi et la formation, équi-ressources a renseigné individuellement près de 2 000 personnes à l'occasion d'une soixantaine d'événements, de rencontres et d'interventions partout en France.

Bilan des demandes individuelles
Répartition par genre et par thèmes



L'OMEFFE, observatoire d'équi-ressources diffuse la deuxième édition du rapport national emploi, métiers, formations dans la filière équine. Plus précis que l'édition 2011, ce rapport 2014 intègre de nouveaux constats et données sur l'emploi, la reconversion, les métiers en tension, apportés grâce aux enquêtes, recherches et réflexions conduites au cours des trois années précédentes.

Infrastructures : La politique de réduction du nombre de sites se poursuit au-delà de la fermeture des centres techniques d'étalonnage. Il est procédé à la vente du Haras national de Blois en 2014, pour 2 200 349 €.

Relations européennes et internationales : Les jeux équestres mondiaux (JEM 2014) se tiennent en Normandie, en août 2014. L'IFCE y contribue dans sa préparation et son déroulement, en mettant en avant ses expertises afin de valoriser au côté de la filière et de l'État, les savoirs faire français. L'Institut s'est mobilisé sur l'accueil des équipes de France de voltige et de concours complet d'équitation ainsi que sur le soutien aux meneurs d'attelage installés dans différents Haras nationaux et des cavaliers handisport s'entraînant à l'ENE. La réussite sportive des JEM doit aussi beaucoup à l'implication de l'IFCE, au Haras national du Pin, site des épreuves de concours complet, dont la qualité de la piste a été unanimement saluée par les cavaliers. Avec 601 journées de concours organisées sur 16 sites, représentant 96 738 engagements, l'IFCE est le premier organisateur de compétitions sportives équestres.

Avec ses partenaires, l'Institut a apporté son expertise aux filières étrangères en 2014, sous forme d'ingénierie de formation au Maroc, d'actions de formation et de conférence en Corée du Sud, de perfectionnement technique en équitation en Chine, d'extension de e-SIRE en Nouvelle-Calédonie, d'expertise de gestion de compétitions auprès de la fédération algérienne.

Direction et organisation : Le colonel Patrick TEISSERENC, ancien écuyer du Cadre noir ayant également participé à de nombreux concours internationaux, est nommé écuyer en chef par un arrêté du 6 juin 2014, publié au Journal officiel du 24 juin 2014. Il le restera jusqu'au 22 août 2021. Il succède au colonel Jean-Michel FAURE, qui avait pris son poste le 3 novembre 2006.

Nathalie MULL, titulaire d'un BEES 2° degré d'équitation et d'une licence d'enseignement et de gestion de l'équitation, cavalière de CCE, est nommée directrice sport en novembre 2014. Elle succède à Laurent ELIAS. Nathalie MULL, antérieurement conseillère d'animation sportive à la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) du Maine-et-Loire, avait assuré la coordination du paradressage pour le compte de l'IFCE lors des JEM.

Il n'y a pas d'autres modifications dans l'organigramme de 2014.

Cadre noir : Le 17 mai, plus de 10 000 personnes ont assisté à la présentation commune du Cadre noir, avec l'Académie équestre espagnole de Cordoue et l'École portugaise d'Art équestre, coordonnée par l'équipe du Cadre noir.

Le 23 août, pour la cérémonie d'ouverture des JEM à Caen, le Cadre noir s'est produit dans des conditions inédites devant près de 23 000 spectateurs. Le 30 août, au Haras national du Pin, une présentation commune du Cadre noir et de quatre attelages des Haras nationaux s'est déroulée à la fin de l'épreuve de cross des JEM devant près de 15 000 personnes.

Le 5 septembre, dans le cadre du « *Normandy Horse Day* » à Saint Lô, le Cadre noir a présenté plusieurs tableaux devant plus de 4 000 personnes. Et au Zénith de Montpellier, du 6 au 8 décembre, plus de 10 000 personnes au total, ont assisté à ces trois soirées de gala.

En 2014, le Cadre noir a étoffé sa programmation à Saumur avec le concept « Danse avec le Cadre noir ». Quinze soirées de galas ont réuni 19 431 spectateurs en 2014 (contre 18 191 en 2013), soit + 7 %. Pour le Printemps des écuyers, du 23 au 26 avril, le Cadre noir s'est associé à l'École royale andalouse de Jerez de la Frontera.

À Saumur, 22 présentations publiques du Cadre noir ont été proposées à 23 882 personnes (22 831 en 2013) soit une augmentation de 5 %. Le chiffre d'affaires total billetterie (visites, présentations et galas) en 2014 s'élève à 1 166 823 € HT (pour un total de 90 206 visiteurs), auquel s'ajoute le chiffre d'affaires boutique sur le site de 198 129 € HT, soit un total de 1 364 952 € HT (augmentation de 5 % par rapport à 2013). On notera également le chiffre d'affaires de la boutique lors des déplacements, de 18 232 € HT.

Globalement, porté notamment par les JEM, le Cadre noir aura bénéficié d'une très belle couverture médiatique nationale (TF1, France 2, France 3, RTL, le Figaro, etc.), complétée la presse locale et régionale.

Dans le cadre du programme de déprécarisation, chantier interne crucial pour l'IFCE, et malgré des règles statutaires applicables à des agents relèvent de trois ministères, six écuyers du Cadre noir ont pu accéder au corps des professeurs de sport.

Équitation de tradition française : Les « *Premières rencontres de l'équitation de tradition française* » sont organisées les 16 et 17 octobre à l'occasion des Musicales du Cadre noir, avec l'ambition de réunir pour la première fois, depuis l'obtention du label UNESCO, la communauté des pratiquants s'intéressant à l'équitation de tradition française (ETF). Un colloque organisé le 16 mai avec l'université de Rennes avaient déjà réuni linguistes et praticiens de l'ETF sur le thème « Vocabulaire équestre ».

Sport de haut niveau : Le résultat des JEM pour l'IFCE est mitigé. Pour des raisons diverses, dont blessure, aucun écuyer du Cadre noir n'a pu y représenter la France (mais il y a eu trois engagements nominatifs). Néanmoins, le pôle France de voltige a obtenu un doublé historique grâce à Jacques FERRARI et Nicolas ANDRÉANI, médaillés d'or et d'argent en individuel, le 5 septembre. En attelage, où cinq équipages français engagés ont bénéficié d'un soutien permanent de l'Institut depuis plus de trois ans, l'équipe de France termine à la 7^{ème} place.

En paradressage, quatre cavaliers sélectionnés se sont entraînés sur le site de Saumur avec des chevaux ou des cavaliers de l'Institut, mais une blessure d'un cheval a ôté toute chance de médaille à la délégation tricolore qui s'est classée à la 14^{ème} place.

Après les JEM, l'équipe de France termine 4^{ème} aux championnats d'Europe « jeunes cavaliers », qui se déroulent au Portugal en septembre. Quatre sportifs sur six sélectionnés étaient issus du pôle France jeune de concours complet.

Rayonnement :

Objectif important de l'année, l'IFCE est intégré dans le réseau *Grand INSEP*, le réseau d'établissements sportifs spécialisés et de centres régionaux d'excellence sportive. Dans le cadre de son nouveau statut, du 25 novembre 2009, l'érigeant en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), au sein des « grands établissements », l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) délivre des labels de qualité aux membres de ce réseau.

L'ESCE se veut moteur dans les nouvelles méthodes d'accompagnement des sportifs et leur suivi médical. Le centre médico-sportif accueille médecins du sport et spécialistes ; une préparation physique des athlètes est planifiée. L'amélioration de la proprioception et les transferts d'apprentissages figurent parmi les objectifs prioritaires. Des échanges d'expériences et d'approche mentale de la haute compétition avec des entraîneurs et des sportifs de haut niveau médaillés olympiques dans d'autres sports sont organisés. La collaboration avec le département recherche se renforce afin de mettre en place des études répondant directement aux besoins du terrain dans le domaine sportif.

Cavalerie de l'Institut : L'effectif des 388 chevaux hébergés sur le site de Saumur baisse un peu en 2014 (346, contre 388 l'année précédente), 275 étant en propriété (302 en 2013). Par contre ceux accueillis au Haras du Pin sont plus nombreux, 172 (/127 en 2013), dont 90 à la jumenterie du Pin. La station expérimentale de recherche équine de Chamberet en possède toujours 208, et 285 chevaux sont répartis sur les autres sites des HN.

La campagne 2014 permet l'acquisition de 23 chevaux à Saumur (24 en 2013) pour 182 419 € (287 546 € en 2013), de 4 chevaux pour l'école nationale professionnelle des Haras du Pin (ENPH), pour 30 000 € (5 en 2013 pour 68 136 €), et 11 en région pour 36 712 € (11 en 2013 pour 63 740 €).

Communication : La nouvelle charte graphique validée en 2013 est déployée sur une centaine de supports de communication des produits et services proposés par l'Institut : activités en territoire, formation, production et diffusion de connaissance.

Le besoin de renouveler la présence de l'IFCE sur Internet fait émerger le projet d'un nouveau site web qui est travaillé en interne en 2014.

Contexte économique : L'évolution du nombre de saillies a été moins marquée qu'au cours des dernières années, de façon toutefois toujours contrastée entre les différentes productions : pour les races d'hippodrome, les données révèlent une augmentation de 4 % pour le galop et une stabilité à -1 % pour le trot. Pour les chevaux de selle, la forte diminution constatée au cours des trois années précédentes semble enrayée puisque la variation n'est que de -1 %.

La production de poneys qui avait enregistré un ralentissement de 5 % entre 2011 et 2012, puis de 13 % en 2013, continue à décroître de 12 %. Les résultats restent à ce niveau pour les races de trait (-13 %) et sont moins dégradés pour les ânes (-6 %).

Les informations recueillies sur les marchés (essentiellement en ventes publiques) font aussi apparaître des situations diversifiées : la très bonne ambiance constatée en 2013 se confirme par un meilleur chiffre d'affaires depuis plusieurs années pour les chevaux pur-sang, une année en dents de scie pour les chevaux trotteurs avec un chiffre d'affaires en retrait mais des prix moyens maintenus. Dans les ventes aux enchères de chevaux de sport, les prix moyens sont contrastés d'une vente à l'autre, les prix des « élite » ont progressé. Pour le marché intérieur de chevaux de selle et poneys, la très légère baisse qui avait été constatée précédemment a pris un peu d'ampleur en passant de -1 ou -2 % à -5 %.

Dans le domaine du sport, le nombre de cavaliers licenciés est stable (variation inférieure à 1 %), le nombre de cavaliers de compétition augmente dans les catégories amateur (+ 7 %) et surtout club (+ 33 %).

L'observatoire économique et social du cheval (OESC) a mené une étude sur la balance commerciale de la filière équine, nécessitant en particulier de mener des enquêtes sur les exportations de chevaux, jusqu'alors mal connues. Le bilan des échanges extérieurs, en nombre de chevaux de course, sport-loisir et trait, se révèle négatif : la France importe environ deux fois plus de chevaux qu'elle n'en exporte.

Par ailleurs, une première étude est menée sur la gestion de la fin de vie des chevaux. Elle confirme la tendance à la baisse de la pratique d'abattage en France, pour des raisons sociétales et/ou réglementaires. L'impact économique de ce changement est très élevé, compte tenu de la durée de vie des chevaux et de leur coût d'entretien.

Conseil scientifique : En 2014, Maurice BARBEZANT succède à Jean-François CHARY à la présidence du CS. C'est un ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts (IGREF), spécialisé en génétique animale, ancien directeur de la Bergerie nationale de Rambouillet et de l'Union nationale des coopératives agricoles d'insémination animale (UNCEIA).

Cette même année, les premiers crédits d'intervention du ministère chargé de l'Agriculture viennent s'ajouter aux crédits de l'IFCE.

Parmi les résultats importants obtenus par la recherche, on peut noter la naissance à la jumenterie du Pin (61) de 4 poulains issus d'embryons biopsiés et congelés à l'INRAE de Nouzilly (37). Cela ouvre des perspectives très intéressantes pour la conservation patrimoniale des ressources génétiques françaises.

La journée de la recherche équine fête son 40^{ème} anniversaire et réunit 159 participants à Paris.

SIRE : Le premier élément issu d'une nouvelle technologie de la base SIRE est mis en place : le référentiel « personne » est la première brique du projet de refonte de SIRE2 existante depuis 1995. Le projet d'envergure SIRE3 lancé depuis plusieurs années a pour défi un changement de technologie et de procédure pour permettre une meilleure sécurisation des données, une optimisation des démarches pour les utilisateurs internes et externes et une évolution des procédures.

Ce projet doit néanmoins faire face à la complexité des démarches informatiques, aux difficultés de recrutement dans ce secteur, et aux évolutions réglementaires qui impactent régulièrement le fonctionnement des démarches rendant le projet plus complexe que souhaité.

Gouvernance : Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2014-2017 est signé en décembre 2014 par les deux ministres de tutelle, Stéphane LE FOLL pour l'Agriculture, Thierry BRAILLARD pour les Sports, le président du conseil d'administration de l'IFCE, Olivier KLEIN, et Christian VANIER, directeur général.

Les concertations pour l'élaboration du COP se sont déroulées sur trois plans : les groupes de travail impulsés par le président du Conseil d'administration, la réflexion interne des cadres et la concertation avec les instances représentatives du personnel. Elles ont donné lieu à l'organisation d'un comité technique central le 29 octobre 2014, d'un conseil d'administration le 27 novembre 2014 et d'un séminaire interne les 3 et 4 novembre qui a réuni plus d'une centaine de cadres.

L'avenir de l'IFCE se dessine ainsi en tant qu'institut d'appui, d'expertise et de recherche, à vocation technique, autour de trois grands axes :

- la performance économique, environnementale et sociale des différentes activités qui composent cette filière complexe ;
- la capacité à trouver un nouvel équilibre relationnel entre les acteurs, compte tenu de la modification profonde du rôle de l'État ;
- le rayonnement de la Nation par sa performance sportive, et la valorisation de son patrimoine.

Rapport d'activité 2014 – données générales :

Le plan du rapport d'activité de l'IFCE pour 2014 reprend celui de l'année précédente.

En 2014 le budget est de 60,06 M€, en diminution de 1,3 M€ par rapport à l'année précédente, dont 41,96 M€ de subventions, en diminution de 1,23 M€.

Par ailleurs 7,32 M€ du MAA transitent par l'IFCE pour l'encouragement à la filière (4,2 M€ en 2013).

Le chiffre d'affaires diminue de 1,5 M€ par rapport à 2013 soit -10,3 %. Cette baisse traduit le transfert de l'activité d'étalonnage vers d'autres opérateurs, processus amorcé depuis 2011 et qui arrive à son terme.

Cinq activités principales de l'établissement produisent 84 % du chiffre d'affaires

Programmes	2014	Poids
Sire	7 873 337	44 %
Mise en valeur du patrimoine équestre	2 834 915	16 %
Formation	2 432 937	13 %
Exploitation du patrimoine	1 040 011	6 %
Prestations aux repreneurs	931 439	5 %
Total général	15 112 639	84 %

Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2013

Programmes	2013	2014	Evolution 2014 versus 2013	
Sire	7 837 398	7 873 337	35 939	0,5 %
Mise en valeur du patrimoine équestre	3 130 322	2 834 915	-295 407	-9,4 %
Formation	2 051 341	2 432 937	381 596	18,6 %
Exploitation du patrimoine	1 443 217	1 040 011	-403 205	-27,9 %
Prestations aux repreneurs	909 292	931 439	22 147	2,4 %
Prestations FH et autre étalonnage	2 018 604	555 879	-1 462 725	-72,5 %
Identification de terrain	582 000	507 712	-74 288	-12,8 %
Sport haut niveau	524 057	490 543	-33 514	-6,4 %
Diffusion de la connaissance	613 577	417 093	-196 483	-32,0 %
Comptes FFE et France Galop (Territoires)	196 388	359 853	163 465	83,2 %
Prestations intellectuelles vers porteurs de projets	367 524	183 238	-184 286	-50,1 %
Recherche	162 448	150 143	-12 305	-7,6 %
Valorisation de l'élevage	162 448	183 999	36 024	24,3 %
Subventions à répartir	155 763	104 348	-51 415	-33,0 %
Total général	20 139 904	18 065 447	-2 074 458	-10,3 %

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) a été réduit à 862 fin 2014 (986 en 2011, 927 en 2012, 905 en 2013, selon les rapports d'activité annuels – ces effectifs sont légèrement différents du tableau ci-après, en fonction de la date de prise de données, mais la tendance est la même). La masse salariale est de 48,3 M€ (48,7 M€ en 2013).

Tableau n° 2 : évolution des personnels de l'IFCE (en ETPT)

	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Catégorie A</i>	197,0	194,7	195,8	191,5	187,3
<i>Catégorie B</i>	206,4	220,0	217,8	219,0	222,0
<i>Catégorie C</i>	700,2	629,2	568,6	511,8	476,5
<i>Total</i>	1 093,6	1 043,9	983,2	922,3	885,8
<i>Évolution sur l'année précédente</i>	- 44,9	- 49,7	- 60,7	- 60,9	- 36,5

Source : Cour des comptes d'après bilans sociaux de l'IFCE

Toutefois la Cour des Comptes procède à une analyse différente de ces évolutions pendant la période 2010-2014 (cf. p. 592 à 594 du [Rapport annuel de la Cour des comptes](#) de 2016) et considère que l'Institut est un « établissement en déséquilibre financier structurel »¹⁰.

« L'IFCE subit depuis sa création une détérioration continue de sa situation financière : depuis 2010 son résultat d'exploitation est structurellement négatif et le déficit d'exploitation cumulé sur ses cinq ans d'existence s'élève à 29 M€.

Tableau n° 1 : évolution du résultat de l'IFCE (en M€)

<i>en M€</i>	2010 (11 mois)	2011	2012	2013	2014
Produits d'exploitation	83,6	80,2	78,3	77,2	73,6
<i>Dont subventions d'exploitation</i>	45,8	49,3	48,5	46,8	45,4
<i>Dont reprises sur amortissements et provisions</i>	1,1	1,1	0,2	5,8	5,1
Charges d'exploitation	91,5	86,8	84,4	80,7	78,3
<i>Dont charges de personnel</i>	47,6	51,3	50,1	49,9	48,4
Résultat d'exploitation	- 7,9	- 6,6	- 6,1	- 3,5	- 4,7
Résultat exceptionnel	+ 6,3	+ 7,1	+ 6,8	+ 5,3	+ 2,4
Résultat net	- 1,6	+ 0,5	+ 0,7	+ 1,8	- 2,3

Source : Cour des comptes d'après comptes financiers de l'IFCE

Un tel résultat d'exploitation, systématiquement négatif, s'explique par la décroissance très rapide des recettes liées à l'activité de l'étalonnage. En effet, bénéficiant de la dévolution des étalons pour en assurer la vente, le GIP France Haras a poursuivi l'activité d'étalonnage pour le compte de l'IFCE auquel il a reversé les recettes encaissées. La cession progressive des étalons a donc mécaniquement entraîné la diminution de ces produits (qui s'élevaient à 10 M€ en 2009 dans les comptes des Haras nationaux), puis leur extinction en 2015. Or la disparition, en cinq ans, de ces recettes, ne s'est accompagnée ni de nouvelles recettes à due concurrence, ni d'un recul des charges suffisant pour rétablir l'équilibre.

¹⁰ On peut s'interroger sur l'orientation économique qui sous-tend cette analyse, où les bénéfices potentiels sont privatisés et les charges demeurent étatisées.

Les charges de l'IFCE sont constituées majoritairement de charges de personnel, qui ont certes baissé sur la période (de 52 M€ en 2010 - en équivalent sur douze mois - à 48,4 M€ en 2014), mais pas dans la même proportion que la baisse des effectifs (20 %), et beaucoup moins que ce que représentaient précédemment les recettes d'étalonnage et de prestations techniques liées. (...) L'État a donc été contraint, en 2015, d'augmenter substantiellement les subventions pour charges de service public versées à l'IFCE : elles passent de 41,9 M€ en 2014 à 49,1 M€ en 2015 (soit 17 % sur un an) puis à 50 M€ en 2016. »

2015

Principaux travaux et évènements de l'année : Le ministère chargé de l'Agriculture confie à l'IFCE la mission de contrôle en matière d'identification et de traçabilité sanitaire des équidés. Soixante-sept agents sont ainsi reconvertis en contrôleurs « identification et traçabilité sanitaire ».

La 4^{ème} édition de l'équi-meeting maréchalerie au Haras national du Pin devient, de fait, le premier congrès européen de maréchalerie avec près de 600 participants.

Le COP a conduit à la mise en place d'un nouvel organigramme qui s'articule autour de sept directions « métiers » et d'une direction « support ».

Quatre grands thèmes constituent les priorités de l'année en matière de gestion des ressources humaines : la requalification professionnelle des agents, le lancement de la réorganisation territoriale de l'Institut, le démarrage des contrôles de l'identification équine et la poursuite du dossier de l'évaluation des risques psychosociaux (RPS).

Le Conseil scientifique de l'IFCE devient celui de la filière équine.

Un « comité de filière » est créé afin d'animer un groupe d'acteurs professionnels représentatif de la filière équine (élevage, courses, sport, loisir, travail, etc.).

Le nouveau site internet propose un espace dédié à l'offre unifiée de formations de l'ESCE.

Le GIP France-Haras cesse ses activités opérationnelles d'étalonnage.

Les paris hippiques continuent à régresser et la baisse de l'effectif de cavaliers licenciés s'accroît. Toutefois la France se porte plutôt mieux que les autres filières équinées européennes.

Gouvernance : Un projet d'établissement est élaboré ; sa mise en œuvre est prévue pour la durée du COP 2014-2017.

Contrôle et identification : Le ministère chargé de l'Agriculture a confié à l'IFCE, par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, la mission de contrôle en matière d'identification et de traçabilité sanitaire des équidés. L'ordonnance n°2015-616 du 4 juin 2015 précise les modalités d'action des agents de l'Institut.

Soixante-sept agents (à temps plein ou à mi-temps sur cette activité) sont ainsi reconvertis en contrôleurs « identification et traçabilité sanitaire ». Après avoir suivi une formation conséquente depuis fin 2014, ils sont assermentés par les tribunaux de grande instance. Ils sont habilités à rechercher et constater les infractions relatives à l'identification des équidés et aux obligations sanitaires du détenteur.

Ils ont réalisé de mai à la fin de l'année 2015 environ 1 400 jours de visites d'information sur le terrain.

Relations européennes et internationales : L'IFCE met en valeur le savoir-faire français auprès de délégations et de publics étrangers (cf. [rapport d'activité 2015](#), p. 15).

Diffusion des connaissances : La mission de diffusion se fixe un objectif ambitieux : l'information à la portée de tous sur Internet. Le contenu des bases de données de l'établissement (SIRE, données économiques et bases documentaires) devient accessible aux internautes au travers de produits et services web pour accéder aux informations en ligne. *Info chevaux* reste la rubrique la plus consultée avec 3,3 millions de consultations. *Équipédia*, encyclopédie en ligne et porte d'entrée de la connaissance scientifique et technique, progresse avec 1,4 million de consultations (+ 40 % par rapport à 2014). En 2015, *équivod* compte plus de 260 vidéos en streaming dont notamment les retransmissions des colloques. La base documentaire s'est enrichie de 1 297 références.

En plus des consultations de la base sur internet, les documentalistes ont assuré des réponses personnalisées à 400 personnes. La librairie en ligne propose de nombreux ouvrages écrits et produits par l'IFCE. Deux nouveaux sont réalisés en 2015 : *Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage*, et un *Guide juridique du propriétaire d'équidé*, en coédition avec l'Institut du droit équin (IDE).

La lettre d'information mensuelle « Avoir un cheval » est diffusée à plus de 19 527 abonnés (+ 37 % par rapport à 2014).

La 8^{ème} journée *REFErences*, la 41^{ème} journée de la recherche équine et la 3^{ème} journée d'information en éthologie équine ont réuni respectivement 166, 266 et 207 participants à Paris et Saumur ou dans l'un des 14 sites de retransmission en direct.

La 4^{ème} édition de l'équi-meeting maréchalerie au Haras national du Pin devient, de fait, le premier congrès européen de maréchalerie avec près de 600 participants.

Face au constat que la production de connaissance n'est pas encore suffisamment accessible au grand public, la création d'un pool de dix ingénieurs de développement permet la vulgarisation des résultats de la recherche dans les thématiques suivantes : reproduction, élevage, détention, bien-être, éthologie médiation, économie, caractérisation, génétique et santé. Ils organisent la concertation professionnelle lors de comités de suivi spécifiques et chaque ingénieur s'appuie, si besoin, sur les compétences internes ou des experts externes (cf. [rapport d'activité 2015](#), p. 19 & 21).

Direction et organisation : Le COP a conduit à la mise en place d'un nouvel organigramme (cf. [rapport d'activité 2015](#), p. 50).

Il s'articule autour de sept directions « métiers », d'une direction « support » (SG et DRH) et de l'agence comptable. Cela renforce les orientations déjà prises visant à d'homogénéité dans l'organisation. Ces directions métiers sont : Appui à la filière et stratégie (DAF&S, confié à Florence MÉA), Internationale, Développement et recherche (Françoise CLÉMENT pour les deux), SIRE (Caroline TEYSSIER), Cadre noir (Col. TEISSERENC), Formation (Jean-Michel PINEL), Sport (Nathalie MULL).

La direction de la formation s'appuie sur l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE); la direction « Cadre noir », sous l'autorité de l'écuyer en chef, comporte l'ensemble du patrimoine culturel de l'établissement.

Un comité d'audit est constitué (avec Jacques GOUNET et Olivier FAYAT). Quatre adjoints au DG sont nommés : Éric LECLERC (Stratégie interne) ; Franck BARLET (Valorisation immobilière des sites Haras nationaux) ; Alain MOURET-LAFAGE (Délégations territoriales) ; Hubert de CADOLE (Pilotage stratégique du système d'information).

Sylvie DOARÉ prend en intérim la succession de Claire CORDIHAC à la direction d'équi-ressource, avant l'arrivée de Tiphaine DROUOT en décembre 2015. Tiphaine DROUOT, équitante, a un cursus universitaire en droit et sciences de l'information et de la communication ; elle a travaillé antérieurement comme chargée de communication dans divers services privés puis publics.

Les directions territoriales portent la nouvelle appellation de « délégations territoriales ». On enregistre plusieurs mouvements de personnels : à Xavier GUIBERT succèdent Olivier LEGOUIS pour le Limousin (site de Pompadour) et Émilie GOBERT pour la région Poitou-Charentes ; Daniel LAGNEAUX succède à Alain MOURET-LAFAGE pour la Bourgogne et la Franche-Comté, Patrice ÉCOT à François GORIOUX pour la Bretagne et Sylvie DOARÉ pour les Pays-de-la-Loire, Sandie JARRIER à Franck BARLET pour l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. Florence MÉA conserve les régions Centre et Ile-de-France en plus de la direction appui à la filière et stratégie.

L'appui à la filière prend une double dimension, opérationnelle avec équi-ressources et IDEE (Ingénierie développement expertise équine) et stratégique, par l'animation du comité filière. Le SIRE (système relatif aux informations des équidés) devient une direction opérationnelle à part entière. Douze territoires viennent décliner les missions nationales au plus près des acteurs locaux. Il est créé un opérateur transversal en charge de la stratégie interne de l'établissement.

Gestion des ressources humaines : Quatre grands thèmes constituent les priorités 2015 :

- la requalification professionnelle des agents selon le métier qu'ils exercent et les qualifications qu'ils possèdent,
- le lancement de la réorganisation territoriale de l'Institut,
- le démarrage des contrôles de l'identification équine (contrôles sanitaires),
- la poursuite du dossier de l'évaluation des risques psychosociaux (RPS).

En matière de requalification professionnelle, alors que le nombre des promotions possibles était très contingenté, l'IFCE a obtenu du ministère de l'Agriculture qu'il lui soit garanti un nombre davantage significatif, essentiellement pour les agents de la filière technique. Pour 2015, ce sont six agents qui sont promus dans ce cadre. Pour les trois années à venir, une quarantaine d'agents de catégorie C doivent encore bénéficier d'une promotion en catégorie B, sans préjudice des avancements habituels qui viendront donc s'y ajouter.

La réorganisation territoriale prévoit de vendre neuf haras nationaux et de relocaliser les futures implantations au plus près de la filière équine en tenant compte de la réorganisation de l'État en région. En conséquence, des agents affectés en délégation territoriale seront appelés à effectuer une mobilité interne. Afin de favoriser ces mobilités, un plan social d'accompagnement des agents a été mis en place, en partenariat avec les organisations syndicales, qui se compose de plusieurs volets, dont :

- la mise en œuvre de formations d'adaptation au nouveau poste de travail ou visant une réorientation professionnelle pour ceux qui le souhaitent ;
- la finalisation d'un référentiel « métiers » (57), complété par les référentiels « fonctions » et « compétences » ; dans le cadre de la diminution forte des effectifs inscrit dans le COP, ces outils indispensables à la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) contribuent à la refonte de ces emplois, et à leur uniformisation avec la nomenclature du ministère chargé de l'Agriculture ;
- la mobilisation des divers dispositifs indemnitaires existants ;
- la demande - exprimée au ministère de l'Agriculture - d'extension à l'IFCE de la prime d'accompagnement à la réorganisation régionale de l'État, ou de la rénovation de la PRS.

Les effectifs exprimés en équivalents temps plein au (ETP) 31 décembre 2015 sont passés de 862 à 825, soit une baisse de 4,3 % par rapport à 2014. Sur les 48 M€ de masse salariale, 47,630 M€ ont été effectivement consommés, soit 99,2 % de la dotation initiale.

Infrastructures : L'article 95 de la loi d'avenir pour l'agriculture promulgué en octobre 2014, prévoit la création d'un nouvel établissement public administratif (EPA) « Haras national du Pin ». Il est procédé ainsi au transfert administratif du site du Pin par décret paru le 3 juillet 2015 au Journal officiel de la République française (JoRf). Il reprend les activités que l'IFCE ne doit plus mener, notamment les activités sportives, culturelles et patrimoniales (cf. une analyse critique de ce point, p. 606 & 607 [Rapport annuel de la Cour des comptes](#) de 2016).

S'agissant des haras nationaux, le COP 214-2017 est très précis : sans partenariat local équilibré, les sites doivent être vendus. Seul un partenariat a pu être mené à bien (Haras de Cluny). Comme suite au conseil d'administration du 15 octobre 2015, des discussions sont engagées avec une société immobilière d'État, la SOVAFIM, pour définir les conditions de transfert de neuf sites. Parallèlement, l'Institut met en place un plan de relocalisation de ses équipes, transfert ne voulant pas dire retrait immédiat et systématique.

Territoires d'outre-mer : Les missions de l'IFCE sont également déclinées dans les départements et territoires d'outre-mer. Pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, l'Institut dispose de correspondants au sein des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qui lui consacrent une partie de leur activité. Pour la Nouvelle-Calédonie, l'IFCE travaille dans le cadre d'une convention avec une équipe calédonienne qui, par délégation du gouvernement local, a en charge la gestion de l'élevage et de la sélection. Ce réseau est un relais efficace de diffusion de l'information qui peut apporter les réponses adaptées aux interlocuteurs de la filière.

Conseil scientifique : En 2015 le conseil scientifique de l'IFCE devient le conseil scientifique de la filière équine. Il labellise les projets de recherche et développement (R&D) pour l'attribution de financements de l'IFCE, du ministère chargé de l'Agriculture, du fonds Éperon et de la fondation [Hippolia](#) (maintenant disparue).

Grâce à ces financements conjoints, 23 nouveaux projets ont été financés en plus des 8 projets pluriannuels déjà engagés, pour un financement de plus de 600 k€. Un groupe de travail a été mandaté pour développer l'offre de recherche en sciences humaines et sociales et un appel à projets de développement a été lancé fin 2015 pour des actions de transfert des résultats de recherche vers les utilisateurs finaux.

En 2015, la station expérimentale de Chamberet a été impliquée dans 11 projets. Avec son troupeau de 180 chevaux (70 juments et leur production de 0 à 3 ans) élevés en quasi autonomie sur 130 ha, la station est unique en Europe.

Comité filière : Prévu dans le COP 2014-2017, signé en décembre, se met en place un « comité de filière », afin de créer et d'animer un groupe d'acteurs professionnels représentatif de la filière équine, qu'ils soient acteurs de la production (élevage) ou de l'utilisation dans les domaines des courses, du sport, du loisir et du travail. L'objectif est de permettre une expression et une construction consensuelles de la demande sur les sujets d'actualité ou de fond qui sous-tendent son activité (TVA, coopération internationale, expertise, etc.).

Fin 2015, la présidence du Comité filière est confiée à Gérard RAMEIX, conseiller maître à la Cour des comptes, président de l'Autorité des marchés financiers, trésorier de la Société hippique française (SHF). L'animation du Comité est confiée à Guillaume BLANC, directeur de l'accompagnement à la filière. Le Comité se réunit pour la première fois le 20 novembre 2015.

L'animation du Comité se fait selon quatre axes de travail :

- Orienter les travaux de l'observatoire économique et social afin de disposer d'indicateurs pertinents pour analyser plus finement l'évolution des marchés du cheval, y compris à l'export.
- Retravailler la définition des statuts professionnel et amateur.
- Analyser les problématiques spécifiques du cheval de trait.

Replacer la problématique de la fin de vie des équidés dans sa globalité.

Le Comité publiera de nombreux documents, accessibles par la rubrique « [Activités](#) », dans le site internet de l'IFCE (<https://www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/comites-appui-filiere/comite-filiere/>).

Contexte économique : En 2015, la production française de galopeurs et de chevaux de sport se redresse, mais les paris hippiques régressent toujours et la baisse de l'effectif de cavaliers licenciés s'accroît. Toutefois la France se porte plutôt mieux que les autres filières équinées européennes.

Les nouvelles statistiques disponibles à partir des certificats sanitaires émis par les DDCSPP montrent une hausse des exportations de chevaux de sport-loisir vers les pays tiers depuis 2014.

Une nouvelle rubrique « Statistiques et données » est créée dans le site internet de l'IFCE pour accéder à toutes les publications de l'OESC et du réseau économique *REFErences* (cf. 2010, *infra*). L'Annuaire ÉCUS 2015 y est téléchargeable gratuitement.

Le réseau *REFErences* fait paraître 15 monographies d'entreprises équinées, décrivant leurs clés de réussite : maîtrise des charges, volonté d'entreprendre et bonne écoute de la demande.

Emploi : Plus de 2 000 offres d'emplois ont été publiées en 2015 sur le site d'équi-ressources (+ 12 %) avec 62 % des offres pourvues par un candidat proposé par ses soins. Le site internet a été consulté avec plus de cinq millions de pages vues. Des partenariats ont été montés avec AFASEC et Hippolia dans le secteur professionnel, ainsi qu'avec Pôle emploi et l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture (APECITA) association créée en 1954 et devenue en 1981 association paritaire au service de l'ensemble de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement.

L'OMEFFE publie un rapport régional « Emploi, métiers, formations dans la filière équine en Basse Normandie », illustrant le dynamisme particulier de ce territoire.

Profitant de la fusion au 1^{er} janvier 2016 des régions Bourgogne et Franche-Comté, l'Institut a proposé courant 2015 aux conseils des chevaux de ces deux régions la réalisation du tout premier Observatoire économique régional (OER) « fusionné » afin de disposer de données pertinentes à l'échelle de la nouvelle région tout en affinant et consolidant les données au niveau de chaque département et en enrichissant l'observatoire national. L'observatoire régional, qui s'appuie sur un protocole de base défini conjointement par les HN et la FCC au niveau national dès 2005, permettra à la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté de disposer dès 2016 d'une photographie inédite de l'impact économique et social de la filière équine sur son nouveau territoire. Ce partenariat entre les conseils des chevaux et l'IFCE bénéficie du soutien financier du Fonds Éperon.

Une étude commanditée par la DRJSCS du Languedoc-Roussillon a identifié des pistes pour améliorer l'adéquation entre emploi et formations et favoriser l'insertion des futurs diplômés des BPJEPS et DEJEPS en activités équestres.

Observatoires : 2015 est l'année du rapprochement des deux observatoires de l'IFCE ; l'OMEFFE est détaché « hiérarchiquement » d'équi-ressources et rejoint l'OESC pour créer un service « observatoires » au sein de la Direction du développement et de la recherche (DDR).

Communication : En 2015, un nouveau site internet unique concrétise la fusion de l'offre des deux établissements Haras nationaux et Cadre noir.

L'orientation est de conserver ces deux marques et surtout de ne pas en ajouter une nouvelle. Le sigle IFCE n'est ainsi utilisé qu'uniquement à titre institutionnel, pas en tant que marque.

Dans la pratique, les deux marques HN et CN ne recouvrent pas la même réalité. Le Cadre noir est une marque homogène renvoyant au monde de l'équitation. Les Haras nationaux sont une adresse à déclinaisons multiples, avec beaucoup de « marques filles », qui renvoie à l'ensemble des services apportés à l'élevage et aux usages du cheval. Ainsi, SIRE s'intègre dans le monde des Haras nationaux, en tant que service aux races, même si son caractère en partie institutionnel lui donne une place à part.

Une démarche de recherche de partenaires extérieurs est lancée, qu'ils soient mécènes ou sponsors, pour répondre aux besoins de développement de la marque Cadre noir.

Par ailleurs, pour répondre au contrat d'objectifs et de performance 2014-2017, l'IFCE organise le transfert des activités évènementielles et touristiques conduites sur ses sites aux profits des collectivités et organismes professionnels de la filière.

Formation : L'arrivée du nouveau site internet a permis d'optimiser la mise en valeur des informations relatives aux produits de formation Haras nationaux ou Cadre noir mais aussi de proposer à l'internaute un espace dédié à l'offre unifiée de formations de l'ESCE. Les nouvelles fonctionnalités lui permettent de laisser facilement ses contacts et de préciser ses besoins relatifs à chaque formation visée afin d'être mis en relation directement avec le correspondant formation et/ou le contact concerné.

Dans le cadre de l'étude de satisfaction post-formation menée par un cabinet indépendant auprès de 200 stagiaires sur les formations délivrées par l'ESCE et son réseau, les résultats montrent que :

- 90 % des stagiaires se disent satisfaits des sessions de formations, 38 % d'entre eux les ont jugées excellentes,
- 8 clients sur 10 recommandent les sessions de formations Haras nationaux et Cadre noir,
- les compétences techniques et pédagogiques des formateurs sont plébiscitées en premier lieu avec des scores d'excellence atteignant les 52 % en 2015 contre 32 % en 2014.

L'exploitation de ces résultats donne suite à la construction d'un plan d'actions qualité 2016.

En 2015, l'ESCE a mis en œuvre plus de 200 000 h de formation (heures stagiaires) sur l'ensemble de ses sites, dans la moyenne des années précédentes (entre 197 000 et 208 000). C'est un peu moins qu'en 2014 au Pin, 59 166 contre 60 266, et à Saumur, 82 835 contre 87 914, mais c'est compensé par le réseau des autres sites, 58 000 contre 51 464. Les thématiques de formation représentent 44 % pour l'équitation, 20 % pour l'attelage, 19 % pour la conduite et la gestion des équidés, 11 % pour la sellerie, 6 % pour les pratiques autour du cheval.

L'intégration du site de Saumur dans le réseau européen « *Equestrian Educational Network* », visant à favoriser les échanges entre formateurs et stagiaires des différentes nations, s'est concrétisée en 2015 par la mise en place d'échanges de cadres et de stagiaires avec des universités équestres anglaises et suédoises.

L'IFCE souhaitant s'aligner sur les schémas d'excellence que développe l'INSEP, tant au niveau de la performance que de la formation, le site de Saumur a mis en place sous la tutelle de cet institut un certificat de compétence spécifique (CCS) « Transfert d'apprentissage équestre et pédagogie collective » et un *Executive master entraîneur* (EME) « Équitation académique et performance sportive ».

Sur le site du Pin, l'offre de formation, 59 166 heures stagiaires (hst.), résultat légèrement en baisse par rapport aux trois années précédentes (autour de 60 000 hst.) est toujours centrée essentiellement sur quatre grandes thématiques : l'équitation (17 013 hst.), la sellerie (13 500 hst.), l'attelage (11 879 hst.), la reproduction (10 506 hst.). Les pratiques autour du cheval et la conduite d'élevage représentent respectivement 1 399 hst. et 819 hst. Les formations internationales, supérieures et autres formations représentent 3 962 hst.

Le site du Pin a reçu de nombreuses délégations étrangères en 2015 avec des programmes spécifiques. Au total, ces formations à destination des étrangers représentent 1 600 hst. Elles ont concerné des Coréens, des Chinois, que l'équipe de la Jumenterie a accueilli durant une semaine, et des Colombiens.

Le site du Pin s'est également beaucoup investi dans des programmes de recherche appliquée à la jumenterie qui devraient se traduire en 2016 par des formations nouvelles sur la congélation des embryons et l'expertise de la semence.

Le réseau formation de l'IFCE, sur les autres sites, continue de voir son activité croître. La diversité de l'offre de formation proposée et la capacité à mettre en œuvre des actions directement en tant qu'organisme de formation (40 % de l'activité) ou à répondre aux demandes en tant que prestataire (60 %), permet au réseau de voir son chiffre d'affaires augmenter de 12 % en 2015. Trois thématiques couvrent 78 % de l'activité du réseau : attelage, sellerie et conduite et gestion des équidés (zootechnie).

Sport de haut niveau : Le site de Saumur continue d'accueillir quatre pôles France regroupant 92 sportifs de haut niveau (CCE, France jeunes, voltige, paradressage).

Manon MOUTINHO obtient la médaille de bronze individuelle aux championnats du monde des juniors en voltige équestre. L'année 2015 est une année de réussite sportive dans plusieurs domaines. Outre les doubles médailles de bronze remportées par Thibaut VALLETTE aux championnats d'Europe, les écuyers sont souvent montés sur des podiums internationaux en concours complet, Matthieu VAN LANDEGHEM gagnant celui de Jarly (CIC***).

On note la participation de cavaliers de l'IFCE à 93 concours dans les trois disciplines olympiques ; dans 25 % des cas, il s'agit de concours internationaux. Ils obtiennent des classements une fois sur deux en moyenne et dans 62 % des cas en concours complet.

Comme chaque année, les sites de l'IFCE sont des supports importants dans l'organisation des compétitions équestres. Ils proposent aux cavaliers et meneurs des concours de grande qualité. En 2015, 523 journées de compétitions ont été organisées sur 14 sites de l'Institut dont, à la demande de la FFE, quatre étapes du Grand national de concours complet. Elles ont réuni 93 989 partants.

Cadre noir : En matière de billetterie, la saison 2015 a été bonne sur le site de Saumur ; l'objectif a été dépassé (+ 7 % en fréquentation et + 5 % en recettes par rapport à 2014). L'amélioration des taux de remplissage des présentations et galas se répercute également sur les visites (formules duo). L'offre visite famille a trouvé son public : la fréquentation a presque doublé. Une nouvelle catégorie de clients apparaît pour les galas : les comités d'entreprises (20 % des groupes pour les Musicales). Une offre de visite scolaire mise en place en 2015

Un projet de rénovation des galas du Cadre noir a été lancé dans le courant de l'année 2015. L'objectif est de mieux scénariser le spectacle qui doit gagner en connivence avec le public.

Équitation de tradition française : Intitulé comme en 2014 « Rencontres de l'équitation de tradition française », un colloque s'est déroulé les 15 et 16 octobre à l'occasion des Musicales du Cadre noir. Cette rencontre coorganisée avec le Comité équestre de Saumur a obtenu un réel succès (200 participants dans l'amphithéâtre et évoluant dans 3 manèges de l'École).

La FFE a intégré ce sujet dans les « Fédératives », réunions destinées aux enseignants et aux centres équestres. Elle construit ainsi un partenariat dans le but de transmettre des valeurs pédagogiques, éthiques et culturelles et de développer la communication sur l'équitation de tradition française (ETF).

Un groupe de travail se met en place en 2015 pour la création d'un « livre blanc » sur l'ETF. Issu d'un souhait du comité UNESCO, composé de représentants de la FFE, de l'IFCE, du ministère de la Culture et d'experts, son but est de produire un document complet sur tous les aspects qui permettent de connaître la tradition équestre française, comprendre son histoire, estimer son périmètre et esquisser les enjeux de sa sauvegarde.

Culture et patrimoine équestres : L'année 2015 a été l'occasion de poursuivre la mise à jour des inventaires du parc hippomobile de l'établissement et en particulier l'ensemble de plus de 320 voitures datant pour la plupart du 19^{ème} siècle. Cet inventaire a donné lieu à l'identification des voitures par transpondeur (puce) et en fin d'année plus de 60 % du parc est identifié au sein d'une nouvelle base de données.

SIRE : En 2015, l'activité est globalement comparable aux années précédentes en quantité avec quelques spécificités, notamment une stabilisation de l'élevage des chevaux de sang (traits et ânes restent en baisse), une légère baisse des enregistrements d'ONC et une forte hausse des changements de propriété déclarés.

La réalisation d'une campagne d'information sanitaire et le début des contrôles par l'IFCE a eu un impact significatif, en hausse cette année.

La part des démarches en ligne continue à croître. Elle atteint 13,8 %.

Le nombre d'équidés enregistrés dans la base SIRE continue à croître régulièrement chaque année : 2 855 196 en 2010, 3 421 928 en 2015. Toutefois le nombre de création annuelle diminue régulièrement : 117 963 en 2010, 100 112 en 2015. La base SIRE gère 53 races d'équidés.

En réponse aux crises liées à la viande de cheval, un nouveau règlement européen 2015/262 relatif à l'identification des équidés est prévu pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016. L'objectif principal est d'assurer une meilleure traçabilité des équidés et d'optimiser la sécurité sanitaire. Cela impacte le travail du SIRE. Ses équipes sont fortement mobilisées durant cette année par la refonte des documents d'identification des équidés et la gestion d'un signalement graphique obligatoire à sa première édition, nécessitant une révision complète des procédures. Le système éditique en profite pour faire peau neuve.

Développement durable : Depuis sa création, l'IFCE s'est engagé de manière éco-responsable en agissant pour concilier respect de l'environnement, cohérence économique et progrès social. La dynamique vertueuse impulsée en interne, ainsi que les partenariats avec les acteurs du territoire autour des projets de développement durable témoignent de son attachement pour cette cause.

Le budget consacré à la thématique a permis de concrétiser les initiatives durables portées par les sites. Trois thèmes majeurs sont récurrents : la gestion durable des sites (gestion différenciée des espaces verts, tri des déchets), les économies de fluides, ainsi que la poursuite des projets innovants transposables à l'ensemble de la filière équine et prenant en compte la globalité du développement durable.

En matière de gestion des espaces verts, les sites n'ont pas attendu l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte pour s'engager dans une démarche « zéro pesticides ». Dans le prolongement des actions déjà en cours et pour pallier la baisse des dotations financières et des effectifs qui impacte l'ensemble du service public français, 2015 a été marquée par la poursuite des expérimentations de mise au point d'outils d'entretien des voiries avec le cheval, alliant à la fois respect de l'environnement, performance et dynamique économique.

L'Institut s'attache à récompenser les sites les plus innovants et vertueux par la mise en place décotrophées (cf. [rapport d'activité 2015](#), p. 47).

Systèmes d'information : Pour répondre aux enjeux du COP et accompagner la réorganisation qui en découle, l'organigramme de 2015 prévoit un adjoint au DG chargé du pilotage stratégique du système d'information et de sa sécurité et la création d'un département opérationnel des systèmes d'information (DOSI).

Ce service maintient en 2015 plus de 100 applications informatiques et met en œuvre une dizaine de nouveaux projets majeurs, dont la troisième version du SIRE, l'ouverture d'un nouveau site web unifiant les trois sites : Cadre noir, Haras nationaux et l'ancien site institutionnel, la mise en œuvre en fin d'année de la gestion budgétaire de comptabilité publique (GBCP) et la construction d'une nouvelle salle informatique.

Rapport d'activité 2015 – données générales :

Le plan du rapport d'activité de l'IFCE pour 2015 est réduit à trois parties, au libellé légèrement modifié pour les deux premières, et la suppression d'une partie rendant systématiquement compte, de manière spécifique, de l'action des sites territoriaux :

- L'IFCE, lieu de débat stratégique au profit de la filière équine (au lieu "d'opérateur de la filière").
- Des missions au service du développement de la filière.
- Piloter pour anticiper.

Les dépenses de fonctionnement sont de 14 502 131 € contre 14 776 650 € en 2014, soit une diminution de 1,85 %. En dépit d'une gestion rigoureuse, l'intégration et/ou le renforcement de certaines missions a contribué à accentuer certaines dépenses de fonctionnement (contrôle sanitaire, formation).

Les ministères de tutelle accordent une augmentation des subventions pour charges de service public pour permettre à l'IFCE de mettre en œuvre les actions stratégiques prévues par le contrat d'objectifs et de performance 2014-2017 : 41,78 M€ pour le ministère chargé de l'Agriculture, contre 34,58 M€ en 2014, 7,41 M€ pour le ministère chargé des Sports, contre 7,34 M€ en 2014.

Le chiffre d'affaires généré par l'activité de l'Institut sur les prestations vendues et les subventions reçues (hors subventions pour charge de service public) s'élève à 18 124 397 € en 2015 contre 18 942 369 € en 2014, soit une diminution de 4,32 %. Cette baisse s'explique principalement par une baisse d'activités sur les territoires ainsi que sur le SIRE.

L'établissement dispose de deux types de comptabilité analytique, outils d'aide à la décision, dont les résultats sont présentés aux ministères de tutelle : résultats en coûts directs par unité budgétaire ; résultats en coûts complets par programme, au niveau de l'établissement.

2016

Principaux travaux et évènements de l'année : Les Jeux olympiques de Rio sont l'événement le plus médiatique de l'année 2016 pour l'IFCE, avec les résultats obtenus par l'équipe de France avec l'appui de l'Institut, en concours complet, paraéquestre et pentathlon. Le titre de champion olympique par équipe du lieutenant-colonel Thibaut VALLETTE, écuyer du Cadre noir, et Qing du Briot** ENE-HN (propriété de l'IFCE) est l'exploit le plus marquant de l'année 2016.

Des réalisations importantes marquent également les évolutions de l'établissement : la production du nouveau spectacle du Cadre noir "Au cœur du grand manège", la mise en place d'une formation originale de groom de haut niveau, les signatures de nouvelles conventions entre les stud-books des courses, le lancement des *webconférences* pour atteindre un plus large public sur les sujets techniques et économiques, la rédaction par le comité filière d'un document de propositions d'actions pour la filière équine.

L'IFCE organise en juin 2016, à Saumur, le congrès de *l'International Symposium of Equine Sciences*, qui accueille 344 participants en provenance de 15 pays différents.

L'IFCE obtient le label « Grand INSEP », niveau argent.

Les bases documentaires sont fusionnées ; une médiathèque accessible en ligne est créée.

La réorganisation territoriale de l'IFCE par la vente de plusieurs Haras nationaux s'engage fortement en 2016.

L'année est également marquée par la publication d'un rapport de la Cour des comptes recommandant de supprimer l'Institut (*cf. infra*), ce qui n'est pas sans émouvoir les personnels qui se sont investis dans la mise en œuvre des contrats d'objectifs et provoquer des réactions des instances concernées.

Développement de la filière équine : Bien qu'il ait été mis fin à l'étalonnage public, l'IFCE poursuit son apport d'expertise dans le domaine de la reproduction équine. L'Institut a ainsi contribué à la mise en place du label « Reproduction Équine Qualité Services » (REQS) pour les centres de reproduction équine sous le portage professionnel de la Fédération des acteurs de développement des techniques modernes de reproduction équine (FADETEQ). Ce label est toujours animé par l'IFCE. Son référentiel, validé par l'organisme certificateur CERTIS, prévoit trois niveaux de labellisation d'exigences progressives sur six thématiques : techniques de reproduction, qualification du personnel, services, traçabilité, bien-être et équipements. Près de vingt centres de reproduction ont été labellisés la première année.

Par ailleurs, la délégation territoriale Pays de la Loire de l'IFCE promeut auprès d'Angers Expo Congrès (AEC), organisateur du premier Salon du cheval d'Angers, la création d'un espace de découverte et d'expérimentation des innovations numériques et des objets connectés dédiés à la filière équine. En initiant le lien entre le Pôle de compétitivité de la filière équine (Hippolia) et AEC, l'IFCE permet le rapprochement de deux filières d'excellence en Pays de la Loire : les nouvelles technologies et le monde du cheval.

Gouvernance : Cinq ans après sa création, l'IFCE, issue de la fusion des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation, est contrôlé par la Cour des comptes ([Rapport annuel 2016](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2016) ou : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2016>), dans ses pages 581 à 605. Le titre du rapport est sans équivoque « *L'Institut français du cheval et de l'équitation : une réforme mal conduite, une extinction à programmer* ». Il recommande (*cf. p. 605*) de « *supprimer l'Institut en organisant la dévolution des activités de service public qui y subsistent entre les ministères respectivement chargés de l'agriculture et des sports.* » Quant aux missions nouvellement assignées à l'Institut, en 2010, il considère qu'elles ne sont « que l'addition des missions des deux établissements précédents » (*cf. p. 585*).

La suite du rapport (p. 607 à 634) est notamment constituée des réponses des ministères de tutelle ainsi que celui chargé du Budget, du président du conseil d'administration de l'IFCE et de son directeur général (respectivement Olivier KLEIN et Christian VANIER, à cette époque).

Le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et le secrétaire d'État chargé du Budget concluent leur réponse par un message clair: « *L'État estime que ces évolutions, tracées par le COP, pour la période 2014-2017, sont aujourd'hui mises en œuvre et qu'il n'est pas opportun d'envisager la suppression de l'IFCE (...)* ».

Pour sa part, le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS) souligne que le projet de fusion était ambitieux. Il n'était « *donc pas étonnant que cinq ans après la création de l'Institut, la réforme de l'établissement ne soit pas encore achevée et son modèle économique pas encore stabilisé* ». En conclusion, il « *considère que la proposition de la Cour de supprimer l'IFCE n'est aujourd'hui ni envisageable, ni opérationnelle* ». Et « *pour conforter les trajectoires d'évolution définies par le COP, les ministres signataires ont souhaité diligenter une mission conjointe d'inspection (...) pour apprécier l'adéquation entre les prestations proposées par l'IFCE et les attentes de ses différents partenaires (...)* ». [Nota : voir le § Gouvernance, dans le chapitre 2017, ci-après, à ce sujet].

Quant au directeur général (DG) de l'Institut, il évoque le « *parti pris étrange* » de la Cour, et souligne un certain nombre d'inexactitudes ou d'omissions.

La réponse du président du conseil d'administration de l'IFCE est assez circonstanciée, allant peut-être au-delà d'un avis centré seulement sur le rapport de la Cour. Elle illustre, ce faisant, sa conception de sa mission et ses rapports avec le DG de l'Institut.

Il indique sa vision de l'historique de ce rapprochement institutionnel initié par les services de l'État. Il en critique la lenteur, ayant réduit « *encore les synergies opérationnelles* ». « *C'est dans ce contexte particulièrement difficile qu'a eu lieu la fusion. Nommé président fin 2013, j'ai hérité de cette situation. Je n'ai pas souhaité remettre en cause la décision de fusion* ». (...) « *Il m'est apparu plus efficace et pragmatique de focaliser la direction sur le recensement des missions qui pouvaient être maintenues, voire développées (...)* ». « *J'ai réuni un groupe de travail composé d'administrateurs et de personnalités extérieures au sein duquel le directeur général était invité* ». (...) « *La direction a ensuite décidé seule des options opérationnelles de ce plan et de sa mise en œuvre (...)* ».

Quoi qu'il en soit, *in fine*, les deux ministères de tutelles renouvellent leur confiance dans le conseil d'administration et son directeur général afin de poursuivre les réformes engagées depuis 2010, notamment en matière d'adéquation des moyens humains et des emprises immobilières avec les missions qui lui sont confiées.

Diffusion des connaissances : Pour faciliter davantage l'accès à l'information, Infos chevaux est rénové à l'occasion de ses quinze ans, avec une nouvelle interface, un accès facilité aux données et de nouvelles fonctionnalités.

Les bases documentaires sont fusionnées ; une médiathèque accessible en ligne est créée. L'internaute accède à une information complète et certifiée, complétée par les fiches de synthèse sur les 3 500 000 équidés enregistrés dans la base SIRE : identité, race, pedigree, reproduction, production, approbations et listes de saillie pour les étalons, indices génétique et de performances, diversité génétique.

Lancées en septembre 2016, les webconférences permettent d'écouter un expert de l'IFCE et de poser des questions sur un sujet donné tous les mardis à 11h30 et les jeudis à 18h30. Trente-cinq webconférences ont été organisées en 2016 avec 1 900 inscrits et 2 800 visionnages ultérieurs sur *equivod*. L'inscription et l'accès au programme sont gratuits. Les webconférences sont ensuite disponibles en différé.

L'IFCE organise en juin 2016, à Saumur, le congrès de *l'International Symposium of Equine Sciences*, qui accueille 344 participants en provenance de 15 pays différents.

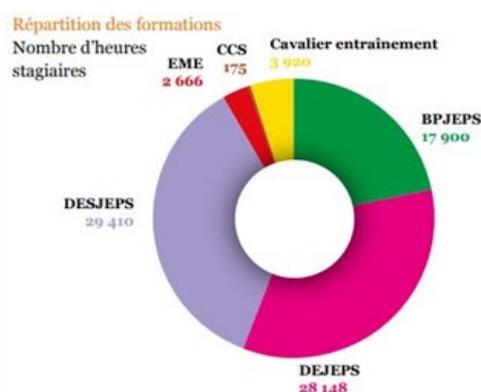
Formation : L'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE) du site de Saumur propose pour la première fois, le 7 novembre 2016, une journée « Portes ouvertes ». Pour ce nouveau rendez-vous, 300 visiteurs ont fait le déplacement. Parents, cavaliers amateurs, enseignants, étudiants sont invités à rencontrer les formateurs et les stagiaires : une journée exceptionnelle pour mieux appréhender le contenu, les prérequis et les débouchés de chaque formation.

L'implication de l'ESCE au sein du réseau *Grand INSEP* ne cesse de s'accroître avec l'inscription de sept cadres enseignants/écuyers du cadre noir dans les cursus de formation de l'INSEP en *Executive master entraîneur* (EME). Autre exemple concret en lien avec l'INSEP : un écuyer responsable pédagogique des formations sur Saumur a validé avec les félicitations du jury *l'Executive master Trajectoire Manager Sport*, formation diplômante professionnelle post-graduée proposée par l'INSEP.

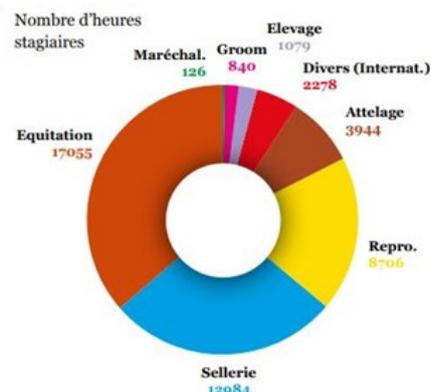
L'ouverture à cette approche sportive de la performance se concrétise également par la mise en œuvre de la méthode « Action Types » au sein de certains cursus de formation, et au développement en partenariat avec l'INSEP de plusieurs cursus comme le certificat de compétences spécifiques (CCS) en techniques pédagogiques, l'EME équitation académique et le master « Sport, expertise, performance de haut niveau »

La première formation groom international a été mise en place sur le site du Pin. Ce cursus répond à la demande de la filière qui recherche des grooms autonomes, multi-compétents, pouvant accomplir le transport des chevaux sur les terrains de concours. En effet, l'obtention du permis poids lourds, du certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV), mais aussi la formation initiale minimum obligatoire (FIMO), attestation obligatoire dans l'Union Européenne pour exercer le métier de conducteur routier sont une assurance de répondre aux attentes des cavaliers internationaux.

Formations 2016 – Bilan du site de Saumur



Formations 2016 – Bilan du site du Pin



Cadre noir : Le projet de rénovation des galas du Cadre noir lancé dans le courant de l'année précédente trouve son aboutissement en 2016 à l'occasion des soirées des galas des Automnales du Cadre noir, intitulées « Au cœur du manège ». L'objectif est de mieux scénariser le spectacle pour gagner en connivence avec le public. L'émotion, dont la connexion avec les chevaux, est mise en valeur, grâce, notamment, à un univers artistique amélioré.

Équitation de tradition française : La mise en valeur de l'équitation de tradition française, patrimoine matériel et immatériel, s'est notamment concrétisée par un colloque organisé en mai à Vincennes et consacré au général L'HOTTE, un des fondateurs reconnus de l'ETF (cf. la fiche de [repères historiques](#) relative à l'ENE), la publication des actes des Rencontres de l'ETF de 2014 et 2015, l'organisation des Rencontres de 2016, en octobre, avec la collaboration avec la FFE, la participation au groupe de travail pour la création d'un « livre blanc » sur l'ETF, etc.

Infrastructures: Le Haras national de Tarbes et de celui de Compiègne sont vendus ; puis ce sera le cas d'Hennebont et Lamballe. Le [rapport d'activité 2016](#) indique (dans sa p. 2) l'ensemble des implantations de l'IFCE à cette date, dont les sites vendus (avec ou sans départ de l'IFCE).

La réorganisation territoriale de l'IFCE prévoit de concentrer progressivement ses compétences sur quatre sites nationaux (Saumur, Pompadour, Uzès et Le Pin) et sur quelques sites complémentaires pour accroître les synergies entre métiers et construire des pôles de compétences à visibilité nationale.

Administration : Le décret du Président de la République du 16 décembre 2016, publié le lendemain au Journal officiel de la République française (JorF), nomme Jean-Michel MARCHAND président du Conseil d'administration (CA) de l'Institut français du cheval et de l'équitation. Il avait été désigné membre du CA au titre des personnalités qualifiées pour la première fois quelques semaines auparavant, à l'occasion du renouvellement périodique de ses membres (on notera que son prédécesseur, Olivier KLEIN, arrivé au terme de son mandat, demeure membre du CA dans le collège des personnalités qualifiées qui, à l'occasion, passe de onze à douze personnes).

Alain TISSEUIL, qui succédera à Jean-Michel MARCHAND en 2020 (*cf. infra*), est également nommé personnalité qualifiée simultanément. Pour la première fois, des élus locaux sont nommés dans ce collège. Cela faisait partie des suggestions du DG, Christian VANNIER, aux ministères de tutelle.

Jean-Michel MARCHAND fut notamment professeur de physique et chimie, puis proviseur de lycée, maire de Saumur, député, président de la communauté d'agglomération Saumur – Val-de-Loire).

Dans son éditorial du rapport d'activité pour 2016, Jean-Michel MARCHAND souligne, en référence au contrat d'objectif et de performance (COP) 2014 -2017 en cours, que l'IFCE doit devenir l'institut technique de référence au profit des acteurs de la filière.

Conseils et comités : Ce rapport d'activité pour 2016 souligne (p. 5 & 6) l'importance pour l'IFCE d'être un « espace de concertation » avec les représentants de la filière, *via* ses conseils et comités, dont il détaille les missions, l'organisation et le fonctionnement.

On notera la réalisation d'un « livre blanc » sur la filière présenté fin novembre. Il comporte un volet par segment : courses, centres équestres et cavalerie amateur, chevaux et poneys de sport, chevaux de trait, de territoires et ânes. Il sera présenté au ministre chargé de l'Agriculture en janvier 2017.

Développement de la filière : L'année 2016 est marquée, en avril, par la publication d'un décret et d'un arrêté relatifs à la création des organismes de sélection (OS). Les associations de race entament une réflexion sur leur avenir et sur leurs objectifs, avec l'aide de l'IFCE (SIRE et Direction Appui filière et stratégie) pour les éclairer sur cette évolution majeure de la réglementation et les assister dans la construction de leur dossier de présentation OS.

Six agents sont mis à disposition aux sociétés mère SHF et SFET. L'IFCE contribue à la formation des juges et des pointeurs de la SFET.

L'enrichissement des collections de la Cryobanque nationale pour conserver la semence d'étalons de race menacée d'abandon se poursuit en 2016 pour quatre races. Trois autres sont prévues en 2017.

Contexte économique : La production française de chevaux galopeurs, de chevaux et poneys de sport, de chevaux de selle se redresse en 2016. La baisse des enjeux misés sur internet sur les courses hippiques s'accroît. La baisse de l'effectif de cavaliers licenciés se poursuit, mais le nombre de compétiteurs est toujours en augmentation.

On constate par ailleurs une baisse marquée des abattages pour la consommation de viande équine.

Emploi : Avec près de 2 500 offres sur l'année, près de 500 000 pages consultées et plus de 50 000 connexions par mois, équi-ressources est devenu un outil incontournable pour les acteurs, qu'ils soient employeurs ou demandeurs d'emploi ou de stages. L'OMEFFE publie son rapport national emplois-métiers- formations dans la filière équine. Il met le focus sur l'adéquation formation-emploi ; il précise quels sont les métiers en tension et les pistes de développement.

Direction et organisation : Christian VANIER, directeur général de l'IFCE, est, à sa demande, nommé directeur général du bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (Bivb) le 1^{er} décembre 2016. Jean-Marc LAPIERRE, DGA, assure l'intérim du directeur général jusqu'au 12 janvier 2017.

L'organigramme de l'IFCE, substantiellement modifié en 2015, n'enregistre pas d'évolution notable en 2016, sauf pour les DT (regroupements) : Guillaume BLANC est nommé à la direction Appui filière et stratégie où il succède à Florence MÉA, promue cheffe de bureau à la direction générale de la performance économique (DGPE) du MAA ; s'agissant des délégations territoriales, Marion LHOTE ajoute l'Île-de-France aux régions qu'elle couvre déjà (Nord – Pas-de-Calais et Picardie), Sandie JARRIER ajoute la région Poitou-Charentes aux siennes (Aquitaine et Midi-Pyrénées), Daniel LAGNEAUX fait de même pour Champagne-Ardenne et Alsace – Lorraine (suite au départ de Christian HAESSLER), en plus de Bourgogne et Franche-Comté, Alain MOURET-LAFAGE ajoute la région Centre à sa fonction d'adjoint au DG.

À la direction de la communication, Diane de SAINTE FOY quitte ses fonctions pour devenir directrice communication du futur [Agreenium](#) (Alliance de la formation et de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et la santé globale).

Une direction communication & marketing est créée et dirigée par Emilie GOBERT, précédemment directrice de la délégation territoriale Poitou-Charentes.

Reconnaissance : Le site de Saumur de l'IFCE obtient en juillet le label *Grand INSEP* au palier argent. Cette reconnaissance vient confirmer la qualité des installations et l'investissement de l'IFCE dans des actions de recherches diverses sur le thème de l'objectivation et de l'amélioration de la performance en équitation. Ces travaux visent également l'affirmation du cavalier en tant que sportif de haut niveau.

Sport de haut niveau : Le titre de champion olympique par équipe au Jeux olympiques de Rio, du lieutenant-colonel Thibaut VALLETTE, écuyer du Cadre noir, et Qing du Briot* ENE-HN est l'exploit le plus marquant de l'année 2016.

L'équipe de France de voltige qui s'entraîne à Saumur avec des chevaux appartenant à l'IFCE est championne du monde par équipe, médaillée d'or, et d'argent en individuel.

En concours complet, des podiums en coupe des nations sont aussi à noter. En dressage, la progression est constante depuis plusieurs années. Elle se concrétise en 2016 par la seconde place au classement général du Grand national de dressage d'une équipe « Le Cadre noir ».

Contrôle et identification : La connaissance de tous les équidés présents sur un territoire et des personnes en lien avec eux est indispensable pour permettre en cas d'épidémie des actions sanitaires efficaces. Depuis 2015, l'article L212-14 du Code rural habilite les agents de l'IFCE désignés par le DG de l'établissement à rechercher et constater les infractions relatives à l'identification des équidés et des camélidés. Ils sont assermentés à cet effet.

La déclaration du détenteur constitue l'élément de base de la traçabilité sanitaire, or environ 75 000 sont déclarés sur 160 000 estimés. Le travail engagé en fin d'année précédente se poursuit pleinement en 2016, avec une phase d'information (2 035 détenteurs de 39 200 chevaux visités) et une phase de contrôle (2 560 détenteurs de 42 550 chevaux, dont 7 400 en anomalies - cf. Le rapport d'activité 2016, p. 35 à 38).

La réglementation française issue du règlement européen est mise en place avec notamment l'exclusion de la consommation humaine pour les équidés dont le document d'identification est édité au-delà des 12 mois suivant sa naissance. L'accent est mis sur la traçabilité sanitaire, notamment pour protéger le consommateur de viande.

Systèmes d'information : L'IFCE se dote d'une nouvelle salle informatique. Ce projet de taille redonne à l'établissement une infrastructure professionnalisée et robuste. Elle permet ainsi répondre aux exigences de disponibilité et de sécurité des données qu'impose l'hébergement d'applications critiques, notamment les données du SIRE. L'Institut a ainsi souhaité se doter d'un nouveau centre de données (*DataCenter*) de nouvelle génération hébergé à Arnac-Pompadour, qui dispose d'un système de refroidissement par eau glacée.

Le réseau WIFI est amélioré sur le site de Saumur par l'installation de 51 bornes au profit des personnels, des stagiaires et du public. Il est prévu d'équiper pareillement les sites du Pin et d'Uzès en 2017.

Communication : Une étude de notoriété réalisée en 2016 montre une bonne reconnaissance des marques Haras nationaux et Cadre noir, comme on pouvait s'y attendre du fait de leur ancienneté, mais également une montée en puissance de la notoriété de l'IFCE. Le Cadre noir a une image forte et concrète. Les Haras nationaux disposent d'une marque connue du public. L'IFCE a une image de rigueur, d'expertise et de professionnalisme. En parallèle, le choix de l'une ou l'autre des marques devient de plus en plus difficile en interne, de nombreux produits et services sont issus de la fusion des expertises Haras nationaux et Cadre noir.

Rapport d'activité 2016 – données générales :

Le plan du RA 2016 reprend celui adopté en 2013 et 2014, sans la rubrique régionale spécifique.

Fin 2016, les ETP ont été réduits à 785, soit environ 5 % de baisse par rapport à 2015 (825), pour une masse salariale consommée de 47,8 M€.

La réorganisation territoriale de l'Institut, avec la vente de plusieurs haras nationaux, a un fort impact sur la GRH. Pour favoriser les mobilités, les ministères de tutelles acceptent que la prime d'accompagnement à la réorganisation régionale de l'État soit étendue aux agents de l'IFCE affectés dans des sites impactés par cette réorganisation territoriale, permettant à certains de percevoir une indemnité pouvant s'élever jusqu'à 30 000 € brut. En plus de ce volet financier, les formations d'adaptation à un nouveau poste de travail ou visant à une réorientation professionnelle se sont poursuivies. Enfin, une trentaine de fiches de postes a été ouverte, essentiellement dans la filière technique, dont 20 dans le secteur du « contrôle sanitaire », pour permettre aux agents en fonctions dans l'un des haras appelés à être vendu ou fermé, de réussir une mobilité choisie.

La réforme de la comptabilité publique, appelée Gestion budgétaire de la comptabilité publique (GBCP), est entrée en vigueur au 1er janvier 2016. L'IFCE a été moteur et volontaire pour faire partie des premiers établissements à mettre en place cet important changement.

2017

Principaux travaux et évènements de l'année : Le rapport de la mission interministérielle sur l'évolution de l'IFCE, commandé par les ministères chargés de l'Agriculture et des Sports, remis en mai 2017, répond à celui de la Cour des comptes et apporte de nombreux éléments positifs pour construire l'avenir. L'enjeu est de devenir un institut technique de référence. Il invite à passer d'un mode productif à un mode de relation plus ouvert et collaboratif avec les acteurs de la filière.

L'année 2017 a été marquée par d'importants projets partenariaux dont, notamment, la convention avec la Fédération française d'équitation (FFE) pour la diffusion de l'équitation de tradition française, le lancement d'un centre de ressources et d'expérimentations du cheval au travail (CRECAT) partagé et piloté avec la SFET et l'aboutissement de nombreux projets de recherche et de développement.

La gouvernance « filière cheval » a été constituée en fin d'année, par les cinq structures majeures de la filière, les quatre sociétés-mères et la FFE.

Un troisième président du CA est nommé en décembre 2016 et un troisième DG de l'Institut en janvier. L'organigramme de l'établissement est modifié.

Le service équi-ressources fête ses dix ans de fonctionnement.

Equimeeting-maréchalerie organisé par l'IFCE devient la plus grande rencontre européenne de maréchalerie.

Direction et organisation : Jean CÉZARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé, le jeudi 12 janvier (JoRf du 14 janvier), directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation. Il avait été directeur de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Ille-et-Vilaine de 2008 à 2013, puis directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Normandie depuis juillet 2013.

L'année 2017 est l'occasion de faire évoluer l'organisation de l'établissement, l'objectif était de simplifier pour mieux préparer l'avenir. Les directions métiers et support passent à quatre « pôles métiers » (pôle traçabilité et accompagnement de la filière ; pôle développement, innovation et recherche ; pôle équitation de tradition française, performance sportive et moyens équestres ; pôle formation professionnelle et sportive), un pôle pilotage stratégique, systèmes d'information et communication ; un secrétariat général (cf. [rapport d'activité 2017](#), p. 11 et 50). Les dix délégations territoriales sont réduites à huit.

Au sein du pôle traçabilité et accompagnement de la filière, aux côtés de Caroline TEYSSIER et Guillaume BLANC, Catherine TRILLAUD-GEYL et Julie SCHNEIDER sont chargées de la direction du contrôle et de l'identification de terrain. Dans le pôle pilotage stratégique, systèmes d'information et communication, Nicolas HAY est chargé de la direction des systèmes d'information et Émilie GOBERT reste à la direction communication & marketing jusqu'en décembre 2017. L'intérim est confié à Didier DOMERG jusqu'à la nomination de Marion RENAULT en juillet 2018. Olivier LEGOUIS quitte la charge de délégué territorial du Limousin pour se concentrer sur la gestion du site du Haras national de Pompadour. Chantal GÉRAUD est en charge de la direction budget et finances au sein du secrétariat général.

Afin d'augmenter les transversalités et synergies entre les différents métiers et les compétences, le pôle transverse pour s'occuper de la stratégie interne de l'établissement est conforté. De plus, l'établissement se dote de quatre plateaux techniques de recherche et développement (R&D). Au-delà de la station expérimentale de Chamberet (Corrèze), exclusivement dédiée à la recherche en élevage depuis 1972, l'IFCE développe des activités de recherche sur trois sites initialement consacrés à la formation : le Pin (Orne) – reproduction, attelage et équitation, Saumur (Maine-et-Loire) – équitation de la pédagogie à la performance et Uzès (Gard) – attelage, cheval au travail et endurance.

Enfin, l'IFCE s'organise pour être en mesure de mieux dialoguer avec les socioprofessionnels et de répondre à leur demande :

- des délégués nationaux par secteur d'activités : courses, sport et loisir et travail,
- une approche territoriale dans les régions avec des directeurs territoriaux,
- un groupe dédié aux relations avec la Fédération française d'équitation.

Jean-Marc LAPIERRE, directeur général adjoint, quitte son poste le 1^{er} septembre 2017, au terme de son détachement. Il aura pour successeur Florence MÉA, nommée le 1^{er} mars 2019, 18 mois après.

Développement de la filière équine : La gouvernance « filière cheval » a été constituée en fin d'année, par les cinq structures majeures de la filière, les quatre premières étant appelées « sociétés mères » :

- France Galop,
- le Trot,
- la Société hippique française (SHF),
- la Société française des équidés de travail (SFET),
- la Fédération française d'équitation (FFE).

La gouvernance « filière cheval » devient l'interlocuteur représentatif de la filière auprès du Gouvernement, du Parlement, des institutions européennes et des organisations européennes afin de promouvoir d'une seule voix les intérêts communs de la filière équine française. L'IFCE participe en tant qu'expert aux réunions du comité de gouvernance, et contribue aux réflexions à la demande. Le comité de filière animé par l'IFCE se saisira des sujets techniques en fonction des orientations données par la gouvernance.

Comité filière : En janvier 2017, le comité rend son rapport définitif présentant les points forts et points de vigilance sur chacun des segments (courses, sport et loisir, travail) : [Rapport du comité de filière cheval](#).

Ce rapport a vocation à poser les premiers éléments d'une démarche concertée avec l'État et les collectivités territoriales, pour régler des questions de fond, sur les conditions d'exercice de l'activité économique, et l'appui que les politiques publiques peuvent apporter pour développer la valeur ajoutée de cette filière, qui est une richesse pour les territoires.

Gouvernance : Le rapport de la mission interministérielle sur l'évolution de l'IFCE, [Évolution de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation \(PDF, 1.22 Mo\)](#), commandé par les ministères chargés de l'Agriculture et des Sports, livré en mai 2017, apporte de nombreux éléments positifs pour élaborer le prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) 2018-2022. Il conforte l'établissement dans ses missions, qu'elles soient régaliennes (traçabilité, contrôle, expertise technique de la réglementation) ou d'expertise (recherche et développement, formation, et valorisation du patrimoine équestre).

Le deuxième contrat d'objectifs et de performance (COP 2014-2017) prévoyait qu'une mission interministérielle d'inspection générale (du MAA et du MS) évaluerait l'adéquation entre les prestations de l'IFCE et les attentes de ses différents partenaires, et identifierait les pistes d'amélioration et leurs conditions de mise en œuvre. Compte tenu de la diversité des acteurs de la filière, la mission a réalisé plus de 130 entretiens et, du fait de la forte prégnance des enjeux de personnel dans la vie de l'IFCE, elle a également rencontré les organisations syndicales de l'établissement.

Pour mettre en perspective ses analyses, la mission s'est également appuyée sur les enquêtes et rapports antérieurs de la Cour des comptes, du CGAAER, et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (cf. bibliographie, p. 115 de son rapport).

Il faut en effet noter que la lettre interministérielle du 10 mai 2015, signée des ministres chargés des Finances et des Comptes publics, de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, adressée à la mission, lui demandait explicitement de donner son avis sur les préconisations de la Cour des comptes, de février 2016 (*cf. supra*), qui préconisait la suppression de l'IFCE.

On notera également que l'inspection générale des finances se retirera de la mission à la fin de novembre 2015.

La lettre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ([Lettre du CGAAER](#) n° 121, de septembre 2017) résume les conclusions de ce rapport de la manière suivante.

« L'appui de l'IFCE à la filière équine repose d'abord sur une base de données informatisée performante, le SIRE, qui enregistre les mouvements affectant tous les équidés de France et conditionne le développement à venir de la génomique du cheval. L'IFCE concourt aussi au fonctionnement des sociétés-mères comme la SHF et la SFET, ainsi que des associations de races. L'institut développe, en liaison avec l'INRA et certaines universités, des activités de recherche et d'expérimentation appréciées. Il offre enfin un catalogue de formations vaste mais peu adapté.

L'activité équestre est essentiellement portée par l'école d'équitation située à Saumur et dont le corps enseignant est le Cadre noir qui est inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Ce corps devrait être doté d'un statut d'emploi et de directives claires sur ses différentes missions. De même, les cursus de formation conduits à Saumur devraient être rationalisés pour correspondre réellement à l'offre d'emploi du secteur. Enfin, les relations avec la fédération délégataire devraient permettre de mieux accompagner le sport de haut niveau.

La gouvernance de l'établissement est rendue difficile par le nombre des activités et par la dispersion des sites, ce que reflète d'ailleurs un organigramme lourd.

La gestion de l'IFCE (ressources humaines, recettes, dépenses et patrimoine) s'efforce de répondre à l'objectif de redimensionnement assigné par la tutelle.

Il en résulte un effort de recentrage sur des sites moins nombreux, et, au fur et à mesure des départs et des mobilités, une diminution des effectifs.

Pour l'avenir, la mission énonce les recommandations suivantes :

- *atteindre par une politique de ressources humaines plus active et axée sur la mobilité, le niveau d'adéquation raisonnable des effectifs aux missions et aux besoins ;*
- *achever le redéploiement territorial des sites et des implantations qui demeure souvent théorique dès lors que des activités s'y poursuivent et qu'un personnel y demeure affecté ;*
- *revoir les dispositions relatives au Cadre noir et à ses formations, donner un statut d'emploi aux agents du Cadre noir ;*
- *refonder sur une base claire les relations entre l'IFCE et la FFE ;*
- *revoir l'offre de formations tant agricoles que sportives en se concentrant sur les seules formations diplômantes et professionnalisantes ;*
- *orienter l'IFCE dans la voie d'un institut technique.*

Ces objectifs, écrit le CGAAER, sont atteignables au cours des cinq prochaines années, mais ils exigent de la part de l'établissement un pilotage plus prescriptif, des directives plus affirmées de la part des administrations de tutelle, et une collaboration sans faille de la filière, tant équine que sportive. »

Par ailleurs, dans la conclusion du rapport (p. 97), on peut lire : « *De l'enquête approfondie qu'achève maintenant la mission se dégagent d'emblée deux enseignements :*

- *L'IFCE répond clairement à des besoins de la filière et il ne justifie pas les jugements plus ou moins malveillants qui ont accompagné sa vie de 2010 à 2016, comme ils avaient d'ailleurs accompagné auparavant les réformes successives des Haras nationaux à partir des années 1990.*
- *L'IFCE doit cependant trouver un nouveau positionnement au service de la filière équine et pour sa communauté de travail, et se donner une stabilité à long terme”.*

Reconnaissance : L'IFCE dépose en 2017 un dossier de qualification en tant qu'Institut technique agricole (ITA) auprès du ministère en charge de l'Agriculture. La qualification sera décidée début 2018. L'objectif est de mutualiser les actions de l'Institut avec celles des autres ITA afin d'offrir un panel complet de compétences à la filière.

Diffusion des connaissances : Les *webconférences* lancées en 2016, permettent à l'internaute d'écouter un expert de l'IFCE et de poser ses questions sur un sujet donné, deux fois par semaine. Soixante-quinze webconférences ont été organisées en 2017 avec 8 000 inscrits et 8 700 visionnages ultérieurs.

Équi-paedia, l'encyclopédie du cheval en ligne, s'est enrichie notamment dans le domaine de l'équitation et totalise 680 fiches disponibles le site de l'IFCE. La refonte de la médiathèque permet aux internautes d'accéder aux 50 000 références et de télécharger les articles autorisés. La *newsletter* mensuelle « *Avoir un cheval* » adressée à plus de 25 000 destinataires complète l'offre.

La 4^{ème} édition de *l'equimeeting* maréchalerie a lieu les 29 et 30 septembre 2017 au Haras national du Pin. Avec ses 26 entreprises européennes (France, Angleterre, Italie, Pays-Bas) et ses 730 participants, cet événement est devenu la plus grande rencontre européenne de maréchalerie.

Sport de haut niveau : À la demande de la FFE, et à la suite du succès rencontré par l'organisation des différentes étapes du Grand national de concours complet, l'IFCE a de nouveau organisé ces compétitions en 2017 : Saumur : 394 engagés ; Pompadour : 340 engagés ; Le Lion d'Angers : 402 engagés.

Au Lion d'Angers, l'ambition de l'IFCE était de créer un événement laboratoire conçu comme un outil de développement durable. L'objectif était d'expérimenter, capitaliser, modéliser et transmettre de l'innovation dans l'organisation de compétitions équestres. L'Institut et ses partenaires publics et privés ont souhaité aussi ouvrir cet événement à de nouvelles dimensions :

- dimension économique : immersion des étudiants en Licence tourisme et loisirs sportifs pour appréhender de l'intérieur l'organisation d'une épreuve de haut niveau,
- dimension technique et environnementale : organisation d'une formation sur la mise en place de parcours de cross pour les adhérents du Comité régional d'équitation, eux-mêmes organisateurs de compétitions,
- dimension sociale : sensibilisation des entreprises locales et des participants aux actions d'une association régionale qui aide les enfants malades à réaliser leurs rêves. 7 000 euros ont été récoltés, grâce aux dons et à la vente de brassards aux couleurs de l'association.

Cadre noir : Les initiatives de rénovation des galas du Cadre noir engagées en 2015 et mises en œuvre en 2016 portent leurs fruits. L'année 2017 est marquée par une augmentation de la fréquentation (+ 53 %) et des recettes (+ 48 %). Le nombre de présentations publiques est doublé et passe à 30 (14 en 2016 et 15 en 2015). 14 galas sont organisés à Saumur et 11 hors Saumur (7 en 2015). On enregistre 51 455 spectateurs à Saumur (+ 26 % / 2016) et 42 000 hors Saumur (36 000 en 2015), soit un total de 93 455 (76 174 en 2016, soit + 23 %).

Le chiffre d'affaire (HT) de la billetterie est de 1 566 829 € (1 311 858 € en 2016, soit + 20 %), celui de la boutique est de 275 524 € (251 665 € en 2016, soit + 10 %).

La clientèle se compose de 72 % d'individuels et de 28 % de groupes. La clientèle individuelle est majoritaire car l'offre de dates s'est principalement située dans les flux de fréquentation naturelle de cette clientèle. Les dates programmées en période de fréquentation de groupes sont cependant toutes bien remplies (taux de remplissage entre 70 % et 100 %).

La recherche de partenariats se poursuit. À partir de la base de données constituée en 2016, 170 entreprises ont été contactées par mail, téléphone et courrier. Plusieurs contacts sérieux sont établis.

Équitation de tradition française : La mise en valeur de l'ETF s'est notamment concrétisée par quatre « Rencontres » en France et une en Belgique. Une rencontre a également eu lieu sur le thème des architectures liées au patrimoine du cheval, organisée en octobre au Théâtre du Dôme à Saumur. Le partenariat déjà engagé avec la FFE a fait l'objet de la signature d'une convention, le 22 novembre, au ministère de la Culture.

Le groupe de travail formé pour la création d'un « livre blanc » sur l'ETF a terminé ses travaux en 2017 ; le processus d'édition a été engagé.

Le Cadre noir et l'association « Les Amis du Cadre noir » ont acquis un exemplaire de l'ouvrage rare de Salomon de la BROUE, rédigé en 1593, actant la naissance de l'ETF, grâce à des mécènes privés ainsi qu'à une opération de financement participatif. L'ouvrage sera numérisé en 2018 afin d'être mise à la disposition de tous.

Culture et patrimoine équestres : La mise en valeur du patrimoine immatériel et matériel de l'IFCE étant un des objectifs inscrit dans son COP pour la période 2014-2017, un plan d'actions de valorisation du patrimoine hippomobile matériel et immatériel a été élaboré autour des trois objectifs suivants :

- conserver et « exploiter » le patrimoine Haras nationaux de l'Institut en rassemblant les acteurs de la filière autour d'un projet mobilisateur commun et y associer des agents de l'IFCE,
- transmettre, former et sauvegarder les savoirs et savoir-faire,
- favoriser l'accès à la richesse de ce patrimoine (rendre ce patrimoine et son histoire accessible, et attractif).

Le patrimoine matériel est principalement constitué des voitures hippomobiles (VH) « anciennes » des Haras nationaux, mais aussi de leurs accessoires, comme les timons, limons, les harnais, les lanternes, etc. Chaque voiture est dotée d'une puce informatique et référencée. Une première typologie de ces 300 VH a été proposée. Une mise en valeur de ce patrimoine hippomobile a été réalisée en 2017 au Haras national d'Uzès, à celui de Clunyet, grâce aux syndicats mixtes à qui la gestion de ces sites a été confiée, aux haras nationaux de Lamballe, d'Hennebont et de Saint-Lô.

Deux attelages de l'IFCE mené par des agents en tenue rouge des Haras nationaux ont accompagné la dernière étape du voyage du sapin de Noël destiné à l'Élysée à Paris, le samedi 9 décembre.

Formation : Après trois premières éditions annuelles, depuis 2014, les quatrième « Journées sport » sont organisées par le pôle formation professionnelle et sportive (PFPS) de l'IFCE. Le site de Saumur reçoit le 14 décembre 2017 trois grands noms du sport au palmarès international sur le thème de la performance : Thierry POMEL, Thomas COVILLE et Claude ONESTA. Les trois experts du sport ont apporté leur témoignage dans une première partie de journée. La deuxième partie s'est déroulée sous forme de tables rondes. Après la diffusion d'une vidéo présentant la thématique, les intervenants ont pu prendre la parole sur chaque sujet les uns après les autres : le rôle du coach, la gestion de la défaite et du stress, la préparation physique, la gestion des pensées parasites et la concentration.

L'année 2017 est notamment celle du début de la mise en œuvre de la démarche qualité pour l'ESCE. L'IFCE se fait enregistrer sur le *Datadock*, base de données unique créée par 20 Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF). Ces derniers ont publié une liste commune de 21 indicateurs permettant de valider le respect par les organismes de formation (OF) des six critères du décret qualité. L'Institut s'est ensuite engagé dans la certification au référentiel *Qualicert* porté par le fonds d'assurance formation des actifs agricoles non-salariés (VIVEA). Après le diagnostic effectué en juillet par un cabinet de conseil (recours obligatoire), l'établissement a mis en place un plan d'actions pour se mettre en conformité avec ce référentiel. Les personnels ont été formés à l'automne et ont élaboré un certain nombre de procédures et d'outils. L'établissement envisage de se faire certifier en juin 2018.

Le site de Saumur a réalisé en 2017 99 002 heures de formation, dont 95 807 heures de formation longues, diplômantes ou qualifiantes pour 208 stagiaires. Le taux de remplissage des formations a été de 100%.

Le « Certificat de compétence spécifique » (CCS) en techniques pédagogiques, formation qualifiante créée en 2016 et labellisée par l'INSEP, a vu sa première promotion certifiée en fin d'année 2017. Cette formation continue, destinée aux professionnels enseignants, a permis à 6 élèves de valoriser la professionnalisation de la filière.

Au championnat des écoles européennes d'équitation, organisé en Norvège, à Starum, Éloïse LEGENDRE, enseignante à l'ESCE et coordinatrice des diplômes sport remporte pour la deuxième année consécutive le titre de meilleure coach des écoles du continent. Éric DEYNA, enseignant-écuyer et coordinateur des formations initiales, termine sur la deuxième marche du podium.

En 2016, dans le cadre du plan 500 000 emplois lancé par la Région Normandie, l'ESCE s'était positionnée pour organiser et accueillir la première formation d'assistant d'élevage équin afin de répondre au besoin des élevages et haras normands. En 2017, la Jumenterie du Pin développe le contenu de la formation de façon à répondre totalement aux besoins des employeurs de la filière, notamment au plan pratique, en matière de manipulation des animaux en toute sécurité et en premiers soins. Par ailleurs, le site du Pin développe particulièrement les formations en apprentissage démarche s'inscrivant dans le plan de piloté par la région Normandie.

En matière de formations internationales, le site du Pin accueille pour la quatrième année consécutive des groupes de coréens afin de leur transmettre les savoir-faire de la filière équine française et soutenir le développement des activités équestres en Corée du Sud.

Emplois : Le service équi-ressources fête ses dix ans de fonctionnement. Il est reconnu comme un outil efficace et adapté au service de l'emploi dans la filière équine. Il s'appuie sur un partenariat étroit avec la Région Normandie, Pôle Emploi, l'APECITA et l'AFASEC. Avec plus de 2 500 offres d'emploi traitées en 2017, majoritairement sur les secteurs sports équestres et courses, et une progression de près de 15 % par rapport à 2016, équi-ressources confirme la reprise de l'activité du secteur.

Un nouveau site internet « responsive » a été ouvert pour répondre plus efficacement aux utilisateurs. L'accent a également été mis sur l'offre à l'étranger et des partenariats sont envisagés avec des services équivalents en Irlande. Outre l'emploi, équi-ressources travaille sur les offres de stages ; il participe à des salons (cheval, emploi) et anime des ateliers d'aide à la recherche d'emploi.

Contrôle et identification : Le bilan de l'année 2017 met en évidence 4 000 contrôles de détenteurs pour 50 000 équidés. L'obligation d'identification des équidés est plutôt bien respectée, 15,6 % des chevaux contrôlés présentent un défaut d'identification, mais seule 3 % de la population contrôlée est en absence totale d'identification.

La synergie est positive et en croissance avec les directions départementales chargées de la protection des populations (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations - DDCSPP, ou Direction départementale de la protection des populations - DDPP). Près de 300 contrôles conjoints ont été réalisés en 2017, contre une cinquantaine en 2016. Ces services déconcentrés de l'État sollicitent de plus en plus l'IFCE en qualité d'expert identification sur les contrôles de structures équines.

De nouveaux agréments sont mis en place pour les organismes de sélection qui endossent désormais la responsabilité juridique de leur stud-book. Ils peuvent ensuite choisir de déléguer les missions de tenue du livre généalogique et d'émission des passeports à l'IFCE. Le bon fonctionnement des services et des échanges, notamment grâce au comité SIRE et aux échanges bilatéraux avec chaque organisme, conforte le SIRE dans son rôle de socle de la filière équine et d'outil mutualisé qui bénéficie aux associations nationales de race. Celles-ci, malgré leur agrément, poursuivent leur collaboration avec le SIRE.

Gestion des ressources humaines : En matière de santé au travail, l'IFCE avait, fin 2016, décidé le recrutement d'un médecin de prévention à la fois pour pallier la pénurie de médecins de prévention sur certains sites, en déficit depuis 2014, et pour répondre, au sein du département santé, prévention et sécurité, à une meilleure prise en charge des risques psychosociaux (RPS), évalués en 2016 par un cabinet externe. Le médecin de prévention assure le suivi médical des agents de l'établissement et agit avec ses collaborateurs sur les risques au travail, grâce à une approche pluridisciplinaire de ces risques.

Fin 2017, les ETP ont été réduits à 742, soit environ 5,5 % de baisse par rapport à 2016 (785), pour une masse salariale consommée de 46 M€.

Quatre-vingt dix-huit départs ou sorties des effectifs ont été enregistrés (à comparer aux 67 de 2016 et aux 56 de 2015), augmentation significative qui s'explique par un contexte de restructuration permanente. Ces départs concernent pour l'essentiel les retraites (46), les mobilités externes (20), les démissions (12) et les radiations suite à intégration dans une autre entité publique (9).

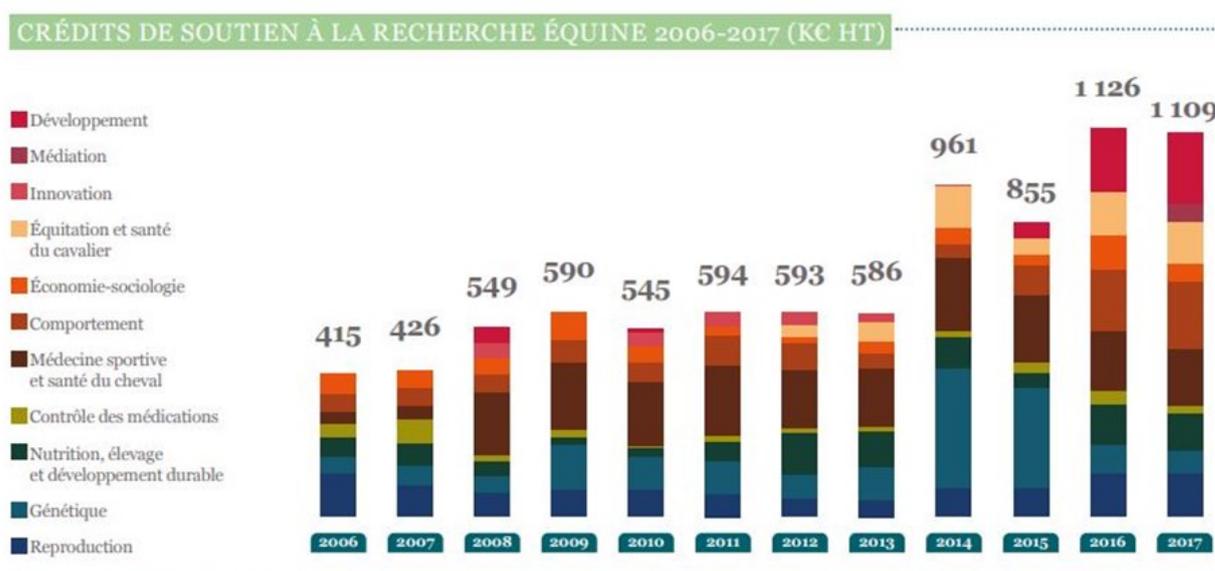
La cellule accompagnement de la DRH s'est rendue dans 7 sites en 2017 et a mené plus de 70 entretiens individuels. Les agents rencontrés ont pour la moitié d'entre eux trouvé une issue favorable grâce à une reconversion professionnelle interne, une mobilité géographique interne ou externe ou une démission accompagnée d'une indemnité de départ volontaire pour réaliser des projets professionnels personnels.

En 2017, l'effort de formation professionnelle continue des personnels s'élève à plus de 2 millions d'euros. Il contribue d'une part à faire monter en compétences les agents dans les nouvelles missions de l'IFCE, comme les formations de formateurs, les formations liées au contrôle, etc., et d'autre part à faciliter les reconversions professionnelles internes et externes des personnels.

Conseil scientifique : En 2017, le Conseil scientifique est renouvelé pour trois ans avec Étienne VERRIER (spécialiste en génétique animale, professeur à AgroParis Tech), qui succède à Maurice BARBEZANT à la présidence du CS.

Le conseil est constitué de rapporteurs scientifiques, de représentants socioprofessionnels et institutionnels et, pour la première fois, de représentants d'organismes acteurs du développement et de la recherche appliquée agricole (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture – APCA ; l'Institut de l'élevage – Idele ; la direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAA - DGER), soit 33 membres au total.

Les crédits de soutien à la recherche équine sont régulièrement en hausse depuis 2006, et ont presque triplé :



L'IFCE se dote de quatre plateaux techniques. Au-delà de la station expérimentale de Chamberet (Corrèze), exclusivement dédiée à la recherche en élevage depuis 1972, l'Institut développe des activités de recherche sur trois sites initialement consacrés à la formation : le Pin (Orne) – reproduction, attelage et équitation, Saumur (Maine-et-Loire) – équitation de la pédagogie à la performance et Uzès (Gard) – attelage, cheval au travail et endurance. De plus en plus d'entreprises innovantes sont accueillies sur les plateaux techniques pour bénéficier d'expertises ou d'infrastructures et tester leurs produits.

Infrastructures : En 2017, de nouveaux haras nationaux sont vendus : Saint Lô, Aurillac, Hennebont et Lamballe. Ceux de Rodez et Montier-en-Der sont définitivement fermés. Les agents contrôleurs sanitaires de l'IFCE se redéployent et disposent alors de bureaux au sein de services de l'État (exemple DDPP), afin d'être au plus près du terrain.

Au plan financier, la vente de ces actifs immobiliers représente, en 2017, 3 000 000 € pour le site de Compiègne (dont 1 000 000 € encaissés en 2017), 1 500 000 € pour celui de Saint-Lô, 700 000 € pour Hennebont, 400 000 € pour Lamballe, 306 306 € pour des parcelles à Aurillac, 67 400 € pour la maison d'habitation « la Bouverie », 95 000 € pour un terrain à la Jumenterie à Beysac.

Communication: Fin 2017, la direction générale acte la mise valeur de l'IFCE sur les produits, services et actions de l'établissement, en complément des marques historiques ou même seule selon les cas. Il s'agit d'un tournant dans la stratégie de marques de l'IFCE. A partir de ce moment, la marque Haras nationaux devient moins visible, celle du Cadre noir conserve son périmètre ex-ENE (patrimoine, sport, formation et recherche) et la marque IFCE se montre davantage.

Le stand de l'IFCE pour les salons a été repensé dans un objectif de mise en avant de ses produits et services. Il a servi pour les salons de Lyon (*Equita'Lyon*), Villepinte (Salon du cheval de Paris) et le Salon International de l'Agriculture de Paris.

Rapport d'activité 2017 – données générales :

Le plan du RA 2017 reprend globalement celui de l'année précédente, avec des libellés légèrement modifiés :

- Gouvernance et performance.
- Agir pour le développement de la filière
- Anticiper les évolutions.

Les subventions pour charges de service public sont de 36,143 M€ pour le MAA (41,78 M€ en 2016, mais l'augmentation était exceptionnelle) et de 7,466 M€ pour le MS. Les recettes propres s'élèvent à 19 056 921 € (20 100 000 € en 2016, 18 124 397 € en 2015).

Les recettes liées à l'activité se répartissent comme suit : Appui à la filière, 479 283 € ; territoires, 3 024 625 € ; développement et recherche, 525 350 € ; formation, 1 817 217 € ; sport, 552 992 € ; Cadre noir, 2 145 374 € ; SIRE, 10 154 664 €.

2018

Principaux travaux et évènements de l'année : Jean-Roch GAILLET, nouveau directeur général nommé en octobre, retient de 2018 les principaux faits marquants suivants (cf. [rapport d'activité 2018](#), p. 5) :

- l'établissement a reçu la qualification d'institut technique agricole en février 2018 ;
- à la demande de la Fédération française d'équitation, des formations spécifiques ont été organisées au profit des enseignants d'équitation ;
- l'expertise du Cadre noir de Saumur en entraînement du cheval et du cavalier a fait l'objet de l'édition de deux ouvrages collectifs ;
- afin de contribuer aux travaux des députés et sénateurs français, le ministère chargé de l'Agriculture a sollicité l'IFCE pour coordonner la rédaction d'un rapport sur la TVA ;
- les détenteurs non déclarés ont constitué l'une des premières cibles des contrôles, afin de les accompagner dans la mise en règle et renforcer la traçabilité sanitaire ;
- la médaille de bronze a été obtenue par l'équipe de France de concours complet aux Jeux équestres mondiaux aux États-Unis en septembre 2018.

L'IFCE obtient également la certification de service *QUALICERT* pour ses formations.

Direction et organisation : Dans un contexte de dialogue social difficile, le DG Jean CÉZARD donne sa démission aux deux ministères de tutelle le 12 avril 2018. Un arrêté du 4 mai charge de l'intérim de direction Didier GARNIER, inspecteur général de l'agriculture, ancien directeur de l'Association de formation et d'action sociale des écuries de courses (AFASEC).

Jean-Roch GAILLET est nommé DG de l'IFCE à compter du 1^{er} octobre 2018. Il est vétérinaire de formation, titulaire d'un MBA d'HEC, inspecteur général de la santé publique vétérinaire de classe exceptionnelle, ancien directeur départemental des services vétérinaires de Paris et d'Île-de-France, puis DRAAF pour la région Bourgogne (où il avait succédé à Christian VANIER), puis pour la région Centre – Val de Loire.

Par ailleurs le poste de directeur général adjoint (DGA) de l'IFCE, libéré le 1^{er} septembre 2017, n'est toujours pas pourvu en 2018. Il le sera en mars 2019 par Florence MÉA (cf. *infra*).

L'organigramme de l'Institut de 2018 (cf. [rapport d'activité 2018](#), p. 50), établi en mars 2019, permet d'observer les modifications suivantes : Marion RENAULT succède (en juin 2018) à Émilie GOBERT à la direction de la communication & marketing.

Marion RENAULT est ingénieure agronome et titulaire d'un master en marketing. Cette double qualification lui avait permis d'être recrutée aux Haras nationaux en 2008 dans le département technique (recherche/formation/diffusion). En 2013, elle fut responsable du département diffusion de l'IFCE avant de prendre le poste de directrice communication & marketing en 2018.

Christophe COUNY succède à Nicolas HAY à la direction des systèmes d'information, Franck PUYO-HIALLE à Nicole MADRONNET à l'agence comptable.

Dans les délégations territoriales, Geneviève ARDAENS prend en charge le Nord-Ouest (Normandie – Hauts-de-France – Ile-de-France), Anne CARRIOU-FEINDOUNO l'Ouest (Pays-de-la-Loire, Centre – Val de Loire, Bretagne, Ariane LITTARDI l'Auvergne – Rhône-Alpes.

Contexte économique : Les observatoires de l'IFCE, OESC et OMEFFE, actualisent les données sur l'emploi lié au cheval. En France, la filière équine génère environ 66 000 emplois en activité principale, dont 70 % sont en lien direct avec le cheval (producteurs et utilisateurs du cheval) ; le cheval représente une activité secondaire pour 80 000 autres personnes, en particulier en élevage et en points de vente PMU.

Ces observatoires ont également apporté leur contribution pour la rédaction du rapport sur l'impact de la hausse de la TVA sur les activités équinnes. La filière équine connaît, au plan économique, un recul de ses activités depuis 2012. La perte de chiffre d'affaires des activités de commerce, pension, enseignement a été estimée à plus de 75 M€/an, avec pour conséquence un recul de l'emploi : - 6 600 actifs dont 1 500 salariés.

Gouvernance : Le COP 2014-2017 est arrivé à terme. La réflexion pour la rédaction du suivant a été engagée en 2017 de manière collaborative avec les ministères de tutelle et les organismes représentatifs de l'ensemble de la filière, mais n'a pas encore été finalisée. Toutefois l'IFCE peut s'appuyer sur un projet partagé pour commencer à le mettre en œuvre.

Il en ressort trois axes stratégiques :

- L'IFCE, seul opérateur public de l'État, est l'institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine et s'engage à se transformer pour se donner les conditions de la réussite.
- L'IFCE accompagne aussi la filière équine et ses représentants, notamment les sociétés-mères et la Fédération française d'équitation qui se sont regroupées pour constituer l'interprofession équine.
- La volonté de l'État étant que la filière s'organise au mieux, dans un objectif de mutualisation des moyens, le rôle de l'IFCE est de l'accompagner dans cette voie.

Reconnaissance : Un arrêté du 8 février 2018 signé de Stéphane TRAVERT, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, accorde la qualification d'Institut technique agricole (ITA) à l'IFCE. Cette reconnaissance conforte l'établissement dans ses activités de recherche, de développement, d'appui technique, de formation au profit de tous les acteurs de la filière équine, pour participer efficacement à son développement. L'IFCE rejoint ainsi le réseau de l'Association de coordination technique agricole (ACTA), qui regroupe l'ensemble des 18 instituts techniques dédiés aux différentes productions agricoles.

Comité filière : À la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) début mars, le comité de filière a préparé un document sur l'impact de l'augmentation de la TVA. Le texte, validé par l'ensemble des acteurs, a été finalisé sous le double seing du ministère des Finances et de celui de l'Agriculture et envoyé aux membres de l'Assemblée nationale et du Sénat en mai 2018.

Emploi : Équi-ressources continue régulièrement sa progression avec plus de 3 300 offres d'emplois gérées en 2018 (+15 % par rapport 2017), une augmentation surtout marquante à l'étranger (128 offres) et plus de 370 offres de stages. En partenariat avec la région des Pays de la Loire, équi-ressources a lancé sa première opération de *job dating* pendant le Mondial du Lion. Parallèlement, le service a déployé sa bourse à l'emploi à l'international avec la traduction de son *job board* en anglais et le recrutement d'une conseillère bilingue. Son observatoire, l'OMEFFE, a contribué au lancement de la formation « groom de haut niveau » suite à une étude sur les métiers en tension dans la filière.

Formation : L'apprentissage répondant parfaitement aux spécificités des métiers de la filière, mais sa mise en œuvre posant parfois problème, le comité de filière, équi-ressources et l'OMEFFE, son observatoire, ainsi que l'IDE (Institut du droit équin) et les services spécifiques du MAA, ont travaillé à l'expertise des points de blocage et la mise en place d'une « foire aux questions »(FAQ) à l'usage des employeurs.

La troisième promotion de « grooms internationaux » est accueillie en 2018. Les retours des maîtres de stage confortent le renouvellement de ce cursus. 70 % des élèves qui ont suivi cette formation (promotions 2017 et 2018) ont un poste dans l'une des disciplines olympiques - principalement le CSO – notamment à l'international (Irlande, Suisse, Pays-Bas, Allemagne).

Le site d'Uzès a finalisé les outils pédagogiques d'un enseignement rénové de l'équitation attelée.

En 2018, 23 professionnels ont été formés au DESJEPS dans les mentions olympiques. Par ailleurs, 15 sportifs de haut niveau, sélectionnés par la FFE, ont obtenu le DEJEPS sur le site de Saumur.

Effectif stagiaire*



*un stagiaire est une personne physique ayant pu suivre plusieurs sessions de formation dans l'année

Nombre d'heures stagiaire toutes formations confondues (courtes et longues) et quelles que soient les modalités d'intervention (IFCE organisme de formation ou en prestation pour une autre structure)

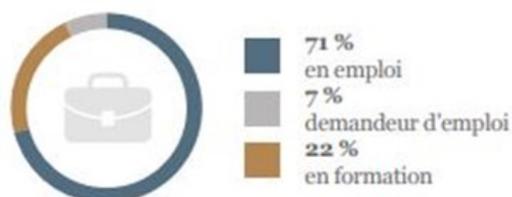


La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel entraîne de nombreux changements en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Cette réforme très importante va apporter des nouveautés en matière de « dispositifs d'accès à la formation », de gouvernance et de financement, de qualité des organismes de formation. L'Institut commence à s'y préparer dès fin 2018.

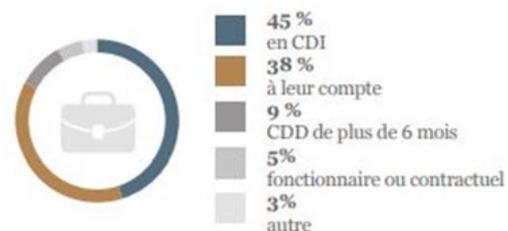
Par ailleurs, le pôle formation professionnelle et sportive (PFPS) s'organise pour mieux mettre en place la validation des acquis d'expérience (VAE) pour des diplômes d'État (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) ou la réalisation de bilans de compétences spécifiques aux professionnels de la filière équine.

En octobre 2018, l'IFCE obtient la certification de service *QUALICERT*. Le [rapport d'activité 2018](#) (cf. sa p. 22) précise le référentiel et les caractéristiques certifiées. Les enquêtes de satisfaction donnent des taux de satisfaction très élevés (96 %). L'insertion professionnelle est également très bonne ::

Insertion professionnelle



Pour ceux en emploi



Cadre noir : Les écuyers du Cadre noir ont rédigé deux ouvrages issus de réflexions collectives sur les méthodes d'entraînement en dressage et en concours complet (*L'entraînement sportif en dressage – Vers une pratique rénovée* et *L'entraînement du couple cheval de sport/cavalier : exemple en concours complet*). Ces livres sont l'expression de la réflexion commune de plusieurs écuyers qui ont travaillé durant près de deux ans, fondée sur ce qui est pratiqué aujourd'hui à Saumur.

Elle s'appuie sur des recherches récentes, tout en croisant les points de vue d'un vétérinaire et d'entraîneurs de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP). Cette méthode a permis de faire émerger des idées novatrices, abordant en détail des champs que la littérature équestre n'avait que peu traités jusqu'à présent. On peut citer en exemple l'analyse de la pratique, l'observation, l'individualisation de l'entraînement, la planification ainsi que la condition physique du cavalier. Ces domaines, bien maîtrisés dans d'autres sports, étaient encore mal connus du milieu équestre alors qu'ils participent clairement à la performance.

Une journée de partage d'expériences sur le thème de « la transmission internationale du patrimoine équestre du Cadre noir » a été organisée le 19 octobre 2018. Des intervenants de renommée internationale ont apporté leur contribution sur ce thème et montré les retombées des formations fournies par les écuyers et leurs élèves notamment aux États-Unis, en Russie, en Iran, au Portugal.

La distinction obtenue par l'équipe recherche du site de Saumur représentée par Sophie BIAU, ingénieur de recherche, élue « Homme de l'année » par le magazine « L'Éperon » en 2018, a mis en valeur ses travaux sur le fonctionnement du cavalier. Les études ayant pour objectif d'étudier les fondamentaux scientifiques de l'équitation française, liés aux techniques de l'apprentissage dans les espèces animales et à la notion de bien-être du cheval au travail se poursuivront.

Une convention de partenariat a été signée avec une société de production pour un projet de réalisation d'une série de films documentaires sur le Cadre noir. Cette série sera entièrement financée par du mécénat.

Un appel aux fonds privés a été lancé afin de restaurer la fresque monumentale située dans le hall du Grand manège des écuyers. 50 % de la somme nécessaire a ainsi été recueillie. 2018 a vu également la création d'un cercle des mécènes autour du Cadre noir. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des réseaux d'entreprises régionales et ont abouti à des collaborations sur des projets de mécénat.

En 2018, 1 061 articles relatifs à l'IFCE sont diffusés sur le web, et 1 771 dans la presse écrite. Par ailleurs 10 numéros de la lettre d'information *Informat'IFCE* sont envoyés par messagerie électronique à près de 3 000 abonnés et plus de 40 documents mettant en valeur les diverses activités de l'Institut sont produits.

Recherche-développement : Les écuyers du Cadre noir ont participé à la mise au point de l'outil Mazarin, unique au monde. Ce projet est piloté par l'IFCE sur son plateau technique de Saumur, en collaboration avec le CREPS de Poitiers - CAIPS. Il permet de déceler les variations d'équilibre du cavalier tout au long d'un parcours pour mieux comprendre et améliorer son fonctionnement.

Sport de haut niveau : Le résultat le plus notable pour cette année 2018 est de nouveau à mettre à l'actif de Thibaut VALLETTE, écuyer du Cadre noir, et Qing du Briot* ENE-HN (propriété de l'IFCE) qui ont, pour la quatrième année consécutive, fait partie de la sélection française en concours complet. Ils terminent 6^{ème} à titre individuel et sont médaillés de bronze avec l'équipe de France aux championnats du monde de Tryon (USA). Cette médaille de bronze est aussi synonyme de qualification de l'équipe de France pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Pauline VAN LANDEGHEM est championne de France Pro2 en dressage.

Lambert LECLEZIO a remporté le titre de champion du Monde lors des Jeux équestres mondiaux de Tryon, avec le cheval Poivre Vert longé par François ATHIMON.

Relations européennes et internationales : Le service des relations internationales de l'IFCE travaille sur trois axes : la veille, l'animation des réseaux et l'appui aux démarches des acteurs.

La réglementation européenne évolue tant sur les aspects identification ou vétérinaire que sur ceux liés à la fiscalité des entreprises de la filière. Il est indispensable d'apporter un éclairage sur les tendances lourdes ou les orientations à venir sur des sujets comme le bien-être animal, la PAC 2020 ou les évolutions sociétales. Au travers de la note européenne, l'IFCE contribue à éclairer ses partenaires sur ces évolutions. Les réseaux sont des éléments incontournables en termes de lobbying de la filière. L'IFCE participe aux travaux du *European horse network* (EHN), de la *World breeding federation of sport horses* (WBFSH), de la *European association for animal production* (EAAP) et anime le *World horses identification and registration data exchange committee* (WHIRDEC).

Au plan sanitaire, une collaboration étroite est entretenue avec les services de la direction générale de l'alimentation (DGAL) afin de fluidifier les échanges d'animaux et de semence *via* les certificats export. Ce travail a permis d'intensifier le flux des chevaux de trait, en particulier vers le Japon, et d'accompagner ce nouveau marché rémunérateur pour ce segment fragile.

L'IFCE assure également le suivi des partenariats européens en matière sanitaire.

Développement de la filière équine : L'année 2018 a été marquée par un bouleversement profond dans le positionnement des associations de race. Antérieurement axé sur un suivi réglementaire de ces associations (participation aux agréments d'étalons, suivi des commissions de stud-books), l'IFCE s'est repositionné sur l'accompagnement aux politiques de races. La démarche d'agrément en tant qu'«organisme de sélection», entreprise par de nombreuses associations de race depuis le changement de réglementation, en 2016, a marqué un virage clair vers une professionnalisation et une autonomisation de ces structures.

Quarante-et-un organismes de sélection ont ainsi été agréés et 4 associations ont fait le choix de ne pas l'être. L'IFCE a accompagné ces organismes dans leur mutation. Tous ont fait le choix de déléguer à l'IFCE la tenue du livre généalogique et la délivrance des documents d'identification. Cette délégation est encadrée par une convention et un cahier des charges techniques validés par l'Institut et les organismes de sélection concernés.

L'IFCE a suivi les comptes des 227 sociétés de courses de province et apporté ainsi son soutien à la Fédération nationale des courses hippiques (FNCH) dans l'expertise sur les projets d'investissement de ces hippodromes.

La note relative à l'impact de la modification des taux de TVA sur la filière équine réalisée par l'IFCE à la demande du MAA a servi à ses services ainsi qu'à ceux du ministère du Budget pour rédiger un rapport destiné aux représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat.

L'établissement a assuré la gestion des crédits d'encouragement à la filière équine pour le compte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

4,3 M€

d'encouragements versés aux acteurs dont :

500 K€

destinés à financer la recherche et l'innovation

1,575 M€ et 961 K€

respectivement à la SHF et la SFET pour l'organisation de leurs circuits de valorisation des jeunes équidés

1,2 M€

sur les appels à projets nationaux (promotion des produits agricoles et formation et information des acteurs)

SIRE : En 2018, le SIRE a rénové ses outils informatiques liés à la naissance du poulain, notamment l'application de déclaration de naissance en ligne et la simulation des démarches et tarifs d'un poulain. La nouvelle version de déclaration de naissance en ligne a permis une augmentation de 8 % de l'utilisation de la démarche internet (soit 62 % des déclarations effectuées en ligne), notamment grâce à ses nouvelles fonctionnalités (choix de l'éleveur, déclaration de naissance pour un tiers, possibilité de déclaration d'un propriétaire différent du naisseur, etc.).

En 2018, le chiffre d'affaire du SIRE est de 8 173 k€ (7 791 k€ en 2013, 5 ans avant) ; 3 708 502 équidés sont inscrits dans sa base (dont 92 086 créés dans l'année) ; cela concerne 1 445 317 personnes (dont 54 819 nouvelles dans l'année).

Contrôle et identification : En 2018, 58 agents de l'IFCE sont habilités. Ils ont réalisé 30 000 actes d'identification ; 4 551 détenteurs ont été contrôlés, dont 158 en appui technique aux DD(CS)PP, pour 46 100 équidés. On constate que 30 % des structures contrôlées détiennent moins de 3 équidés. La cible prioritaire de l'année des contrôles porte sur les détenteurs dont le lieu de détention n'est pas déclaré (65 % des contrôles).

Diffusion des connaissances : Les 27 et 28 septembre 2018, le site IFCE du Haras national d'Hennebont accueille 250 personnes au deuxième équi-meeting dédié à la médiation avec les équidés, après celui organisé en 2013 (150 participants).

La médiation équine est un secteur en développement ; elle regroupe 800 professionnels. Des études sont nécessaires pour objectiver les bénéfices de ces pratiques. Un comité de pilotage animé par l'IFCE a été constitué avec les différents acteurs de la médiation équine (Fondation Sommer, FFE, Société française d'équithérapie, Fédération nationale des thérapies avec le cheval, Institut de formation en équithérapie).

Cinq grands thèmes sont à l'ordre du jour : les différents acteurs de la médiation ; le handicap mental ; le handicap moteur ou sensoriel ; l'éducation et l'insertion ; les chevaux de médiation et les techniques équestres. Les différents sujets ont été abordés en séances plénières, séances « posters » ou ateliers pratiques.

En 2018, l'IFCE enregistre 13 000 abonnés à sa page Facebook, 37 000 à sa page Facebook Haras nationaux et plus de 100 000 à sa page Facebook Cadre noir.

Conseil de la formation : Le Conseil d'administration de l'IFCE du 14 novembre 2018 décide de réactiver le Conseil de la formation, qui ne s'est plus réuni depuis février 2016. Il veut relancer une nouvelle dynamique, centrée sur l'analyse des besoins en compétences professionnelles pour le développement de l'ensemble de la filière équine, et non plus principalement préoccupée de l'offre de formation de l'Institut, antérieurement disparate et dispersée sur de nombreux sites, progressivement regroupée et recentrée dans le cadre de l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE) depuis septembre 2015 en application du contrat d'objectif et de performance (COP) couvrant la période 2014-2017. Ce Conseil devient le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF).

La préoccupation est portée à l'ensemble de la filière équine ; on passe d'une logique d'offre de formation de l'Institut à une logique de réponses aux besoins de compétences professionnelles de la filière ; l'objectif est de soutenir les acteurs publics et privés de la formation professionnelle, dont, notamment, la Fédération française d'équitation (FFE) et l'Association de formation et d'action sociale des écuries de course (AFASEC) ; une priorité est donnée à l'adéquation formation/emploi.

Le COP 2018-2022 développe ces nouvelles orientations ; il constitue en quelque sorte le fondement statutaire de ce nouveau conseil, ouvert à l'ensemble des acteurs de la filière. Sa constitution est renouvelée et élargie. Le CEF doit être une instance d'échanges, de dialogue, de concertation, de formulation d'avis et de propositions transmises pour mise en œuvre au Conseil d'administration et à la direction générale de l'IFCE, en partenariat étroit avec les commanditaires concernés.

Gestion des ressources humaines : Les effectifs exprimés en ETP sont passés de 742 à 705, soit une nouvelle baisse de 5 %. La masse salariale de 45,7 M€ a permis de constituer des provisions pour financer des mesures indemnitaires que l'État a reportées en 2019 (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel –RIFSEEPdes corps techniques) et assurer l'autofinancement des dépenses du plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

L'IFCE a renforcé sa politique de rémunération des agents avec la mise en place d'un régime d'indemnisation des sujétions spécifiques du métier de contrôleur sanitaire et/ou identificateur et l'institution de part variable de rémunération pour les cadres titulaires de certaines fonctions.

En 2018, 1,6 M€ a été consacré à la formation continue des personnels, pour augmenter leurs compétences et/ou faciliter les reconversions professionnelles internes et externes.

Les équipes en charge de la paie à la DRH et à l'agence comptable se sont consacrées à la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source et ont contribué au paramétrage des outils informatiques du secrétariat général.

Les élections professionnelles dans la Fonction Publique ont eu lieu le 6 décembre 2018, introduisant la représentation équilibrée entre les hommes et les femmes. Le taux de participation à ces élections a été élevé : 72 % pour le comité technique central, 75 % en moyenne pour les comités techniques territoriaux et 69 % pour la CCP et la CAP. Les résultats du scrutin du CTC donnent 50,91 % des voix à FO, 26,07 % à la CFDT et 23,02 % à la CGT.

Rapport d'activité (données générales) :

Le plan du RA 2018 reprend celui de l'année précédente, avec des libellés quasi équivalents.

La subvention du MAA est de 37 551 403 € en 2018 (36 143 000 € en 2017) ; celle du MS est de 7 557 578 € (7 466 000 € en 2017). Les recettes propres encaissées s'élèvent à 18 460 720 € (19 056 921 € en 2017).

Les dépenses consommées liées à l'activité s'élèvent à 11 297 797 €, soit 1 329 219 € pour la recherche-développement, 1 175 064 € pour la formation, 1 475 139 € pour le patrimoine, 62 775 € pour l'accompagnement à la filière, 3 680 937 € pour le SIRE, 407 669 € pour le sport, 3 167 194 € pour les territoires.

Les recettes liées à l'activité s'élèvent à 18 460 720 €, soit 300 799 € pour la recherche-développement, 1 907 138 € pour la formation, 2 060 225 € pour le patrimoine, 173 406 € pour l'accompagnement à la filière, 10 154 664 € pour le SIRE, 505 428 € pour le sport, 3 359 057 € pour les territoires.

Les recettes liées aux cessions d'actifs immobiliers s'élèvent à 2 413 984 € (part du site de Cluny pour 300 000 €, terrain à Pompadour : 103 984 € ; terrain à Cercy-la-Tour : 10 000 € ; site de Compiègne : 1 000 000 € ; site de Tarbes : 500 000 € ; part du site de Saint-Lô : 500 000 €).

Les recettes liées aux cessions d'actifs mobiliers s'élèvent à 228 795 € (77 375 € de vente de chevaux ; 151 420 € de vente de matériel).

L'année 2018 a vu l'aboutissement du projet de réorientation de l'infrastructure technique des systèmes d'information de l'IFCE (appellation : docker). Cette évolution, initiée depuis 2016, s'est matérialisée par la mise en place d'un nouveau système d'authentification compatible avec le système *FranceConnect*.

Du côté applicatif, le premier système de suivi et de *reporting* dédié aux contrôleurs a été déployé. À cela il faut ajouter l'ouverture de l'application mobile destinée à l'identification.

2019

Principaux travaux et événements de l'année :

Le troisième contrat d'objectif et de performance (COP) est adopté au CA du 13 mars 2019. Sa signature officielle a lieu le 22 mai au MAA avec les ministres concernés, Roxana MARACINEANU et Didier GUILLAUME. Dans son éditorial du [rapport d'activité 2019](#) (cf. p. 4), Jean-Michel MARCHAND, président du Conseil d'administration de l'IFCE, souligne l'importance de ce nouveau contrat.

En juillet 2019, la France est invitée d'honneur au concours hippique international officiel (CHIO) d'Aix-la-Chapelle. Le ministère des Sports, porteur initial du projet, a délégué l'IFCE pour assurer la coordination et l'animation de la représentation nationale. Il aide cette opération de manière importante, puisque sa subvention complémentaire s'élève à 350 000 €, complétée par 38 000 € du ministère en charge de l'Agriculture. Ces subventions permettent le déplacement de 170 équidés et 250 figurants français. Le nombreux public de la plus grande manifestation équestre mondiale a pu apprécier la culture française et ses spécificités.

Les décrets du 19 septembre permettent la mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) pour la gestion des personnels touchés par les restructurations, la cession des sites de l'IFCE atteignant quasiment son terme en 2019.

Le Conseil de la formation, en sommeil depuis 2016, se renouvelle sous forme de Conseil de l'emploi et de la formation. Il tient sa première réunion le 23 septembre.

Pour la première fois, le président du CA réunit en octobre les présidents des conseils et comités de l'IFCE pour un point d'étape et un moment d'échange favorisant la transversalité de ces instances de concertation avec la filière équine.

Une Mission française pour la culture équestre (MFCE) est créée en 2019, en accord entre la FFE et l'IFCE.

La première édition des Journées sciences et innovation équine (JSIE) voit le jour.

Équipédia devient le portail internet de connaissances de l'IFCE.

La valorisation du patrimoine Haras nationaux a également pris un tournant en 2019, par l'inventaire des véhicules hippomobiles, leur rassemblement dans des conditions optimales et un plan de restauration. Un partenariat saumurois va permettre également la mise en valeur d'une collection de ces voitures dès le printemps 2020.

Enfin, la Cour des comptes a effectué, en 2019, un contrôle sur la gestion et les comptes de l'établissement. Si les observations définitives rendues en toute fin d'année mettent en avant quelques points de vigilance, la majorité de ces observations est positive. Ce rapport valorise les efforts accomplis par les équipes depuis le rapport précédent, particulièrement critique, publié en 2016 (cf. *supra*).

Direction et organisation : Par arrêté du 21 février 2019, Florence MÉA est nommée directrice générale adjointe (DGA) de l'IFCE à compter du 1^{er} mars. Le poste était vacant depuis septembre 2017. Pharmacienne de formation, titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) en sciences de la vie, ingénieure en chef des ponts, des eaux et forêts, cavalière depuis son enfance, titulaire d'un BPJEPS mention équitation (obtenu par VAE), habituée des compétitions, Florence MÉA connaît bien l'IFCE. Elle a été pendant cinq ans directrice de l'appui à la filière et à l'animation des territoires, puis directrice de l'appui à la filière et à la stratégie, et directrice territoriale pour les régions Centre, Ile-de-France et Normandie. Elle avait intégré en 2015 la DGPE au ministère chargé de l'Agriculture en tant que cheffe du bureau des viandes et des productions animales, puis avait été nommée directrice adjointe de l'Agence bio.

Sandie JARRIER, antérieurement déléguée territoriale pour la Nouvelle-Aquitaine, succède à Françoise CLÉMENT comme directrice du pôle développement, innovation et recherche (DIR). Elle a pour adjointe Sophie DANVY pour le développement et la vulgarisation. Marion CRESSANT est responsable du département recherche et innovation de ce pôle, dont l'animation du Conseil scientifique.

Sabrina SCIARRA est nommée adjointe à Caroline TEYSSIER, directrice du SIRE depuis 2015.

Sylvain BAGARIE succède à Philippe CHANTEUR (parti à la retraite) au poste de secrétaire général. Boris GARNIER est recruté auprès de lui pour gérer les ressources humaines. La Dr Murielle REGNIER-DINGBOE est chargée de la santé au travail.

Laetitia ANATOLE-MONNIER succède à Sandie JARRIER pour la délégation territoriale de Nouvelle-Aquitaine, Alain MOURET-LAFAGE à Ariane LITTARDI pour celle d'Auvergne – Rhône-Alpes.

Les quatre sites nationaux sont gérés respectivement par Geneviève ARDAENS pour le Haras du Pin, Ariane LITTARDI pour celui de POMPADOUR, Luc FRUITET pour celui d'Uzès et Olivier LEGOUIS pour le site de Saumur. Cet affichage est nouveau et contribue à une meilleure identification de ces sites.

La finalisation de l'organisation territoriale de l'IFCE est effective par la fusion de la délégation territoriale Normandie avec celle des Hauts-de-France - Île-de-France, et par la fusion de celle des Pays de Loire - Centre Val de Loire avec la délégation territoriale de Bretagne. Ce sont désormais six délégations qui ancrent l'Institut dans les territoires et renforcent les liens avec la filière équine.

A également été prise la décision de regrouper certaines fonctions auprès de la direction générale à Saumur : la direction de la communication et du marketing, la direction de l'appui à la filière équine, le directeur du pôle « pilotage », et le poste de secrétaire général.

Gouvernance : Serge LECOMTE, président de la FFE, antérieurement très critique sur la création et l'utilité de l'IFCE (cf. *supra* 2017), reconnaît que l'Institut se positionne bien au service des acteurs de la filière cheval. « *Au fil des années, j'ai observé l'évolution institutionnelle des organisations de la filière cheval. Il y a 10 ans, les Haras nationaux et l'École nationale d'équitation se sont regroupés au sein de l'IFCE pour devenir, en février 2018, institut technique agricole. Le sens de ce cheminement souligne la mission de l'IFCE, qui est de venir en appui aux acteurs du secteur cheval par des missions d'expertise pour apporter des réponses aux défis sociétaux et économiques qu'ils doivent relever.* » (...) « *Sous l'impulsion de l'IFCE, un rapprochement naturel doit s'opérer entre la filière cheval et le comité de filière, en y associant l'ensemble des acteurs disposant d'une représentation nationale. Ce rassemblement doit permettre de travailler sur tous les sujets transversaux des activités équinés, tels que le bien-être animal, le caractère agricole de nos activités, la PAC, la fiscalité, avec notamment la révision tant attendue de la directive TVA, et, plus largement, sur la place du cheval dans notre société. C'est l'occasion de réaffirmer à quel point il est important pour la dynamique de notre secteur que l'État s'appuie sur l'IFCE, organisme à l'expertise éprouvée, pour construire avec les acteurs de terrain la politique du cheval en France* ».

Le projet d'établissement (PE) décline de manière opérationnelle le COP. Il est construit selon un mode collaboratif (22 groupes de travail mobilisant 120 agents) et finalisé en juin 2019. Il se concrétise par 7 feuilles de route portées par les pôles nationaux et délégations territoriales et 10 projets transverses. Quarante-deux objectifs opérationnels et 456 actions concrètes ont été proposés et adoptés.

Les principes retenus dans l'élaboration de ce projet permettent à chaque agent de donner du sens à ses actions pour accomplir les missions du COP qui lui sont confiés ; 685 agents ont participé à une des neuf journées d'information sur le COP et le PE.

Développement de la filière équine : L'IFCE accompagne ses partenaires de la filière sur les dossiers financiers. Il a assuré le suivi des comptes des 227 sociétés de courses et apporte son soutien à la Fédération nationale des courses hippiques (FNCH) dans l'expertise des projets d'investissement de ses hippodromes. Dans le cadre des travaux de la commission d'investissement du fonds commun, 51 analyses financières assorties d'avis sur les dossiers des demandes des sociétés de province ont été réalisées .

L'Institut a assuré la gestion de 4,43 M€ de crédits d'encouragement à la filière équine pour le compte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (4,3 M€ en 2018). 500 k€ ont été destinés à la recherche et l'innovation, 1,4 M€ à des appels à projets nationaux (formation et information des acteurs, promotions de produits), 1,57 M€ pour la SHF et 960 k€ pour la SFET pour leurs circuits de valorisation de jeunes équidés.

Formation : Suite à la rénovation du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) en 2018 et la création du support attelage, l'IFCE a mis en place, sur le site du Haras national d'Uzès, un cursus permettant aux diplômés d'encadrer et d'entraîner spécifiquement dans la discipline de l'attelage.

La formation a été organisée pour s'adapter aux contraintes de temps des professionnels en activité, éventuellement éloignés géographiquement d'Uzès : temps de formation en centre concentrés et utilisation de la vidéo et de la visioconférence.

Le bien-être du cheval est une préoccupation constante de l'IFCE, notamment en matière de formation. Les stagiaires bénéficient de modules dédiés à l'apprentissage et aux bonnes pratiques pour l'intégrité des équidés. Des panneaux pédagogiques réalisés dans le cadre du label *EquuRES* en collaboration avec le Conseil des chevaux de Normandie ont été installés sur le site du Haras national du Pin. Son atelier de sellerie s'est équipé d'un nouvel outil permettant de modéliser le dos du cheval en trois dimensions, afin de faire prendre conscience des besoins des chevaux en termes de matériel adapté, en fonction de leur morphologie.

Un total de 2 064 stagiaires a été admis en formation en 2019 (777 à Saumur, 741 au Pin, 546 sur les autres sites du réseau). Le nombre d'heures stagiaires, toutes formations confondues, s'élève à 160 000 h, soit 58,4 % à Saumur, 29,6 % au Pin et 12 % dans le réseau.

Fin 2019, le service régional de l'alimentation (SRAI) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Normandie a sollicité l'appui de l'IFCE dans l'hypothèse d'un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord à l'échéance fixée. Prévoyant un rétablissement des contrôles aux frontières, des contrôleurs, vétérinaires et techniciens ont été recrutés rapidement. Une action de formation a eu lieu sur le site du Haras national du Pin pour une vingtaine d'agents.

En Nouvelle-Aquitaine, des ateliers pratiques animés par les experts de l'IFCE à destination des élèves de l'enseignement agricole ont réuni 90 élèves de la filière équine. Ils ont notamment porté sur le pointage pour sélectionner les équidés, l'utilisation des documents d'identification, l'évaluation du poids et de la note d'état corporel d'un cheval à l'aide d'outils connectés.

Ce projet mené par le conseil des équidés, la DRAAF et la chambre régionale d'agriculture a pour objectif de favoriser les échanges entre les professionnels et les élèves de l'enseignement agricole, dont l'AFASEC.

L'IFCE participe depuis 2017 à des regroupements du réseau des écoles européennes portant sur le développement et la conduite du projet de formation Erasmus+, appelé *Schoolsproject to increase employability in the european equestrian market* (SPINE). Cette formule a été testée par une dizaine d'élèves et doit permettre à ces jeunes professionnels de la filière équine d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables pour pénétrer le marché européen.

L'IFCE a été victorieux au championnat des écoles européennes d'équitation, compétition à caractère pédagogique basée sur l'échange et le partage. La France y est représentée depuis sa création (2013) avec deux élèves du pôle formation IFCE de Saumur.

La dénomination ESCE (École supérieure du cheval et de l'équitation), introduite en 2014, forme de souvenir de l'École nationale d'équitation (ENE), est progressivement supprimée au profit de « l'offre de formation de l'IFCE ». Cette mention ESCE n'est pas reprise dans l'organigramme de 2019.

Emploi : Équi-ressources a diffusé 3 522 offres d'emploi (3 300 en 2018) et 382 offres de stage ont été traitées. Plus de 1 884 personnes ont été renseignées sur les métiers et les formations dans la filière. Un nouveau cahier spécial métiers & formations a été diffusé. La « barre » des 20 000 offres traitées par le service est dépassée.

Équi-ressources a participé à la mise en œuvre de journées de découverte des courses sur les hippodromes de Mauquenchy et d'Argentan. La première édition de son village formations et métiers au salon du cheval de Paris a permis de renseigner plus de 620 personnes. Le *job dating* est une formule qui donne satisfaction ; deux nouvelles éditions ont été mises en œuvre au jumping de Bordeaux et au salon *Equita Lyon*.

L'OMEFFE a apporté un nouvel éclairage sur la dynamique emploi et formation en Pays-de-la-Loire et a réalisé une première étude prospective sur le métier de sellier-harnacheur. Il a actualisé le décompte des emplois dans la filière équine et publié des données sur les diplômés et les emplois salariés dans l'outil Stats & cartes du site internet de l'IFCE.

Un comité de pilotage a été réuni pour orienter les travaux des observatoires, composé des sociétés-mères, des partenaires du réseau économique *REFERences*, des principaux fournisseurs de données économiques et des financeurs. Il n'aura pas de suites, le Comité de filière prenant alors le relais pour orienter les travaux de l'OESC (le Conseil de l'emploi et de la formation fera de même pour l'OMEFFE en 2022).

Deux études prospectives ont été réalisées et validées, l'une sur l'avenir du métier de sellier-harnacheur, l'autre sur la gestion des chevaux en fin de vie.

Conseil de l'emploi et de la formation : Le Conseil d'administration de l'IFCE avait décidé de confier la présidence de ses Conseils à des personnalités qualifiées, extérieures à l'établissement. Lors de sa séance du 19 juin, il nomme Michel CHAUVEAU pour présider le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF).

Michel CHAUVEAU, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, à la retraite depuis mai 2015, avait été notamment directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports en région Centre puis directeur de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP, appellation de l'époque). À plusieurs périodes de sa carrière, il avait travaillé dans les domaines de la formation et de l'emploi. Charlène LOURD, ingénieure de projet et de développement, membre d'équi-ressources et de l'OMEFFE, doctorante en sciences de l'éducation (elle obtiendra son doctorat en avril 2022), assiste le président du CEF et assure l'animation de ce nouveau Conseil. Il se met en place le 23 septembre 2019 ; la première réunion se tient au ministère des Sports ; elle est introduite par Laurent CELLIER, directeur adjoint du cabinet de la ministre (ancien responsable de l'organisation des JEM de 2014).

Conseil scientifique : En 2019, 45 projets de recherche ont été soumis au Conseil scientifique ; 30 ont été financés pour un montant de 920 k€. 53 projets sont en cours de développement, dont 23 impliquant l'IFCE ; 148 publications impliquant des chercheurs et/ou ingénieurs de l'IFCE ont été produites. L'Institut accorde beaucoup d'importance à faire le lien entre la recherche et le terrain, ce qui se concrétise par de nombreuses actions (cf. [rapport d'activité 2019](#) p. 17).

Sport de haut niveau : L'IFCE a contribué aux politiques de soutien aux sports équestres et à l'accompagnement du projet de performance de la FFE avec, notamment, pour la voltige équestre, l'achat d'un cheval (Estado*IFCE pour 30 000 €) pour remonter Lambert LECLEZIO, champion du monde en titre. À cela s'est ajouté l'entretien de cinq chevaux à l'année, la mise à disposition d'une soigneuse, la participation aux présentations publiques du Cadre noir pour la mise en situation des sportifs et l'utilisation des infrastructures nécessaires dont le centre médico-sportif.

Deux cavalières de paradressage (Céline GERNY et Chiara ZENATI) sélectionnées par la FFE ont été entraînées par des écuyers du Cadre noir, dont Sébastien GOYHENEIX et Nadège BOURDON.

A la demande de la FFE, l'IFCE a organisé le Grand national de Saumur en juin et a apporté son appui pour les Grands nationaux de Pompadour, du Lion d'Angers et du Haras national du Pin.

L'écuyer du Cadre noir Thibaut VALLETTE, membre de l'équipe de France de concours complet, a obtenu la cinquième place en équipe aux championnats d'Europe et a terminé à la quatrième place en individuel.

En attelage, Raphaël BERRARD, enseignant IFCE, aidé par Sébastien GOYHENEIX, a participé à son premier championnat du monde d'attelage en paire ; il a remporté l'épreuve par équipe et est monté sur la deuxième marche du podium en individuel.

Cadre noir : En 2019, la bonne fréquentation des galas du Cadre noir a compensé un léger déficit des matinales qui sont sur des dates moins propices en termes de flux. On a pu noter une augmentation des visites de personnalités (VIP) ou visites privées, ainsi qu'une demande croissante de prestations de type séminaires.

On constate une augmentation de 2 % en fréquentation et de 4% en recettes par rapport à 2018. La fréquentation se répartit entre 29 % de groupes et 71 % d'individuels, avec une légère augmentation des étrangers qui représentent 6,6 % du public accueilli (Anglais, Belges, Allemands, Hollandais et Suisses).

Le Cadre noir s'est également produit hors les murs, à Épernay au mois de mars, en grande formation. Il était aussi présent le 30 juin avec quelques écuyers à Chambord pour l'événement « 500 chevaux pour 500 ans », qui a rassemblé 25 000 visiteurs.

En juillet 2019, la France a été le pays invité d'honneur au célèbre Concours hippique international officiel (CHIO) d'Aix-la-Chapelle. Sa cérémonie d'ouverture a rassemblé près de 50 000 spectateurs. À cette occasion, les écuyers du Cadre noir et les meneurs des Haras nationaux ont pu présenter leur savoir-faire et mettre en valeur l'IFCE aux côtés des autres institutions.

Enfin, le Cadre noir était présent au Portugal en novembre pour un spectacle commun avec l'école royale andalouse d'Art équestre et l'école portugaise d'Art équestre, pour les 40 ans de celle-ci.

Pendant les neuf mois de présentations publiques du Cadre noir, 27 matinales ont été réalisées avec un taux de remplissage de 64 % (28 matinales en 2018), 11 galas à Saumur avec un taux de remplissage de 92 % (10 en 2018), 5 hors Saumur (12 en 2018), pour un total de 105 440 spectateurs ; 51 023 visites ont été enregistrées sur le site de Saumur.

Le chiffre d'affaires HT généré s'élève au total à 1 830 928 €, dont 1 370 109 € pour la billetterie et 334 580 € pour la boutique.

Lancée à titre expérimental en 2018, l'opération « parrainer un cheval du Cadre noir » a permis de récolter 12 000 € (4 500 € en 2018). Les dépenses concernant ces dons sont affectées à des actions en faveur du bien-être des chevaux.

Mis en place en 2018, le Cercle des mécènes s'est étoffé de cinq membres en 2019 avec un montant de dons de 9 000 €, qui ont notamment permis de financer le premier épisode du film « L'Esprit du Cadre ».

Le Cadre noir a signé un partenariat commercial avec les laboratoires Audevard (compléments alimentaires permettant de soutenir l'appareil locomoteur, digestif et respiratoire du cheval athlète) et sa marque Ravene (produits de soin du pied et produits cosmétiques pour les représentations). Un partenariat a été conclu entre l'association Saumur Attelage, l'entreprise Bouvet Ladubay et l'IFCE pour la valorisation d'une vingtaine de voitures hippomobiles des Haras nationaux.

Culture et patrimoine équestres : L'année 2019 a vu se concrétiser la création de la Mission française pour la culture équestre (MFCE), dont l'objectif est de rassembler les acteurs de l'équitation française et du patrimoine équestre en général, pour soutenir et aider au développement d'initiatives en faveur de la promotion de ce patrimoine. L'IFCE est partie prenante dans cette mission aux côtés de la FFE, des représentants des ministères des Sports, de l'Agriculture, de la Défense et des acteurs concernés. La 10^{ème} journée Cheval et Patrimoine s'est déroulée le 12 octobre à Saumur, organisée par la MFCE et l'Université d'Angers. Le compte-rendu et la captation vidéo de ce colloque ont été rendus accessibles sur le portail documentaire de l'IFCE.

L'IFCE a apporté son soutien financier à l'organisation du colloque Xénophon (décembre 2019 à Paris) organisé par la Bibliothèque mondiale du cheval (Université-MRSH de Caen). La captation vidéo de ce colloque est également accessible sur le portail documentaire de l'IFCE.

L'IFCE a également apporté son soutien à la publication d'un ouvrage scientifique et patrimonial : *Une École d'équitation à la fin de la Renaissance : le traité inédit du Sieur de Lugny (1597)* par le chercheur Frédéric MAGNIN. Il s'agit d'une édition critique d'un traité français paru quelques années après celui de Salomon de La BROUE et considéré comme le deuxième ouvrage français portant sur l'art équestre.

Par ailleurs, la politique de valorisation du patrimoine hippomobile de l'IFCE est concertée avec le ministère de la Culture, ainsi que des collectivités territoriales et des associations de la filière équine. Une centaine de voitures ont été remisées à Vers-Pont-du-Gard (30) dans de bonnes conditions de température et d'hygrométrie, à l'abri des UV.

Un diagnostic physique de voitures emblématiques des Haras nationaux a été réalisé par corps de métiers : charron, menuisier, sellier, peintre... fournissant des indications précieuses sur le temps et les coûts approximatifs de leur restauration. Constitutif du patrimoine hippomobile, l'IFCE s'est engagé dans la valorisation des harnais dits « canoniques », c'est-à-dire des harnais typiques des Haras nationaux réalisés par les selliers des Haras et utilisés pour la présentation des étalons nationaux.

Équitation de tradition française : Après deux années de travaux pour sa réalisation, le premier tome de l'ouvrage *Les Passeurs, la mémoire orale des écuyers du Cadre noir* a été édité en juillet 2019. Les valeurs fondamentales de l'équitation de tradition française y sont présentées. Lors des entretiens, les anciens écuyers, que l'on appelle ici « passeurs » (une personne qui transmet un savoir), parlent de leur vie, leur début en équitation, leur quotidien au Cadre noir, leur relation avec les chevaux et leur rôle dans la transmission de la tradition équestre.

Une exposition itinérante avec des photographies d'Alain LAURIOUX représentant le Cadre noir a été créée pour assurer la diffusion de l'équitation de tradition française. Près de 200 jours d'expositions dans différents lieux et événements ont été cumulés en 2019.

Des explicitations des savoirs et savoir-faire, à des fins de conservation et de transmission, ont été réalisées dans deux domaines :

- En sellerie, une soutenance de thèse en partenariat avec l'université de Nantes a permis de capitaliser les gestes professionnels des selliers pour en faire des ressources pédagogiques.
- En attelage de tradition, un travail d'explicitation en collaboration avec une équipe de chercheurs du LIRDEF a permis la production de supports visuels et la retranscription de témoignages.

SIRE : Poursuivant l'axe de dématérialisation, une application mobile est lancée pour la première fois : @SIRE. Elle est dédiée aux identificateurs (vétérinaires et agents IFCE) et permet la saisie du signalement, de la puce, ou l'enregistrement de l'exclusion à la consommation pour les vétérinaires. Une transmission directe des informations au SIRE s'ensuit. Ce premier pas dans la mobilité a créé un nouveau challenge technique pour les équipes de l'IFCE ; les résultats encouragent à continuer la dynamique d'amélioration et le travail sur de nouveaux prototypes innovants en matière d'identification.

Par ailleurs, une sécurisation de la base de données suite a été demandé par le Comité SIRE. C'est une nécessité. Un travail important est engagé afin de nettoyer la base de données tant sur le volet des personnes que des équidés enregistrés. Différentes actions sont mises en place sur le plan technique comme dans les procédures, afin de limiter les doublons et améliorer l'exhaustivité.

Diffusion des connaissances : *Équipédia*, l'encyclopédie pratique autour du cheval, poursuit sa modernisation avec une entrée par thématique et un moteur de recherche permettant de mieux répondre aux attentes des utilisateurs ; 750 fiches sont disponibles, 1,81 million de pages ont été vues (+ 2,7 % / 2018). *Équipédia* devient le portail internet de connaissances de l'IFCE.

Soixante-neuf webconférences couvrant l'ensemble des thématiques autour des équidés ont été proposées en 2019 ; elles ont réuni 3 700 participants (+ 13,9 % / 2018). Les écuyers du Cadre noir participent également à la diffusion des connaissances en participant aux webconférences (18 en 2019).

Infos chevaux, base de données du cheval, reste le service le plus utilisé du site internet et s'enrichit régulièrement de nouvelles données ; 9,7 millions de pages ont été vues dans l'année (chiffre stable).

La librairie complète sa collection de livres techniques : cinq nouveaux ouvrages ont vu le jour en 2019, en collaboration avec les partenaires de l'IFCE. L'ouvrage de référence, *Gestion de la jument*, a fait peau neuve pour sa huitième édition. En 2019, 3 500 ouvrages ont été vendus (+ 9,4 % / 2018).

Le site IFCE de Saumur a accueilli la première édition des Journées sciences et innovation équine (JSIE), avec 280 participants, la journée REFerences 130 participants, dont la moitié en région.

Afin d'organiser au mieux le transfert des connaissances, un comité de diffusion, composé de 25 partenaires, a vu le jour. Grâce à la fiabilité et la neutralité de ses informations, l'IFCE est reconnu comme animateur de ce comité et fait appel à des contributeurs externes pour enrichir ses supports.

Développement durable : La direction territoriale Ouest de l'IFCE a mené une étude d'analyse des retombées à court terme du Mondial du Lion sur les plans économique, social et environnemental. Le Mondial du Lion, championnat du monde de concours complet des jeunes chevaux, a été reconduit en 2019 pour sa 34^{ème} édition sur le parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers ; il s'inscrit comme événement précurseur en matière d'éco-responsabilité dans le sport équestre. Le 19 novembre 2019, il était le premier événement équestre à entrer dans le réseau des signataires de la charte des 15 engagements éco-responsables portée par la mission sports et développement durable du ministère des Sports. La réalisation de l'étude de l'IFCE contribue plus généralement à améliorer la connaissance sur l'impact des manifestations sportives équestres. Ses résultats ont été présentés aux dirigeants de la FFE à cette occasion.

Gestion des ressources humaines : Pour réussir les missions du COP, il faut adapter les métiers, les compétences et répartir au mieux les effectifs. La « feuille de route ressources humaines (RH) 2022 », déclinaison du projet d'établissement (PE), élaborée avec les représentants du personnel, donne la ligne directrice permettant aux agents et aux managers de se projeter dans les fonctions/métiers à exercer.

Le renforcement de l'accompagnement des agents a véritablement marqué l'année 2019, avec la publication des textes réglementaires relatifs à la restructuration du secteur public, et la mise en œuvre qui en a découlé (décret du 26 février 2019 et arrêté du 19 novembre). Cela a été appliqué aux divers dispositifs prévus par le plan d'accompagnement personnalisé (PAP), le volet social du COP 2018-2022 de l'IFCE. Les équipes de la DRH ont effectué de nombreuses visites de sites pour présenter le PAP et proposer à ceux qui le désiraient une aide individualisée à la réorientation professionnelle interne ou externe.

Les efforts de réduction des effectifs se sont poursuivis. Ils sont passés de 705 à 668 équivalent temps plein (ETP), soit une nouvelle baisse de 5 %. La masse salariale (42,3 M€) a permis de financer les mesures indemnitaires décidées par l'État et d'assurer le paiement des premières dépenses du PAP ; 1,5 M€ a été consacré à la formation professionnelle continue des personnels.

Des opérations de relocalisation d'agents ont eu lieu à l'occasion de la fermeture du Haras national de Saintes, début janvier, avec affectation des agents au lycée agricole de Saintonge.

Rapport d'activité (données générales) :

Le plan du RA 2019 est identique à celui de l'année précédente.

La subvention du MAA est de 37 694 000 € (37 551 403 € en 2018) ; celle du MS est de 7 259 656 € (7 557 578 € en 2018). Les recettes propres encaissées s'élèvent à 17 483 423 € (18 460 720 € en 2018), un peu inférieures à celles prévues au budget initial (17 978 625 €). Elles se répartissent en 222 461 € pour la recherche-développement, 1 793 084 € pour la formation, 2 082 893 € pour le patrimoine, 10 231 502 € pour le SIRE, 455 453 € pour le sport, 2 262 615 € pour les territoires.

Les résultats de la comptabilité analytique de 2018, approuvés par le CA du 13 septembre 2019, mettent en évidence que le besoin de financement de 40 M€ en 2018 (hors amortissements) est en baisse de 3 M€ (-7%) en 2019, évolution favorable jamais connue par l'IFCE.

Le recentrage de l'activité territoriale sur le cœur de métier, amorcé dès 2016 (en particulier la formation et les prestations techniques filière), la réduction continue de l'emprise foncière et une montée en puissance de la refacturation des agents mis à disposition d'organismes externes, permettent une réduction du besoin de financement de 4,9 M€.

Toutefois, des missions régaliennes et/ou d'institut technique entraînent une inflation des charges de 1,9 M€ (financée par une subvention pour charge de service public). Il s'agit de la recherche/développement, du contrôle des équidés, de la diffusion de la connaissance, de l'identification terrain et du sport de haut niveau.

En matière de systèmes d'information, leur sécurisation s'inscrit en amont de tout projet et tout au long de sa vie, ce qui réduit fortement les risques. En 2019, les actions menées dans le cadre de la maintenance évolutive de ses applications et systèmes ont prémuni l'IFCE de toute attaque préjudiciable.

Parmi elles, on note le passage en mode sécurisé (https) de l'ensemble des informations transmises *via* les pages web et la mise en œuvre de mécanismes de blocage d'adresses IP douteuses.

Le budget alloué au développement durable a été de 13 000 € pour les actions quotidiennes et de 12 000 € pour les éco-trophées, dotation est en augmentation de 25 % par rapport à 2018. Il recouvre 12 actions, dont la grande majorité porte sur le volet environnemental, avec un volet social pour la moitié d'entre elles.

2020

Principaux travaux et évènements de l'année : En 2020, « *étrange anniversaire des dix ans de l'IFCE* », comme l'écrira Jean-Roch GAILLET, DG de l'IFCE, dans son éditorial du [rapport d'activité 2020](#), « rien ne se sera passé comme prévu ». La Covid 19 frappe avec soudaineté. Cette crise sanitaire a un énorme impact sur la société comme sur la filière équine, dont le report des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Tokyo de l'été 2020 à celui de 2021.

Néanmoins l'Institut maintient son cap, en adaptant ses conditions de travail. Il réalise une étude d'impact économique de la crise sanitaire, met en place avec les socioprofessionnels des protocoles de poursuite de leurs activités et gère la répartition de la première aide gouvernementale exceptionnelle d'aide financière aux centres équestres.

Face aux actes de cruauté envers les équidés, largement médiatisés, l'IFCE installe un numéro vert, apportant aux propriétaires de chevaux écoute et conseils d'experts.

Un nouveau président de CA est nommé.

La composition et les modalités de fonctionnement d'un nouveau comité, le cinquième, intitulé Comité culture, patrimoine et UNESCO (CCPU), est approuvé par le CA en décembre.

Une commission génétique et asine se crée et rejoint les cinq conseils et comités existants.

Administration : Les [statuts de l'IFCE](#) (cf. art. R. 653-17 du Code rural) précisent dans son § III que le président de son Conseil d'administration « *ne peut être âgé de plus de soixante-dix ans à la date de sa nomination* ». En application de cet article, Jean-Michel MARCHAND, nommé en 2016 (cf. *supra*), n'a pu être renouvelé dans ses fonctions. Son mandat s'est terminé le 7 décembre 2019.

Après plus de neuf mois de vacances, lui succède [Alain TISSEUIL](#), maire d'ARNAC-POMPADOUR, déjà membre du CA de l'Institut depuis le 22 février 2017 au titre des personnalités qualifiées (sa nomination en tant que président du CA est faite par décret du 24 septembre 2020, publié au JoRf le lendemain).

Alain TISSEUIL, kinésithérapeute de formation, connaît bien l'IFCE, d'autant plus qu'est implanté dans sa commune l'un de ses quatre sites nationaux, avec 200 agents, notamment ceux au service du [SIRE](#). Malgré la crise sanitaire qui limite les déplacements et les contacts, il s'efforce de visiter les autres sites et de rencontrer les personnels qui y travaillent et préside son premier CA, le 2 décembre 2020, le premier organisé en visioconférence...

Missions : Le dixième anniversaire de l'IFCE est l'occasion d'un communiqué de presse (du 18 février 2020), qui exprime la vision qu'à maintenant l'Institut de ses missions : « *Héritier d'un patrimoine équestre unique, l'IFCE est aujourd'hui l'institut d'appui, d'expertise et de recherche appliquée de la filière équine. Au service de ses acteurs, il agit pour cette filière équine d'aujourd'hui et de demain autour de trois axes stratégiques* :

- *L'IFCE, l'institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine*
 - ⇒ *Rechercher, innover, développer, transférer les savoirs*
 - ⇒ *Former pour développer les compétences professionnelles*
 - ⇒ *Valoriser le patrimoine équestre français*
- *L'IFCE, seul opérateur public de l'État*
 - ⇒ *Assurer l'expertise réglementaire et l'appui à la filière*
 - ⇒ *Sécuriser la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés*
 - ⇒ *Contribuer aux politiques de soutien des sports équestres*
- *L'IFCE, pilote de ses ressources pour anticiper l'avenir.* »

Il est intéressant de comparer ce texte avec celui des missions définies statutairement en 2010 (*cf. supra*). Il est sans doute plus simple, plus clair et davantage fédérateur.

L'année 2020 devait être ponctuée d'actions pour célébrer cet anniversaire et illustrer le parcours de l'établissement au cours de ces dix dernières années. Un des moments forts en fut sa présence au Salon International de l'Agriculture (SIA), début avril 2020, mais il fut écourté du fait des mesures de confinement imposées par la crise sanitaire. Les autres manifestations prévues pour fêter cet anniversaire ne purent toutes se tenir.

Direction et organisation : L'équipe de direction de l'IFCE reste inchangée en 2020, toutefois l'organigramme présente de nouvelles modifications. Il y a toujours quatre directions « métiers », mais les appellations changent légèrement. Ces directions font parfois l'objet de réorganisations internes.

Ainsi le « Pôle traçabilité et accompagnement de la filière équine », confié à Caroline TEYSSIER, voit son appellation réduite à « Pôle traçabilité », Guillaume BLANC, responsable de l'accompagnement à la filière équine « migrant » vers l'ancien pôle « support » chargé du pilotage stratégique, des systèmes d'information et de la communication. Ce dernier, toujours confié à Éric LECLERC, porte dorénavant l'appellation « Pôle accompagnement filière et pilotage stratégique » (*cf. rapport d'activité 2020*, p. 50 & 51). Caroline TEYSSIER, directrice du SIRE, prend en complément la responsabilité de la gestion des sites de Pompadour.

Le « Pôle développement, innovation et recherche » (DIR) affiche explicitement dans son organigramme les observatoires de l'IFCE, confiés à Pascale HEYDEMANN en 2015, l'OESC et l'OMEFFE, ce dernier issu d'équi-ressources (*cf. § 2015, supra*), et une mission de diffusion, confiée à Sarah VAYSSADE.

Le colonel Patrick TEISSERENC, écuyer en chef du Cadre noir, toujours responsable du « Pôle équitation de tradition française, performance sportive et moyens équestre », dispose de deux adjoints, Claude MOUYSSSET, notamment chargé des présentations publiques du Cadre noir, et François HUOT-MARCHAND, recruté en septembre 2020, en charge du haut niveau sportif et de ses chemins d'accès (Nathalie MULL, responsable du sport, est chargée de l'organisation et du suivi de toutes les activités liées au sport). La clinique vétérinaire de l'IFCE est explicitement mentionnée au sein de ce pôle.

François HUOT-MARCHAND, professeur de sport, titulaire notamment d'un DESS « entraînement et management du sport » et d'un diplôme universitaire « coaching professionnel », était antérieurement chef du département de la performance sportive au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) de Toulouse, après avoir été cadre technique régional et national de la Fédération française de natation, dans différentes affectations.

Le « Pôle formation professionnelle et sportive » (PFPS), dont la direction est toujours assurée par Jean-Michel PINEL, devient le « Pôle formation professionnelle et apprentissage » (PFPA). L'organigramme mentionne ses deux adjoints, l'un pédagogique, Nicolas SANSON, écuyer du Cadre noir, l'autre administrative, Maud DUPUY d'UBY, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Il n'y a pas de modifications de l'organigramme pour ce qui est du secrétariat général. Serge LARGUIER succède à Franck PUYOO-HIALLE à l'agence comptable.

S'agissant des délégations territoriales, toujours au nombre de six, Luc FRUITET succède à Anne-Marie DUTEL pour l'arc méditerranéen. Il assure également (par intérim) la gestion du Haras national d'Uzès.

Comité de filière : Le Comité de filière a travaillé à apporter des réponses à la crise de la Covid-19. Les protocoles de poursuite et de reprise d'activité y ont été débattus, le rapport demandé par l'État sur les impacts de cette crise y a été initié.

Il a également travaillé à l'émergence d'un réseau sanitaire articulé autour des acteurs spécialisés.

Il a promu les atouts verts du cheval et l'intérêt de cette filière pour l'agriculture française dans le cadre de l'élaboration de la PAC 2021-2027.

Enfin, le *Brexit* a été au centre des débats afin de permettre aux acteurs économiques (courses et sport en particulier) d'aborder les échanges transfrontaliers sous les meilleurs auspices et ainsi fluidifier les relations avec le nouveau partenaire britannique.

Conseil scientifique : En 2020, Étienne VERRIER accepte un deuxième mandat de président du CS. Lors du CA du 2 décembre 2020 (organisé en visioconférence), il présente à ses membres son rapport d'activité.

Afin de prendre en compte les nouveaux défis à relever par la filière, l'organisation par thématiques a été adaptée en en créant une nouvelle : « infrastructures, matériels et outils ».

Conseil de l'emploi et de la formation : Après un an et demi de fonctionnement du CEF, trois réunions plénières et la mise en œuvre de dix projets, un compte rendu d'activité est présenté au CA par son président.

Le CEF a également répondu à la sollicitation de la Fédération française d'équitation en émettant un avis et en apportant son appui sur le projet de nouvelle certification qu'elle a déposé à *France compétences* : le titre à finalité professionnelle (TFP) de moniteur initiateur d'équitation western et de moniteur d'attelage.

Comité SIRE : Le comité a étudié avec vigilance les textes d'application du Règlement européen Santé animale et ses impacts sur les règles d'identification, d'exclusion à la consommation humaine et la mise en place d'une gestion des lieux de résidence habituelle des équidés.

Le modèle centralisé autour de la base SIRE a prouvé son efficacité face à la crise sanitaire. Il a permis aux amateurs de justifier leurs déplacements pendant les confinements pour s'occuper de leurs équidés, aux professionnels de poursuivre la reproduction grâce aux procédures dématérialisées, ou d'optimiser le paiement des aides par l'enregistrement de la propriété dans la base.

Face aux crises, le SIRE démontre une nouvelle fois son utilité en tant que base centrale de la filière équine, qu'il s'agisse d'attester de la propriété d'un cheval ou de son lieu de détention pour aller s'en occuper en plein confinement, recevoir des aides de l'État ou bénéficier d'actions de prévention de la gendarmerie contre les actes de cruauté. Les données enregistrées dans le fichier central des équidés SIRE sont le support privilégié des services officiels.

Par ailleurs, en réponse aux attaques inexplicables envers les équidés, le ministre chargé de l'Agriculture décide de mettre en place un numéro vert destiné aux détenteurs d'équidés. Cette mission est confiée à l'IFCE, seul opérateur public de la filière cheval. Des équipes du SIRE, expertes du monde équin, sont formées à l'accueil téléphonique.

Comité culture, patrimoine et UNESCO : Le conseil d'administration de l'IFCE du 2 décembre 2020 approuve la composition et les modalités de fonctionnement d'un nouveau comité, le cinquième, intitulé Comité culture, patrimoine et UNESCO ([CCPU](#)). Didier GARNIER, inspecteur général de l'agriculture honoraire, ancien DG de l'IFCE par intérim (*cf.* 2018, *supra*), en est nommé président.

Gouvernance : Fin juin 2020, le COP est à mi-parcours. Des travaux d'évaluation internes ont été menés et sont terminés. Ils prouvent l'avancement régulier de l'établissement dans l'atteinte de ses objectifs. À partir de septembre, encouragés par les ministères de tutelles, après avoir établi le rétro planning de la préparation du COP suivant (2023-2027), un travail de concertation interne et externe est engagé.

Recherche-développement : La filière est confrontée à de nouveaux enjeux pouvant impacter son développement, notamment la question du bien-être animal (BEA). Pour l'accompagner, l'IFCE intensifie ses activités de recherche et de développement, notamment sur ses plateaux techniques. Parmi les résultats notables obtenus, quatre expressions comportementales de mal-être ont pu être identifiées : les stéréotypes, l'agressivité envers les humains, l'insensibilité à l'environnement (pouvant révéler un état dépressif) et l'hyper vigilance (pouvant révéler un état d'anxiété).

Un protocole permettant d'évaluer le bien-être d'un groupe de chevaux sur la base d'indicateurs validés scientifiquement a été mis à disposition de la filière.

Développement de la filière équine : L'observatoire économique et social du cheval (OESC) et l'observatoire des métiers de l'emploi et des formations dans la filière équine (OMEFFE) ont adapté leurs travaux pour apporter un éclairage sur l'impact de la crise.

Une enquête a été réalisée par l'OESC pour évaluer les pertes économiques immédiates liées à l'arrêt des activités durant le premier confinement. On a observé jusqu'à 80 % de pertes de chiffre d'affaire pour les entraîneurs de trotteurs et les établissements équestre en avril 2020.

L'IFCE a accompagné la filière durant la crise sanitaire. Lors des deux confinements de printemps et d'automne, la priorité a été mise sur l'accompagnement au redémarrage des activités professionnelles arrêtées. Les services de l'IFCE ont participé à de nombreuses réunions de gestion de la crise, en collaboration avec les ministères et les acteurs socioprofessionnels. Les protocoles rapidement mis en œuvre ont contribué à la poursuite de l'activité de reproduction (monte), limitant de fait l'impact sur l'élevage français.

La fiabilité des procédures SIRE dématérialisées a permis à ces protocoles de fonctionner. Les services de l'IFCE ont également été mis à contribution pour permettre la poursuite des activités de contrôle de performances des organismes de sélection français (concours d'élevage) et ont participé à la conception de solutions alternatives pour garantir la diversité génétique (approbations provisoires, commissions d'agrément en distanciel).

Dès la sortie du premier confinement et à l'occasion du deuxième, les protocoles mis en œuvre avec les sociétés mères ont permis la poursuite des activités de courses et d'élevage, tout d'abord, puis des activités sportives, dans un souci constant du respect des objectifs sanitaires.

Les deux confinements ont entraîné des pertes considérables pour la filière équine. Une aide exceptionnelle à destination des centres équestres a été décidée par l'État, dont la gestion a été confiée à l'IFCE.

L'efficacité dans le traitement a été renforcée par la présence en territoire d'agents IFCE qui ont pu réaliser les contrôles nécessaires, dans des temps très brefs, en s'appuyant sur sa base de données SIRE (gestion des animaux, des lieux de détention, des propriétaires). La mise en œuvre d'une seconde vague d'aide a été décidée en fin d'année pour les secteurs des sports et loisirs équestres, de la médiation et des chevaux de trait.



L'annuaire statistique ÉCUS 2020, diffusé à 8 000 exemplaires, est une édition spéciale, fêtant ses 40 ans. Il contient une rétrospective des évolutions marquantes de la filière équine française.

La modélisation de l'évolution du cheptel (885 000 équidés en France à l'horizon 2030), complété par des enquêtes, montre que le nombre de chevaux retraités (140 000) à héberger en pension devrait doubler d'ici 2030, mais également que la capacité actuelle d'accueil en pension apparaît suffisante pour ces besoins futurs.

L'OMEFFE a fait un zoom sur 18 métiers qui recrutent et leurs difficultés de recrutement. Ce rapport met en évidence les tensions observées pour les métiers de terrain, du fait d'une pénurie de candidats et d'un décalage entre leurs profils et les besoins des postes.

Une étude sur les activités de médiation équine a permis d'obtenir les données technico-économiques de 12 structures.

Formation : Après le repositionnement de son offre de formation à destination des publics professionnels en 2019, l'IFCE s'est concentré sur le développement de l'individualisation des parcours. L'Institut a répondu à l'appel d'offre national d'OCAPIAT, nouvel opérateur de compétences (OPCO) pour les salariés de la filière, dans six régions et sur 10 thématiques.

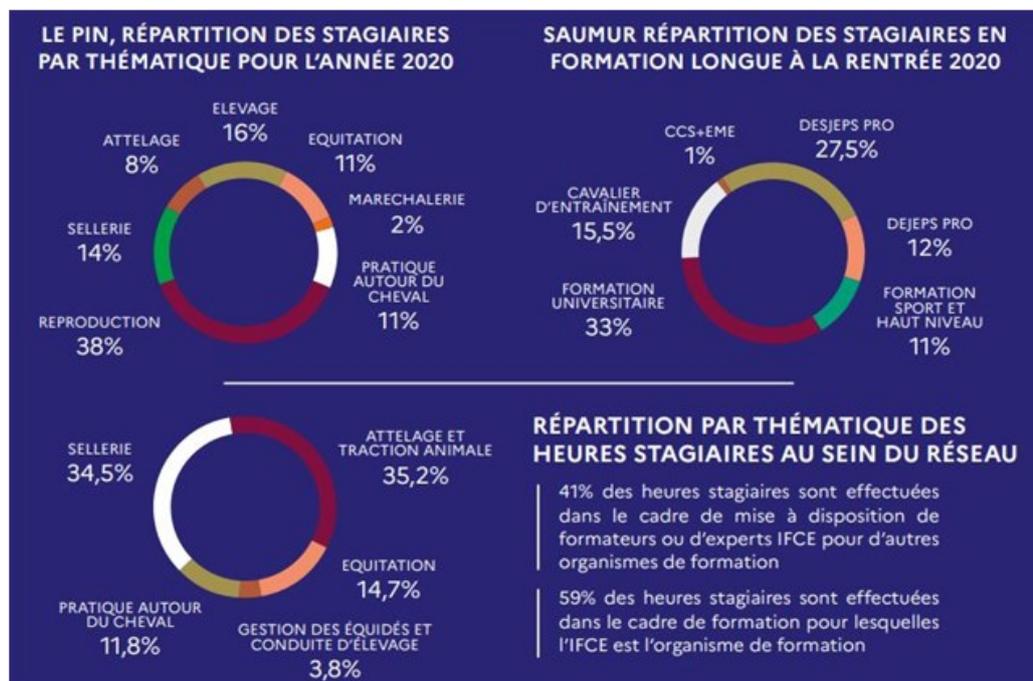
Fruit d'une réflexion conjointe avec les représentants de la filière (conseil des chevaux, comité régional d'équitation, pôle hippique de Lorraine) et l'enseignement agricole dans le Grand Est, deux nouvelles formations diplômantes ont été ouvertes à l'automne 2020 à Rosières-aux-Salines : DEJEPS (entraîneur en CSO ou dressage) et certificat de spécialisation « utilisation et conduite d'attelage de chevaux ».

Une version de l'*executive master entraîneur* (EME) actualisée en 2020 permet une passerelle, avec l'INSEP, entre équitation de tradition française et sport de haut-niveau. Le partenariat avec l'école d'art équestre de Lisbonne permet d'approfondir la culture des élèves et des écuyers.

Les confinements successifs ont limité la mise en place des sessions de formations. Le planning a dû être adapté suite aux fermetures des centres de formation en mars 2020 et aux consignes sanitaires imposées. En tout, 97 sessions de formations courtes (formations d'une durée inférieure ou égale à 35h), toutes thématiques confondues, ont été annulées. L'IFCE a néanmoins réussi à assurer les nombreuses certifications pour les stagiaires sortants, ainsi que les sélections pour les sessions suivantes. À partir du mois de septembre, ce sont plus de 200 stagiaires qui ont été accueillis sur l'ensemble des sites de formations.

L'établissement ONIRIS (École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique) met en œuvre une formation délivrant un diplôme inter-écoles d'ostéopathie vétérinaire, portant sur toutes les espèces animales domestiques et cliniques. Les cinq modules dédiés à l'espèce équine sont organisés sur le site de Saumur. Ce partenariat est possible grâce à la présence d'une clinique vétérinaire de pointe, au sein de laquelle pratiquent notamment trois vétérinaires dont une ostéopathe, un dentiste et quatre maréchaux-ferrants. Le premier module s'est déroulé en novembre 2020.





Une formation au service des artistes équestres a vu le jour au Haras national d'Uzès, en association avec des partenaires sportifs, culturels et universitaires. Elle est soutenue par un programme européen (LEADER) en territoire. Ce projet a permis la mise en place d'un parcours de formation novateur, basé sur le projet de création individuel et/ou collectif de chaque artiste, en lien avec son environnement. L'accompagnement à la professionnalisation des artistes équestres est au cœur de cette formation et concourt à la performance économique de l'entreprise d'art équestre et à la préservation de ses emplois.

Cadre noir : Malgré le contexte particulier de l'année 2020, le Cadre noir a bénéficié d'une très bonne couverture médiatique et a pu mener un bon nombre d'actions pour assurer son rayonnement et accroître sa notoriété. Contraint de déprogrammer certains de ses spectacles durant cette année et afin de continuer à pouvoir faire rayonner et diffuser l'équitation de tradition française vers le grand public, le Cadre noir a mis en ligne gratuitement son spectacle « Au cœur du Grand Manège » durant 15 jours en avril et 10 jours en décembre 2020. Près de 50 000 personnes ont visionné le spectacle en ligne, ce qui comble la perte de spectateurs physiques liée à l'annulation des galas hors de Saumur, mais pas la perte de recettes.

La crise sanitaire a eu des effets conséquents : 5 mois d'ouverture restreinte au public au lieu de 9 mois d'ouverture complète habituelle ; annulation de tous les déplacements prévus hors Saumur ; annulation de 6 dates de galas à Saumur et de 9 matinales ; restriction des jauges de visite à 1 000 au lieu de 1 700.

Le chiffre d'affaires de la billetterie a été réduit de 60 %, passant d'1 370 109 € HT en 2019 à 553 542 € HT, celui de la boutique de 54 %, passant de 334 580 à 154 178 €, soit une diminution totale de 61 % (707 720 € au lieu de 1 830 928 €).

Sport de haut niveau : Le 27 janvier 2020, le site de Saumur a accueilli quatre experts du haut-niveau de différentes disciplines et 250 participants de tous horizons pour la cinquième édition des journées sport et apprentissage, dont le sujet était la préparation mentale et l'accompagnement psychologique au service de la performance sportive (Yannick AGNEL, Gwladys NOCERA, Richard OUVREARD et Meriem SALMI).

Malgré les contraintes sanitaires, l'IFCE a assumé sa mission d'accueil et de soutien des Pôles France FFE. Chez les jeunes, Joséphine HÉTEAU a pris la 3ème place du championnat des As jeunes cavaliers en concours complet. Deux nouvelles jeunes cavalières sont entrées au pôle pour la promotion 2020/2021 : Jade BOURGUET, championne de France As junior, et Charlotte BORDAS, 7ème de ce même championnat.

Chez les seniors, malgré une saison tronquée, les écuyers du Cadre noir se sont illustrés au plus haut niveau : Victoire sur le circuit d'excellence Grand national FFE 2020 (Nicolas TOUZAIN, Lieutenant-colonel Thibaut VALLETTE et Joséphine HÉTEAU).

Sur le circuit international, malheureusement très réduit, on note la victoire du Lieutenant-colonel Thibaut VALLETTE et Qing du Briot*IFCE au CCIO 4* S du Haras du Pin en individuel et avec l'équipe de France. Le couple est champion de France pro élite et s'adjuge le Grand National en fin d'année avec Nicolas TOUZAIN et Joséphine HÉTEAU.

Fabrice MARTIN et Lanzaro*IFCE remportent la médaille d'argent par équipe au championnat du monde d'attelage à un cheval à Pau.

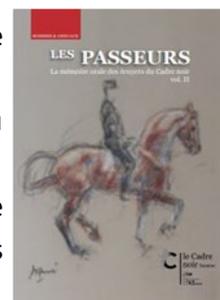
Chiara ZENATI a été sélectionnée pour les Jeux paralympiques de Tokyo en 2021.

Le site IFCE – Cadre noir de Saumur et le Haras national de Pompadour ont été officiellement reconnus centres de préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Culture et patrimoine équestre :

De nombreuses actions ont été réalisées en 2020, dont, notamment :

- Création et mise en ligne d'un « Rendez-vous culturel » avec la parution, deux fois par mois, d'une publication sur les réseaux sociaux sur le thème de l'histoire, du patrimoine ou de la culture équestre.
- Rédaction d'un article sur l'histoire du [Cadre noir](#) dans l'encyclopédie en ligne éqipédia.
- Edition du tome 2 des « Passeurs », ouvrage sur la mémoire des écuyers du Cadre noir.
- Présentation, par l'écuyer en chef, d'une communication sur l'héritage militaire et civil de l'équitation perpétuée au Cadre noir, à l'occasion de la Journée des patrimoines du cheval à Fontainebleau en octobre 2020.



Équitation de tradition française : Le Comité culture, patrimoine et UNESCO a élaboré de plus de dix programmes d'actions parmi lesquels on peut mentionner :

- Création et animation d'un réseau des collectivités et privés propriétaires et/ou gérants de sites historiques des Haras nationaux pour échanger et accompagner une valorisation patrimoniale dynamique.
- Inventaire et valorisation du patrimoine iconographique de l'IFCE.
- Intégration de l'équitation de tradition française aux divers cursus de formation.
- Traitement par fumigation des 100 voitures remisées à Vers-Pont-du-Gard menacées par des attaques d'insectes. Il s'agit du plus gros chantier de ce type jamais réalisé en France. Fort de cette expertise en matière de conservation patrimoniale, l'IFCE propose désormais une méthodologie éprouvée à ses partenaires.

Emploi : Dans un souci d'adapter sa communication, de nouveaux supports ont été lancés : une série de dix podcasts « *Le cheval ? Des métiers* » avec des professionnels de la filière et des *webséries* « *Team équi-ressources* », pour présenter les coulisses de ce service.

Par ailleurs, des journées découvertes ont été initiées en 2020, en partenariat avec des structures équestres et hippiques régionales. Deux rapports emploi-formation (national et Normandie) et une étude prospective sur le secteur de la sellerie ont été publiés en 2020.

La baisse drastique des recrutements en 2020, conjoncturelle à cause de la Covid-19, mais aussi structurelle du fait d'une baisse de l'attractivité des métiers proposés par la filière, a été le souci commun des conseillers équi-ressources et des acteurs socioprofessionnels.



Communication : Pendant les épisodes successifs liés à la crise sanitaire, la communication a été soutenue. Elle était indispensable à la bonne gestion stratégique de l'établissement, en interne comme en externe.

Malgré le contexte tumultueux, une nouvelle stratégie de marques a été adoptée en 2020. La place incontournable de l'IFCE est validée par son positionnement en tant que marque mère. Les marques filles sont au nombre de six, dont les deux marques « cautions » Haras nationaux et Cadre noir, celles-ci pouvant s'exprimer seules dans le cadre de la valorisation du patrimoine. À partir de cette période, les actions de valorisation du patrimoine Haras nationaux favorisent la « renaissance » de la marque.

Les quatre autres marques filles sont le SIRE (positionné pour la première fois comme une marque), équi-ressources (de façon à bien marquer le rattachement du service à l'IFCE), équipédia (marque de diffusion des connaissances) et équi-meeting (marque de colloques).

Ressources humaines : Les effectifs au 31 décembre 2020 sont de 633 ETP, soit une réduction de 5 % par rapport à 2019 (668). La masse salariale (40,2 M€), bien qu'en réduction de 2 M€, a permis de financer les dépenses liées au PAP et aux mesures indemnitaires décidées par l'État. Ainsi 250 agents ont bénéficié du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Certes, l'IFCE avait déjà recours au télétravail avant la crise sanitaire, mais l'obligation de placer la majeure partie des agents dans ce cadre en 2020 était une première. Alors, pour garder le lien entre les équipes, plusieurs initiatives se sont créées : déploiement d'un outil de messagerie instantanée et d'appel vidéo convivial et intuitif ; rédaction et diffusion de lettres d'information entre les membres d'une même délégation territoriale ; création et animation d'une rubrique spécifique d'actualités sur l'intranet : « *Comment ça se passe chez vous ?* » : 30 articles publiés entre le 2 avril et le 12 mai 2020.

Les entretiens téléphoniques de santé au travail, déjà mis en place compte tenu de la configuration multi sites de l'établissement, ont permis d'assurer le lien avec tous les agents, indépendamment des postes et des lieux d'exercice.

En 2020, 387 visites médicales ont été réalisées, dont 177 visites périodiques, 130 occasionnelles, 43 d'embauche et 34 de reprise d'activité.

Dans un contexte très incertain, les équipements et matériels de protection spécifiques Covid-19 ont été référencés. Des fournisseurs susceptibles d’approvisionner l’Institut dans des délais raisonnables ont pu être sélectionnés.

Infrastructures : En 2020 l’ensemble des 30 implantations de l’IFCE est stabilisé (cf. la cartographie incluse dans le [rapport d’activité 2020](#), p.51, inchangée en 2021).

Rapport d’activité (données générales) :

Le plan du RA 2020 est identique à celui des deux années précédentes.

L’exercice 2020 a sensiblement été affecté, en dépenses et en recettes, par la crise sanitaire qui a conduit à réduire ou annuler certaines activités, en particulier dans le sport de haut niveau, la recherche, le contrôle et l’identification, avec un impact sur les fonctions supports. Les recettes propres encaissées s’élèvent à 17 152 610 €, contre 18 729 537 prévues au budget initial. La subvention du MAA est de 37 789 539 € (37 694 000 € en 2019) ; celle du MS est de 7 118 989 € (7 259 656 € en 2019).

Les cessions d’actifs s’élèvent à 2 744 251 € pour l’immobilier, 41 911 € pour la vente de chevaux et 142 641 € pour la vente de matériels.

La direction des systèmes d’information a été fortement sollicitée pendant la crise de la Covid-19. Dès le premier confinement, il a fallu garantir une continuité d’activité pour les agents. Les outils nécessaires et adaptés au télétravail ont été mis en place (45 ordinateurs portables distribués en urgence— cf. [rapport d’activité 2020](#), p.48).

2021

Principaux travaux et événements de l’année : La crise sanitaire se poursuivant en 2021, l’IFCE a assuré une deuxième vague d’aide financière exceptionnelle aux structures équestres touchées ; près de 22 M€ auront été gérés par l’Institut à ce titre.

Avec l’éclairage des productions de ses deux observatoires, l’IFCE continue à préparer le COP 2023-2027.

Une vaste opération de promotion des métiers, *#lechevalrecrute*, a été initiée avec l’AFASEC et la FFE, le pilotage étant assuré par équi-ressources. Quatre métiers du cheval et de l’équitation ont rejoint les deux déjà inscrits au prestigieux concours « Un des meilleurs apprenti de France » (MAF), dans le cadre d’une convention signée avec le président de la société nationale des meilleurs ouvriers de France (MOF).

La réouverture progressive des frontières a permis de relancer les partenariats de valorisation de la filière équine française à l’international. L’IFCE a pu participer à l’exposition universelle à Dubaï en décembre.

L’équitation de tradition française a rayonné en Espagne grâce à une série de galas présentée à Cordoue, première sorti hors de France du Cadre noir depuis 2019 !

Pour mieux développer le sport de haut niveau, un renforcement des synergies a été opéré avec l’institut national du sport, de l’expertise et de la performance (INSEP), les écoles nationales de montagne et de voile et les centres de ressources régionaux (CREPS).

Administration: Le 16 septembre, le CA peut de nouveau se réunir en présentiel à Saumur. En novembre, il est accueilli au ministère chargé des Sports, avec la participation du préfet Henri d'ABZAC, représentant du Premier ministre, nommé par arrêté du 19 octobre (après plus de deux ans de vacance depuis la fin du mandat de Michèle FROMENT-VEDRINE) et de Nicolas LAGARDE, nommée le 18 novembre, en tant que représentante du ministre chargé du Budget. Serge LECOMTE, membre du CA, a été réélu à la présidence de la Fédération française d'équitation en avril 2021.

Malgré les conditions sanitaires chaotiques, le président du CA a poursuivi ses déplacements et rencontres avec la filière. Au salon du cheval de Lyon il a pu rencontrer Michel GUIOT et Thierry TRAZIC, respectivement présidents de la société hippique française (SHF) et de la société française des équidés de travail (SFET), élus en 2021.

Gouvernance: En matière de mise en œuvre du COP et du PE en cours, neuf journées d'information et de bilan internes, réparties sur le territoire national, ont été programmées à l'automne 2021. Les agents ont pu échanger entre eux, les occasions de rencontres étant moindres depuis mars 2020.

L'élaboration du COP suivant a commencé. L'IFCE a proposé à ses tutelles des éléments de cadrage et un calendrier démarrant le 1^{er} janvier 2023, en vue d'une signature avant le 31 décembre 2022. Ces travaux ont constitué un axe stratégique 2021 pour l'établissement.

Par lettre interministérielle du 17 septembre 2021, les ministres chargés de l'Agriculture et des Sports confient au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) une mission d'évaluation du COP 2018-2022 de l'IFCE. Il leur est demandé de formuler des propositions dans la perspective COP 2023-2027. Le principe de cette mission procède de la circulaire Premier ministre du 23 juin 2015, relative au pilotage des opérateurs de l'État qui instaure notamment une revue périodique des COP des opérateurs sous tutelle, en amont de leur renouvellement (cf. les principaux résultats de cette mission dans le § 2022, *infra*).

Développement de la filière équine : Pour cette deuxième année de crise sanitaire, l'IFCE a recueilli les demandes des structures équestres impactées. Elle en a assuré le traitement et effectué le paiement. Au total, en 2021 et 2022, près de 22 M€ ont été attribués à près de 6 000 structures. Le Comité filière s'est impliqué dans cette action.

Direction et organisation : Jean-Roch GAILLET, DG de l'IFCE depuis le 1^{er} octobre 2018, est renouvelé dans ses fonctions par décret du 22 novembre 2021.

Le lieutenant-colonel VALETTE est nommé écuyer en chef, le 38^{ème}, le 23 août 2021. Il succède au colonel TEISSERENC, parti à la retraite. Thibaut VALETTE, écuyer du Cadre noir, avait été champion olympique par équipe aux Jeux olympiques d'été de 2016 en concours complet, à Rio (cf. *supra*).

On notera également dans l'organigramme, en mai 2021, l'arrivée de Flavie BARILLER, professeure de sport, à la direction du pôle formation professionnelle (PFP, nouvelle appellation). Elle succède à Jean-Michel PINEL, parti à la retraite. Marion LEVEAU (ingénieure agronome) devient adjointe pédagogique ; elle succède à Nicolas SANSON, parti en disponibilité, à sa demande. Maud DUPUY d'UBY demeure adjointe administrative.

Olivier FAYAT assiste le secrétaire général pour le pilotage et l'audit interne (cf. *infra*).

Sophie LE MONNIER décharge Geneviève ARDAENS, déléguée territoriale Nord-Ouest de la gestion du site du Haras national du Pin; il en est de même de Julie RIBOUD pour le Haras national d'Uzès pour Luc FRUITET, délégué territorial pour l'arc méditerranéen.

Carole TROY, responsable de l'OMEFFE, ayant obtenu une mutation à sa demande, c'est Françoise CHASTANET, son adjointe, qui lui succède, fin 2021.

Le reste de l'organigramme est inchangé par rapport à 2020.

On notera par ailleurs que, pour répondre aux besoins exprimés par la filière et par les deux ministères de tutelle, l'IFCE s'est engagé dans la gestion en mode projet. Les personnes impliquées dans un projet commun collaborent, en parallèle à leurs autres missions, selon le principe de transversalité.

Cette transversalité vise à une plus grande efficacité : chaque chef de projet veille à répartir judicieusement les tâches, fixe les délais, anime son équipe, suit l'avancée du projet grâce à des outils dédiés, jusqu'à son aboutissement.

Plus de 250 projets en cours ont été identifiés en 2021 dans l'établissement ; 38 % concernent la recherche et le développement, 22 % la diffusion de connaissances, 10 % la formation (plus des deux tiers des projets sont ainsi conduits au bénéfice direct de la filière équine). En 2021, une structure d'accompagnement a été créée en interne et des documents pédagogiques ont été mis à disposition des chefs de projets (cf. [rapport d'activité 2021](#), p. 46).

Cadre noir : Son activité à Saumur a encore été marquée par la crise sanitaire. La réouverture au public est néanmoins intervenue le 19 mai, soit deux semaines plus tôt qu'en 2020. La saison a de nouveau été jalonnée de contraintes: jauges, distanciation, port du masque et passe sanitaire ; mais on a pu observer une augmentation de 45 % de la fréquentation, ce qui a généré une hausse de 61 % des recettes par rapport à 2020. Les recettes des ventes de la boutique durant les mois de juillet et août 2021 ont été les meilleures depuis plus de 20 ans, et ont même dépassé celles de 2018 qui étaient excellentes. Le niveau d'avant crise n'est toutefois pas atteint : - 38 % en fréquentation et - 35 % en recettes par rapport à 2019.

N'étant pas sorti de France depuis 2019 du fait de la crise sanitaire, le Cadre noir a rayonné en Espagne, où il a présenté plusieurs galas, notamment à Cordoue, à l'occasion des 25 ans de son académie équestre. Mais trois galas prévus dans l'hexagone ont dû être annulés.

Plusieurs délégations françaises et étrangères ont été accueillies à Saumur, dont l'école de cavalerie du Brésil, la princesse d'Arabie Saoudite ou encore près de 250 élèves-officiers de l'école militaire de Saint-Cyr. Un écuyer représentait l'IFCE, aux côtés du directeur général, à Dubaï en décembre à l'occasion de l'exposition universelle.

Culture et patrimoine équestre : Financé par le mécénat, le film « Écuyers, les passeurs de l'équitation française », a été réalisé et diffusé. La rediffusion gratuite du gala en ligne « Au cœur du Grand Manège » pendant les vacances de Noël a généré plus de 6 000 visionnages en 10 jours. Par ailleurs, la communauté digitale de la marque Haras nationaux sur les médias sociaux atteint les 42 000 fans.



Un partenariat public-privé avec la maison Bouvet-Ladubay s'est concrétisé en 2021. Le 1^{er} août, la collection hippomobile de Saumur a ouvert ses portes, exposant 24 véhicules des Haras nationaux. Par ailleurs, l'IFCE s'est engagé dans la préservation des savoir-faire de certains métiers de restauration du patrimoine hippomobile, en voie de disparition (il n'y a plus que cinq charrons actifs en France, par exemple).

Pour accompagner la transmission de ces compétences, un partenariat a été conclu avec le lycée agricole de Mirande (Gers), notamment pour intégrer des modules de formation spécifiques au sein des cursus existants. Une approche similaire a été programmée avec le lycée agricole d'Amboise (Indre-et-Loire) et le lycée des métiers d'art d'Uzès (Gard).

En octobre 2021, l'IFCE a accueilli, au Haras national d'Uzès, le premier rassemblement de la communauté de pratiquants de l'équitation de tradition française : artistes équestres, amazones de France, meneurs de tradition, cavaliers/manadiers d'équitation de travail, écuyers du Cadre noir de Saumur.

Sport de haut niveau : Le label *Grand Insep* obtenu en 2016 pour le site de Saumur de l'IFCE a été reconduit en 2021.

Céline GERNY, cavalière de paradressage intégrée à l'IFCE depuis septembre 2020, a participé en 2021 aux jeux paralympiques de Tokyo, avec Chiara ZENATI, qui a obtenu sa qualification en 2020 (*cf. supra*). Lambert LECLEZIO a de nouveau été sacré champion du monde de voltige à Budapest en août 2021. Il s'entraîne à Saumur avec le cheval Estado*IFCE et le longeur est un écuyer du Cadre noir.

Ayant atteint l'âge de 17 ans, le cheval Qing du Briot*IFCE a pris sa retraite en affichant l'un des plus beaux palmarès du concours complet français. Il symbolise la longévité au plus haut niveau. Il est le résultat d'un travail d'équipe des agents de l'Institut et d'une complicité forte avec son cavalier, Thibaut VALLETTE. Après une médaille olympique par équipe à Rio en 2016, le couple était sélectionné pour l'olympiade 2021 à Tokyo, mais une blessure n'a pas permis de donner suite.

Observatoires : En 2021, l'OESC a obtenu l'habilitation du comité du secret statistique pour accéder à des données administratives individuelles sociales et fiscales, *via* un serveur sécurisé (CASD) afin de constituer un nouveau système d'informations à l'échelle des entreprises équines. L'objectif est de produire un panorama social, économique et financier des entreprises équines, d'en suivre les évolutions et de mener des études économiques approfondies à la demande du comité filière.

Dans le contexte de crise sanitaire, à la demande du ministère chargé de l'Agriculture et en lien avec le comité filière, l'OESC a coordonné une étude comportant une enquête auprès de dirigeants et une analyse de 600 dossiers comptables d'élevages, de centres équestres et d'écuries de course pour objectiver les impacts de la pandémie sur la santé financière des entreprises, les emplois et les perspectives en sortie de crise.

À partir d'une demande exprimée dans le cadre du Conseil de l'emploi et de la formation, l'OMEFFE a mené une étude sur l'attractivité des métiers liés à l'entraînement des chevaux de course, en lien avec l'AFASEC. Des propositions concrètes d'actions ont été émises.

Au total, 11 000 enquêtes ont été menées en 2021, à partir des données de 60 types de fournisseurs sur les thématiques marchés et emplois. Elles viennent compléter les informations socio-économiques collectées par ailleurs chaque année auprès d'une soixantaine de sources de données. Leur valorisation a permis d'enregistrer 90 000 indicateurs dans la base économique gérée par l'OESC, consultables *via* l'outil Stats & cartes et valorisés dans les publications telles que l'Annuaire ÉCUS et les notes de conjoncture.

Emploi : La filière fait face à des difficultés de recrutement et à une baisse d'attractivité de ses métiers. En 2021, plus de 1 000 offres étaient à pourvoir sur la plateforme de mise en relation d'équi-ressources. Les conclusions des études menées par l'OMEFFE mettent en avant ces difficultés.

L'IFCE s'est saisi de ces problématiques en créant une campagne #lechevalrecrute en partenariat avec la FFE, l'AFASEC et la Région Normandie.

Son lancement a pris la forme d'une conférence de presse le 11 octobre 2021, au Haras du Pin, suivie de la signature d'une convention avec le président de la société nationale des meilleurs ouvriers de France (MOF). L'ensemble a été largement médiatisé.



De nombreuses actions ont été menées, parmi elles :

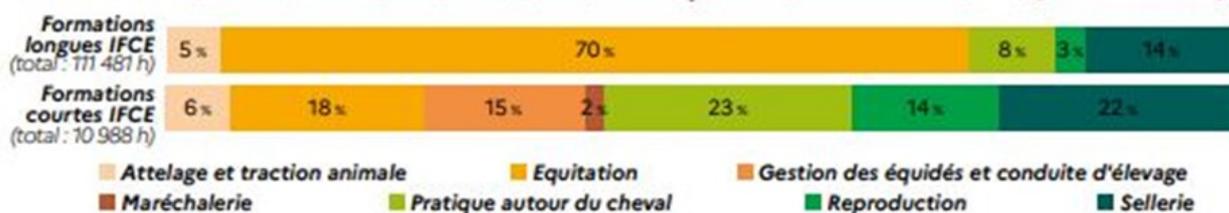
- l'intégration de quatre nouveaux métiers au concours "Un des meilleurs apprentis de France" (MAF) : enseignant d'équitation, palefrenier soigneur, lad-driver et cavalier d'entraînement ;
- la création d'un jeu pour découvrir les métiers du cheval : « Equi-sont-ils » ;
- le lancement de la saison 2 du podcast « Le cheval ? Des métiers » consacré aux professionnels en Normandie.

Formation : Le travail des équipes administratives et pédagogiques a permis à l'IFCE de répondre aux exigences de qualité du référentiel *Qualiopi* et d'obtenir la certification début 2022. Dans ce cadre, un réseau de référents handicap a vu le jour en 2021. Il est composé de quatre binômes (un formateur et une assistante administrative) pour faciliter l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

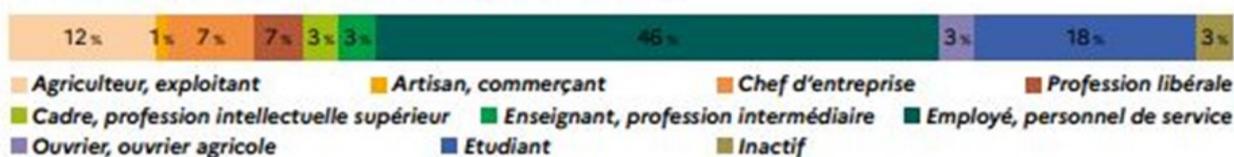
Malgré le contexte sanitaire aléatoire en 2021, les stagiaires de tous les cursus ont participé à de nombreux événements dans le cadre de leur formation. Trois élèves ont occupé les trois marches du podium dans le critérium du national des enseignants, organisé par la FFE à Lamotte-Beuvron.

Les formations longues de l'IFCE comptent des contenus accessibles à distance grâce à un environnement numérique d'apprentissage auquel tous les stagiaires peuvent accéder directement.

1. RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES STAGIAIRES, EN NOMBRE D'HEURES (CHIFFRES 2021)



2. INSERTION PROFESSIONNELLE (CHIFFRES 2020)



Au premier trimestre 2021, du fait des conditions sanitaires, les journées portes ouvertes annuelles ont dû être remplacées par un temps d'échange à distance.

Compte tenu des compétences en coordination d'activités et en gestion de projet dont doivent maintenant faire preuve les responsables des centres équestres, un nouveau programme du DESJEPS a été élaboré, davantage centré sur la construction de la stratégie d'une organisation du secteur équestre et sa gestion des ressources humaines et financières.

Diffusion des connaissances : Dix épisodes du nouveau *podcast* de l'IFCE « *Parlons cheval* » ont été enregistrés. Ils viennent compléter les webconférences hebdomadaires.

L'application Cheval Bien-être a été mise en ligne, répondant à de fortes attentes de la filière. L'encyclopédie Équipédia en multilingue a donné accès à 200 fiches en anglais.

Le groupe Facebook « Sciences et innovations équinnes » valorise les activités de recherche et développement (R&D) de l'IFCE et de ses partenaires. Il compte près de 9 000 abonnés en 2020. Des résultats de R&D sont présentés dans des supports à destination des enseignants, afin qu'ils puissent en assurer le relais vers leurs étudiants. Le nouvel ouvrage « Comment le cheval apprend-il ? » a été largement plébiscité.



Relations européennes et internationales : La réouverture progressive des frontières a permis à l'Institut de relancer ses partenariats de valorisation de la filière équine française à l'international. Il participe à l'exposition universelle de Dubaï en décembre.

Depuis de longues années, la France est identifiée par les pays du Golfe comme une nation en pointe dans le domaine équestre. Le Qatar, Oman, l'Arabie Saoudite, pour ne citer que les derniers en date, ont fait appel aux compétences françaises dans de nombreux secteurs de la filière équine, par exemple élevage, santé animale, courses et sports. En décembre 2021, trois journées ont mis en valeur le cheval lors de l'exposition universelle de Dubaï (cf. [rapport d'activité 2021](#), p. 33).

Conseils et comités : Le président du conseil d'administration réunit les présidents et animateurs des conseils et comités le 15 septembre à Saumur. Il souligne, dans le [rapport d'activité 2021](#), l'importance de leur rôle en matière de concertation dans la filière et de transversalité des actions.

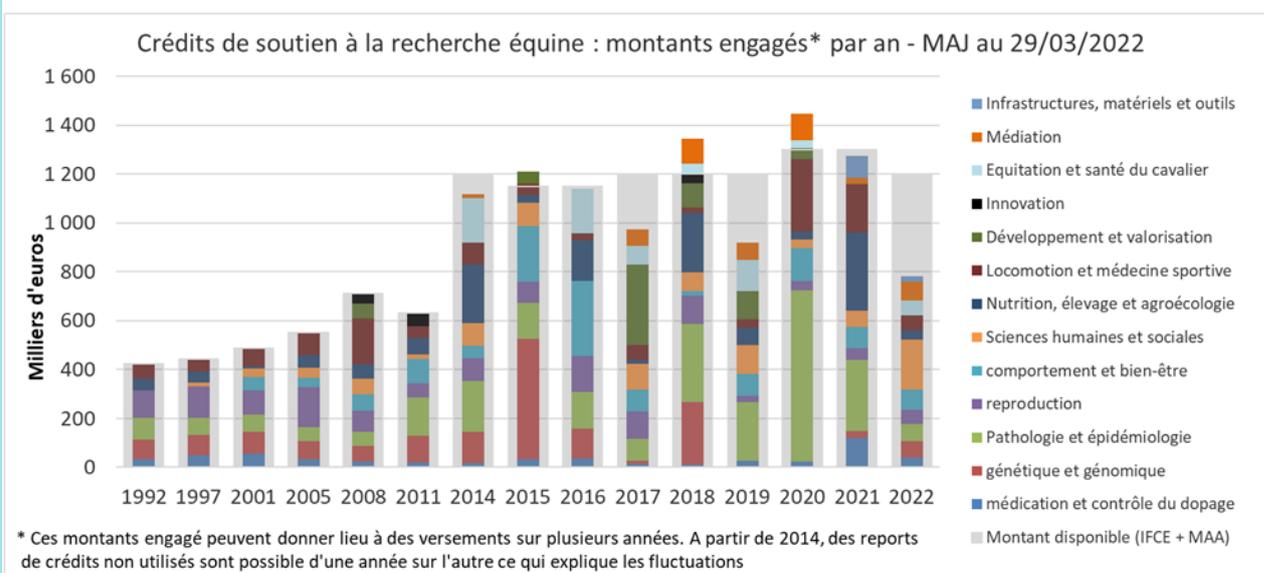
Commission génétique et asine : Créée en 2020 au sein de l'IFCE, à la demande du MAA, à la suite des évolutions réglementaires concernant l'organisation de la sélection lors de l'entrée en vigueur du règlement zootechnique de l'Union européenne, la Commission génétique et asine (CGA) a commencé à fonctionner en 2021. Elle est composée de 11 socioprofessionnels, quatre scientifiques (agronomes et vétérinaires), cinq représentants du MAA et d'un représentant de l'IFCE qui en assure l'animation. Son président est Pascal CADIOU, éleveur et président du *stud-book* selle français.

Ses objectifs sont l'amélioration et la préservation du patrimoine génétique des animaux d'élevage. Les éleveurs ont besoin d'outils efficaces et diversifiés pour permettre à leurs produits de rester compétitifs sur le plan international.

Comité de filière : Le CF a finalisé en 2021 le rapport d'étape relatif à l'impact de la pandémie de Covid-19 pour la filière cheval. Il s'est mobilisé sur la thématique du bien-être animal (BEA) en s'appuyant, notamment, sur l'opération *#raceandcare* menée par la Fédération nationale des courses hippiques (FNCH) et sur les travaux des ingénieurs spécialisés de l'IFCE. Il a contribué à l'élaboration de la [loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021](#) visant à lutter contre la maltraitance animale. Dans le cadre de la préparation de la politique agricole commune (PAC), il a porté plusieurs propositions concernant les atouts verts du cheval et les taux de TVA au *European horse network* (EHN), réseau d'acteurs à but non lucratif agissant au niveau mondial et européen.

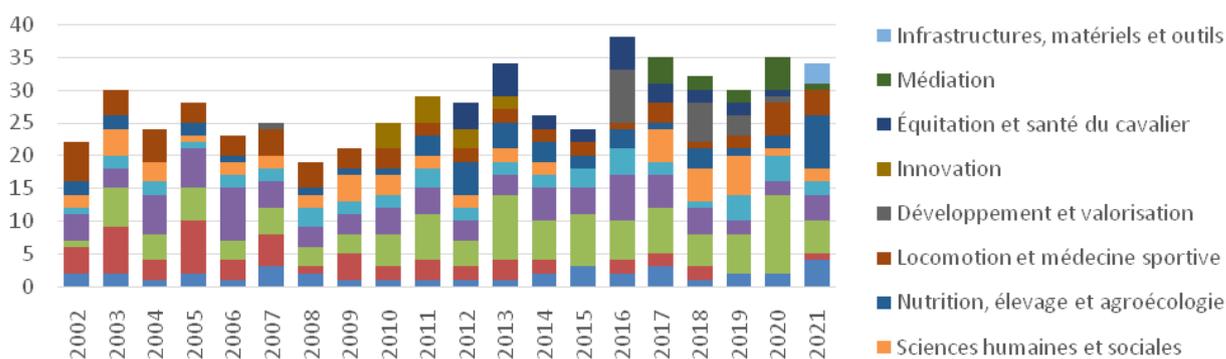
Comité culture, patrimoine et UNESCO : Né en 2020, le CCPU s'est réuni en mars et juin 2021. Il a fait une première restitution de ses travaux au CA du 30 juin. Neuf groupes de travail, composés d'une centaine d'experts, ont été mis en place sur des thématiques spécifiques. Ils ont pour mission de concevoir et mettre en œuvre des actions concrètes au service de la culture et du patrimoine. La première action du Comité a été la réalisation du rapport périodique pour conforter l'inscription de l'ETF auprès de l'UNESCO.

Conseil scientifique : Les tableaux ci-après résument par typologie, nombre de projets et montants engagés les projets soutenus par le CS pour les 20 dernières années, notamment.



En 2021, le CS comprend 34 membres : un président, 11 représentants socioprofessionnels, 9 représentants des partenaires et ministères de tutelles, 1 responsable de l'évaluation interne de l'IFCE, 1 personnalité qualifiée et 11 rapporteurs thématiques.

Nombre de projets financés par an et par thématique



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Médication et contrôle du dopage	2	2	1	2	1	3	2	1	1	1	1	1	2	3	2	3	1	2	2	4	2	
Génétique et génomique	4	7	3	8	3	5	1	4	2	3	2	3	2	0	2	2	2			0	1	1
Pathologie et épidémiologie	1	6	4	5	3	4	3	3	5	7	4	10	6	8	6	7	5	6	12	5	2	
Reproduction	4	3	6	6	8	4	3	3	4	4	3	3	5	4	7	5	4	2	2	4	2	
Comportement et bien-être	1	2	2	1	2	2	3	2	2	3	2	2	2	3	4	2	1	4	4	2	2	
Sciences humaines et sociales	2	4	3	1	2	2	4	3	2	2	2	2	2	0	0	5	5	6	1	2	6	
Nutrition, élevage et agroécologie	2	2	0	2	1	0	1	1	1	3	5	4	3	2	3	1	3	1	2	8	1	
Locomotion et médecine sportive	6	4	5	3	3	4	4	3	3	2	2	2	2	2	1	3	1	2	5	4	4	
Développement et valorisation						1										8		6	3	1		
Innovation									4	4	3	2										
Équitation et santé du cavalier													4	5	2	5	3	2	2	1	0	1
Médiation																4	2	2	5	1	1	
Infrastructures, matériels et outils																					3	2

Conseil de l'emploi et de la formation : Le CEF organise en 2021 deux réunions plénières (dont une en visioconférence, du fait de la crise sanitaire) et une spécifique (avec France compétence, l'autorité de régulation des certifications). Ses préoccupations portent principalement sur la structuration de la formation, l'attractivité des métiers, leur promotion, dans le respect du BEA et en favorisant le rayonnement de l'équitation de tradition française (ETF).

En matière de promotion, on retiendra notamment la participation du CEF à l'inscription de quatre nouveaux métiers aux concours « Un des meilleurs apprentis de France » (*cf. supra*).

Le CEF s'est également engagé dans un travail visant à produire des propositions pour mieux harmoniser les certifications dans le but de rendre le schéma des formations plus cohérent (améliorations des passerelles ou allègements) et plus compréhensible pour le public. Il passe d'abord par une description des activités liées au travail avec les équidés (DALTE) au regard des certifications existantes.

Comité SIRE : Les propositions d'amélioration des procédures émises par le groupe de travail ont été validées (échanges informatisés avec les laboratoires, démarches de changement de propriétaires sur internet, etc.). Au plan réglementaire, le travail a porté sur l'agrément des organismes de sélection, les textes d'application du règlement zootechnique européen et les impacts de la loi santé animale.

SIRE : Alors qu'une baisse d'activité était redoutée pour l'année 2021, l'impact de la Covid-19 s'est finalement ressenti à l'inverse sur les démarches administratives au sein de la filière équine. Certains en ont profité pour se mettre en règle, d'autres se sont recentrés sur leur activité et ont investi dans leur structure ou leurs effectifs. Le SIRE a donc enregistré un volume croissant de démarches comparé aux années précédentes.

De nouveaux outils et procédures ont été mis en place afin d'optimiser le travail à distance et répondre efficacement aux utilisateurs, dont une nouvelle plateforme téléphonique, opérationnelle depuis septembre 2021.

Après deux années légèrement déficitaires, l'année 2021 a été significativement bénéficiaire.

Recherche-développement : Les quatre plateaux techniques de l'IFCE (Chamberet, le Pin-au-Haras, Saumur et Uzès) fonctionnent en réseau et collaborent avec les chercheurs de l'Institut positionnés dans des centres INRAE. On a pu enregistrer 96 publications en 2021, en plus des 242 issues de projets financés par le CS. Les équipes de l'IFCE se sont mobilisées pour monter un projet de réseau thématique européen « *EuNet Horse* – Comment améliorer la résilience des exploitations agricoles équine ? ». Parmi les résultats obtenus on notera ceux relatifs à la représentation mentale que se fait le cheval de l'être humain, à la qualité des embryons chez les juments primipares, la présence de la bactérie *R. Equi*, et aux indicateurs de confort des ânes au travail (projet *CoolÂne* mené avec la SFET).

L'objectif est toujours de faire le lien entre la recherche et le terrain, quel que soit le sujet : le travail en collaboration avec la FFE, le Syndicat interprofessionnel de la médiation équine (SIME) et l'Institut du droit équin (IDE) a permis d'élaborer des propositions pour, à terme, fixer un cadre juridique aux activités de médiation ; une plateforme en ligne a été créée afin de favoriser la mise en relation entre les producteurs et les utilisateurs de fumier de cheval (Valfumier.fr).

La préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo a été l'occasion de rédiger un cahier des charges fixant les conditions sanitaires pour l'agrément des centres de quarantaine.

Développement durable : La charte « développement durable des établissements publics », signée par l'IFCE en 2020, a été déclinée en une feuille de route 2020-2024, présentée au Conseil d'administration du 25 novembre 2021. Elle porte sur 16 engagements environnementaux et sociaux.

Quelques exemples d'actions concrètes réalisées en 2021 :

- remplacement des lampes à incandescence du grand manège de Saumur par des lampes à LED (diminution de la consommation électrique de 84 % et des émissions d'équivalent de CO₂ de 5 tonnes par an) et accroissement des possibilités de scénographie lumineuse ;
- remplacement des chaudières à fuel par des pompes à chaleur des bâtiments administratifs du Haras de Pompadour (émission de 119 tonnes d'équivalent de CO₂ évitée par an);
- réfection du sol d'une carrière en sub-irrigation au Haras d'Uzès (40 % d'économie d'eau par rapport à un arrosage aérien);
- évaluation environnementale des sites du Pin-au-Haras et de Chignac (la jumenterie de Chignac émet 105 tonnes d'équivalent de CO₂ et stocke 137 tonnes d'équivalent de CO₂).

Rapport d'activité (données générales) :

Le plan du RA 2021 est identique à celui des trois années précédentes. L'IFCE compte 611 ETP au 31 décembre 2021, soit une baisse de 3,5 % par rapport aux 633 ETP du 31 décembre 2020. La masse salariale est en réduction de 1,3 M€ en 2021 par rapport à 2020, pour atteindre 38,9 M€.

L'année 2021 est également marquée par la fin de la convention de mise à disposition de quatre agents IFCE auprès du syndicat mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô. En 2022, la diminution de l'effectif se poursuivra, notamment par la réduction du nombre de mises à disposition et prestations de service pour le compte de structures externes à l'IFCE.

Bien qu'inférieur à 2020, le manque à gagner consécutif à la crise sanitaire a été important pour l'Institut.

Les recettes propres encaissées sur les prestations vendues s'élèvent à 16 659 012 € contre 15 425 939 € prévues au budget initial. L'essentiel de cette augmentation provient des activités du SIRE.

La subvention du MAA est de 36 722 155 € (37 789 539 € en 2020) ; celle du MS est de 7 017 898 € (7 118 989 € en 2020).

Les cessions d'actifs n'ont pas concerné l'immobilier en 2021, seulement les actifs mobiliers, avec 43 901 € pour la vente de chevaux et 61 843 € pour la vente de matériels.

2022

Orientations générales de l'année 2022 : Dans l'éditorial du [rapport d'activité 2022](#), intitulé « Mots croisés », le président du Conseil d'administration et le directeur général de l'IFCE rappellent ce qui guide l'IFCE : la transmission des patrimoines et savoirs faire vivants dont l'Institut est l'héritier et son adaptation permanente, comme celle de la filière équine, aux exigences du monde moderne.

Les huit enjeux majeurs de l'année sont :

- Le bien-être équin, sujet devenu prioritaire, notamment pris en compte dans les domaines de la recherche, de la formation, de la réglementation et du sport de haut niveau.
- L'éco-responsabilité, pour tendre vers l'objectif d'exemplarité.
- L'acceptabilité sociale, par la diffusion d'informations techniques *via* les différents outils de communication de l'Institut, l'IFCE jouant un rôle de vigie de la bien-traitance des équidés.
- La performance sportive, en lien étroit avec la FFE. Les résultats des sportifs bénéficiant du soutien de l'IFCE ont été excellents en 2022, notamment aux championnats du Monde organisés à Herning au Danemark pour les disciplines du dressage, de la voltige et du paradressage.
- L'amélioration de la qualité des observations économiques. Les ingénieurs des observatoires de l'Institut ont désormais accès à des sources de données administratives confidentielles. Cela leur permet de construire un nouveau système d'information micro-économique, plus précis.
- Le développement de l'attractivité des métiers, mené notamment *via* le service équi-ressources, qui a piloté, en partenariat avec les acteurs de la filière, la première édition du concours d'Un des meilleurs apprentis de France, et mis en œuvre la campagne #LeChevalRecrute.
- Le rayonnement à l'international, en mettant notamment à profit la présidence française de l'Union européenne pour valoriser les atouts du cheval lors d'un colloque organisé à Saumur en avril.
- La concertation avec les représentants de la filière, dans le cadre des conseils et comités.

Travaux des conseils et comités : Les six conseils et comités sont devenus des outils incontournables de concertation de l'Institut avec les divers acteurs de la filière.

Comité filière : En mai 2022, le comité de la filière équine de l'IFCE a finalisé la seconde étude d'impact de la crise sanitaire liée au virus du Covid-19.

Les sujets européens ont permis de renforcer les liens avec l'association des régions de France, acteur du comité de filière. Les discussions ont particulièrement concerné le plan stratégique national (PSN), en vue de la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027.

Le bien-être équin a fait l'objet d'échanges nombreux avec les acteurs français et européens. La parution du décret du 18 juillet 2022 relatif à la protection des équidés contre la maltraitance animale a donné lieu à un travail avec les services de la direction générale de l'alimentation (DGAI) pour la mise en place du certificat d'engagement et de connaissances des détenteurs.

Les contextes climatiques et politiques de l'année 2022 ont amplifié les réflexions pour la mise en œuvre d'une stratégie collective d'éco-responsabilité. Il s'agit notamment de permettre la poursuite des activités sportives en période de canicule en assurant une meilleure gestion de l'eau. Un travail sur la sobriété énergétique des activités équines a également été initié à cette occasion.

En fin d'année 2022, le comité de filière a présenté une analyse de l'impact des changements de taux de TVA applicables à la filière équine. Les données de l'étude ont été consolidées par l'observatoire économique et social du cheval (OESC) de l'IFCE, à partir des liasses fiscales et sociales auxquelles il a désormais accès. Ce rapport avait pour objectif d'éclairer les élus et les services de l'État, pour le projet de loi de finances 2023.

Conseil de l'emploi et de la formation : Les deux réunions plénières du CEF de 2022 ont été notamment l'occasion de :

- diffuser de l'information (13 thèmes inscrits à l'OJ, dont une présentation des tensions au recrutement dans la filière équine, ou des produits de développement de l'attractivité des centres équestres, par exemple) ;
- d'échanger sur des informations données (15 thèmes abordés, dont la démographie des vétérinaires équins et son évolution, l'amélioration des conditions de travail et d'emploi pour favoriser les évolutions de carrière dans la filière, ...),
- de faire un point d'avancement sur les études en cours ou de présenter les résultats obtenus (éleveurs de chevaux ; prise en charge des coûts d'apprentissage, ...)
- de valider un nouveau projet de recherche (sur les artistes équins) ou de lancer un nouveau groupe de travail (sur la formation des inséminateurs équins et asin) ;
- de faire le bilan du fonctionnement du CEF depuis sa création, en 2019, et d'envisager des pistes d'amélioration.

En 2022, les travaux importants de l'année suivis par le CEF ont été, en matière de développement et de promotion de l'emploi, la mise en place du premier concours « Un des meilleurs apprentis de France » et la campagne #LeChevalRecrute, piloté par équi-ressources, en partenariat avec les principaux acteurs de la filière (AFASEC, FFE, MFR, etc.).

Pour ce qui concerne le domaine de la formation, cela a concerné la mise en place d'un groupe de travail « DALTE » (Description des activités liées au travail avec les équidés), destiné à aider les certificateurs dans leur processus de rénovation de leurs titres, certificats et diplômes.

S'agissant d'organisation interne, le CEF, devenu représentatif des besoins de la filière en matière d'emploi et de formation, joue désormais un rôle de validation des projets de recherche menés par l'OMEFFE, à l'instar du Conseil scientifique pour les études et recherches menées dans les autres domaines.

Le mandat de président du CEF de Michel CHAUVEAU a été renouvelé pour trois ans lors du CA de juin.

Conseil scientifique : Il s'est réuni deux fois en 2022.

- En février pour étudier les propositions soumises en réponse aux appels à projets de recherche, développement et transfert : 46 projets soumis dont 25 ont été financés, pour un montant total attribué de 780 k€ ;
- En septembre pour expertiser les comptes rendus de 66 projets financés antérieurement et étudier certains projets exceptionnellement autorisés à être redéposés en juin après modification : 7 projets soumis dont 5 ont été financés, pour un montant total attribué de 214 k€.

In fine, 61 projets sont en cours, dont 24 impliquent l'IFCE ; 258 publications issues de projets financés par le CS ont été effectuées, dont 105 avec la participation de chercheurs et/ou ingénieurs de l'Institut.

Le CS participe par ailleurs aux comités de pilotage des plateaux techniques de recherche et développement de l'IFCE et, de manière plus globale, audite régulièrement les activités de l'établissement.

46 projets en cours dont 24 impliquant l'IFCE 61 publications issues de projets financés par le conseil scientifique 258 publications impliquant des chercheurs/ingénieurs IFCE

Deux nouveaux groupes de travail thématiques ont été créés sous l'égide du conseil scientifique, sur les thèmes de l'alimentation et de la médiation. L'objectif est que scientifiques et professionnels coconstruisent de nouveaux projets de recherche et développement. Les travaux de ces groupes ont déjà abouti au financement de projets. Les groupes existants « équitation » et « reproduction équine » ont poursuivi leurs travaux.

Trois thèses financées par la filière et co-encadrées par des chercheurs de l'IFCE ont démarré. La Fédération nationale des courses hippiques porte une thèse sur le bien-être des chevaux de courses dans le cadre de son projet Race&Care. De son côté la Fédération française d'équitation porte une thèse assez similaire sur le bien-être du cheval de sport de haut niveau et une autre en sociologie pour l'étude des collectifs de travail dans le sport de haute performance.

Comité SIRE : En matière de réglementation, plusieurs thématiques importantes pour la filière ont été abordés en 2022, comme l'agrément des organismes de sélection, la mise en conformité de leurs règlements zootechniques ou encore l'exclusion de la consommation humaine. Les évolutions à venir concernent les détenteurs, notamment la gestion du lieu de résidence habituel et le certificat d'engagement et de connaissances.

Philippe LEMAISTRE, président du Comité SIRE depuis 2013, a indiqué en 2022 son souhait de céder sa place. Mme Jacqueline RIONDÉ lui succédera en juin 2023, après une période de passation en avril-mai (Mme RIONDÉ, retraitée au début de 2023 après une carrière professionnelle consacrée à la direction de structures médico-sociales, est éleveuse de chevaux d'endurance et actuellement également membre du conseil d'administration de la SHF).

À l'occasion de son départ, il a salué l'évolution du SIRE ces dernières années pour considérer les acteurs de la filière comme des clients et pas seulement comme des administrés. Il a également rappelé l'enjeu des évolutions techniques et informatiques auxquels la base de données doit faire face depuis plusieurs années et qui devra s'accélérer dans le futur pour garantir son bon fonctionnement.

Conseil culture, patrimoine et UNESCO : En 2022, cinq réunions ont permis de préciser les enjeux, objectifs et actions phares de ses neuf groupes de travail thématiques du CCPU.

Le comité culture, patrimoine et UNESCO agit prioritairement pour la mise en œuvre de projets :

- liés aux mesures de sauvegarde de l'Équitation de tradition française ;
- visant la conservation et la valorisation du patrimoine IFCE à forte valeur historique et culturelle (véhicules propriétés IFCE, matériels, métiers et savoirfaire) ;
- multi-acteurs (soutien à la filière cheval, orientations groupes de travail du comité) ;
- pluriannuels à forts enjeux, notamment en termes de rayonnement, de coopérations internationales, de réponse aux évolutions sociétales, de commandes ministérielles ou de mécénat.

L'UNESCO a validé le renouvellement de l'inscription de l'équitation de tradition française sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité préparé par le CCPU, en soulignant l'exemplarité des mesures de sauvegarde mise en place par l'IFCE.

En juillet, l'Institut a accueilli et organisé, sur son site du Cadre noir de Saumur, l'Assemblée générale de l'association France PCI qui regroupe l'ensemble des éléments français inscrits sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en juillet. Les membres ont assisté à une matinale du Cadre noir et visité la Collection hippomobile de Saumur, principalement composée de véhicules des Haras nationaux.

L'expertise de l'IFCE en matière de conservation et de valorisation des véhicules hippomobiles est désormais largement reconnue. À travers notamment deux séminaires et déplacements à Monaco et au Musée national du Sport, les experts de l'Institut ont pu continuer à améliorer leurs compétences auprès de conservateurs spécialistes de leurs domaines. Ils ont eu l'opportunité de filmer le travail d'un charron expert lors de la fabrication d'une roue. Les vidéos produites sont diffusées lors de salons et sont destinées à alimenter des cursus de formation, en menuiserie dans cet exemple.

Sous l'égide du CCPU, la première journée technique régionale de valorisation du patrimoine Haras nationaux a eu lieu le lundi 28 mars 2022, à Saumur. Dans un premier temps, la quinzaine de participants, a été accueillie par la maison Bouvet-Ladubay pour présenter les conditions de mise en œuvre de la collection hippomobile de Saumur. Puis, depuis le site IFCE du Cadre noir, deux projets de valorisation du patrimoine Haras nationaux ont fait l'objet d'échanges : l'exposition temporaire « À la croisée du monde du cheval, les Haras nationaux et le Cadre Noir » et l'ouvrage « Passeurs Haras nationaux ».

Une autre journée de ce type a été organisée en mai sur le site du Haras national d'Uzès.

Commission génétique équine et asine : Cette commission (CGEA) créée en 2020 s'est réunie deux fois en 2022 sous la présidence de Pascal CADIOU.

Ces réunions permettent de faire le point sur les sujets réglementaires en cours et d'en tenir la filière informée. C'est aussi l'occasion de partager les résultats des projets de recherche et de développement en génomique.

Ces échanges ont ainsi facilité l'émergence d'un nouveau projet transverse à la filière qui devrait démarrer dès 2023 : l'utilisation de la technologie des puces SNP pour géotyper les reproducteurs et vérifier les filiations.

La CGEA est également l'instance privilégiée par le ministère chargé de l'Agriculture afin d'initier des groupes de travail en lien avec les sujets d'actualité.

Organisation : Jean-Baptiste PATIER succède à Boris GARNIER au poste de secrétaire général adjoint et DRH. Il est également responsable de la prévention et de la sécurité au travail et s'appuie sur un réseau de 17 assistants de prévention.

Claude MOUYSET, adjoint à l'écurier en chef, quitte ses fonctions fin 2022 (départ à la retraite). Après une longue carrière aux Haras nationaux, puis à l'IFCE, il aura été la cheville ouvrière de nombreuses prestations du Cadre noir, à Saumur comme à l'extérieur, avec un grand moment lors du CHIO (concours hippique international officiel) d'Aix-la-Chapelle de juillet 2019, lors duquel la France était l'invitée d'honneur (*cf. supra*).

Cécilia VADON succède à Sophie LE MONNIER pour la gestion du site du Haras national du Pin

Le reste de l'organigramme est inchangé par rapport à 2021.

En 2022, la professionnalisation des acteurs du pilotage de management de projet s'est poursuivie. Après avoir identifié les personnes ressources au sein de chaque entité, ils ont notamment animé les référents mode projet de l'IFCE. Un des résultats majeurs est le choix d'un nouvel outil de gestion de projets.

Une grille d'aide à la décision a été finalisée. Elle facilite, pour les managers et les chefs de projet, le suivi des projets et la priorisation à donner pour rester efficient. Un nouvel outil de gestion de projet a été choisi pour remplacer l'outil existant. Les référents y ont été formés. La mise en place d'un suivi analytique des projets au sein d'une direction permet de mieux suivre l'engagement en moyens humains et budgétaires.

Gouvernance :

Bilan du COP 2018-2022

Le [bilan du COP 2018-2022](#) a été réalisé dans le cadre d'une mission commandée en 2021 par les ministres chargés de l'Agriculture et des Sports (*cf. infra*). Les inspecteurs généraux ont pu s'appuyer sur le bilan à mi-parcours du COP 2018-2022, réalisé en 2020. Ils ont également bénéficié des éléments issus des consultations internes et externes organisées par l'IFCE en 2021.

La mission interministérielle était composée de Gérard MAILLET de l'[IGÉSR](#), ainsi que de Pierrick DANIEL et Jean-Louis GRENOUILLOUX du [CGAAER](#). Elle a débuté par un état des lieux s'appuyant sur une analyse documentaire, des échanges avec les tutelles, les administrations partenaires et la direction générale de l'IFCE. Des visites de terrain ont ensuite eu lieu à Saumur, à Pompadour et au Pin-au-Haras. Au total, la mission s'est entretenue avec près de 80 interlocuteurs. Son rapport (CGAAER n° 21104 ; IGÉSR n° 2022-153) a été remis en septembre 2022.

Le CGAAER en fait le résumé suivant :

Troisième contrat d'objectifs et de performance depuis la création de l'IFCE, le [COP 2018-2022](#) visait essentiellement à positionner l'IFCE comme institut technique de référence au service du secteur équin. Parallèlement, l'établissement devait poursuivre la baisse de ses effectifs et continuer à réduire le nombre de ses sites et implantations.

Malgré la grande disparité des acteurs du secteur du cheval, l'absence d'une vision qui leur soit commune et un climat social interne tendu suite aux réorientations et réorganisations portées par les COP successifs, l'institut a globalement réussi à atteindre les objectifs qui lui étaient assignés. « *Par rapport aux attentes exprimées dans ce COP, les réussites de l'établissement sont manifestes* », écrira-t-il dans sa conclusion.

Pour la période 2023-2027, la mission recommande d'élaborer un COP, plus court que les précédents, beaucoup plus stratégique, regroupé autour de quatre objectifs, principales lignes de force :

- l'identification et le contrôle des équidés,
- l'appui à l'organisation de la filière,
- l'appui au sport de haut niveau, notamment dans la perspective des prochains Jeux olympiques et paralympiques,
- l'adhésion, la mobilisation et l'association des personnels à la mise en œuvre du contrat.

Vis-à-vis des professionnels, la principale recommandation est d'inciter et d'aider les diverses composantes de la filière équine à développer une vision partagée. Il s'agit de favoriser, dans le fonctionnement des instances de l'Institut et en lien avec les tutelles, la coopération entre les maisons-mères et la Fédération française d'équitation ([FFE](#)) sur tous les sujets couverts par l'établissement pour, chaque fois que possible, définir des positions qui leur soient communes.

Concernant le fonctionnement de l'IFCE, la mission recommande tout spécialement de mettre à niveau l'outil de production, c'est-à-dire le système d'information relatif aux équidés ([SIRE](#)), crucial pour l'Institut, mais obsolète, ainsi que l'immobilier et les équipements, en particulier les équipements sportifs, en mobilisant les produits des ventes et cessions réalisées ces dernières années.

Enfin, le prochain COP doit rétablir au sein de l'établissement la sérénité nécessaire à sa pleine réussite. La mission propose ainsi de stabiliser les effectifs à leur niveau de fin de contrat actuel pour à la fois correspondre aux besoins des missions et mettre en place les conditions d'un dialogue social apaisé, favorable à l'appropriation des objectifs du nouveau contrat par l'ensemble de la communauté de travail.

Le rapport est construit de la manière suivante :

Dans une première partie, intitulée « *Les objectifs du COP 2018-2022 de l'IFCE ont globalement été atteints* », il présente les missions et activités de l'IFCE ainsi que l'organisation et les moyens sur lesquels l'établissement s'appuie pour les conduire.

Ce premier sous-chapitre (1.1 – *L'IFCE, un établissement encore jeune*) recoupe, à grands traits, l'histoire de l'Institut, objet du présent document. Il en confirme ses points essentiels, à commencer le constat d'une « *fusion de circonstance de deux établissements dont la mise en synergie était rien moins qu'évidente* » ; « *deux établissements aux identités fortes et aux traditions prestigieuses mais aux histoires et aux caractéristiques très différentes, unies seulement par un objet commun : le cheval* », sans véritable projet.

Il souligne les considérables efforts de restructurations, sources de malaise social, de tensions récurrentes et parfois de conflits, qui se sont traduites par une suppression de 45 % de ses effectifs, passant de 1 043,9 ETPT en 2010 à 603 ETPT prévus à échéance du COP 2018-2023, les 2/3 de la réduction ayant porté sur les agents de catégorie C.

Des 12 missions définies par le décret statutaire initial, le rapport souligne leur resserrement dans ce COP actuel « *autour de 6 activités, conformément aux recommandations du rapport de mission interministérielle de mai 2017, sans toutefois que ce décret ait été modifié en conséquence* » Il recommande de le faire dans ses conclusions.

Ce COP a effectué « une réorientation stratégique majeure en appelant l'établissement à se transformer en institut technique agricole au service de l'ensemble de la filière ». Pour les auteurs du rapport, « *Ce nouveau positionnement n'est pas exempt d'ambiguïté, notamment aux yeux de certains professionnels, dans la mesure où l'établissement n'est pas seulement un instrument à leur service mais aussi l'outil d'une politique publique de l'État. Or, cette position est d'autant plus difficile à tenir pour l'IFCE en l'absence à la fois d'une telle politique publique globale du cheval et d'une stratégie de filière portée par les acteurs* ».

Le rapport brosse ensuite (sous-chapitre 1.2) un panorama de ces acteurs du secteur équin, dont il souligne la fragmentation. Bien que condensé, il est très éclairant, notamment dans les relations que qu'ils entretiennent entre eux et avec l'État. Sa conclusion est forte : « *Considérée dans son ensemble, la multiplicité des acteurs locaux et sectoriels, dont l'action des uns interfère parfois avec celle des autres, oblige à constater qu'aujourd'hui la filière cheval n'existe pas* ».

Les spécificités des COP antérieurs sont ensuite évoquées (sous-chapitre 1.3) au regard de l'évolution du contexte dans les époques de référence. Sont notamment mentionnés le rapport de la Cour des comptes de 2015 et celui de la mission interministérielle de 2017 (*cf. supra*). Le dernier COP est analysé et évalué en détail, selon chacun de ses axes et objectifs (sous-chapitre 1.4). Onze pages lui sont consacrées, part importante du rapport, car principal objet de la commande interministérielle, avec la celle de recommandations pour l'élaboration du COP suivant.

Dans une seconde partie, en les justifiant de manière détaillée, il formule ces recommandations pour un prochain contrat d'objectif et de performance qui devra être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023. Il dresse des perspectives à l'horizon des cinq prochaines années.

Cette seconde partie commence par évoquer plusieurs scénarii d'évolution de l'Institut (sous-chapitre 2.1).

Les rapporteurs retiennent celui consistant à conserver « *l'éventail des missions et des moyens humains actuels* » et « *les affecter en priorité sur les principaux enjeux* » et évolutions du contexte sociétal, par une meilleure prise en compte du bien-être animal, du développement de nouveaux usages du cheval, dont leur utilisation pour lutter contre l'érosion des sols et le réchauffement climatique, des problématiques de contrôle sanitaire et de fin de vie de ces animaux, etc.

Il est ensuite conseillé (*cf. sous-chapitre 2.2*) de construire un COP 2023-2027 non plus de « *refondation* », comme les premiers, mais davantage stratégique, sous réserve que les tutelles reprennent à leur compte les recommandations de la mission en matière de stabilisation des emplois. En effet, selon elle, « *la réussite du prochain COP dépendra pour beaucoup de l'adhésion des personnels* », ce qui nécessitera « *d'adapter ab initio les modalités d'échange et de partage autour de ses objectifs (puis de suivi de sa mise en œuvre)* ».

Les préconisations des inspecteurs généraux concernent trois domaines : les missions de l'IFCE pour le compte de l'État, celles au service de la filière, et le pilotage de l'établissement.

Comme l'on peut aisément s'y reporter, on ne détaillera pas ici les missions pour le compte de l'État (cf. sous-chapitre 2.3), sauf à souligner l'importance du diagnostic fait qu'« *en dépit du « Grenelle » qui lui a été consacré en 2017, il n'existe toujours pas de politique publique du cheval* » et la filière demeure trop « *diversifiée et atomisée* ».

Il rappelle « *qu'il y a quelques années, une première tentative de constituer une interprofession du cheval (...) avait échoué* » et qu'en 2018, « *les cinq principales structures sectorielles de la filière équine (les quatre maisons-mères et la FFE) s'étaient constituées en association nationale Filière Cheval* », sans que ses résultats soient encore significatifs.

Face à cette situation, « *l'IFCE s'est structuré pour organiser le dialogue entre les représentants des différents intérêts et lui-même. Ce faisant, il a aussi mis en place les conditions permettant à ces mêmes représentants de dialoguer entre eux* ».

Le rapport souligne à cet égard l'importance du rôle des six conseils, comités et commission, et en particulier du Comité filière qui « *pallie l'absence d'une interprofession du cheval et en définit la politique en France* », selon le rapport annuel 2020 du Contrôle général économique et financier.

Les inspecteurs généraux recommandent la mise en place au sein du CA de l'IFCE d'une « *instance stratégique de concertation et de consultation rassemblant les maisons-mères et la FFE et orientant l'activité des six conseils, comités et commission existants* » où l'IFCE tiendrait à la fois le rôle « *d'expert technique au service de la filière* » et de « *partenaire ensemblier de la filière et des orientations qu'elle promouvra (mission d'État)* ».

S'agissant des missions au service de la filière (cf. sous-chapitre 2.4), le rapport dresse des perspectives pour les différents pôles de l'Institut, en matière de développement économique, de recherche-innovation, de diffusion de l'information, d'emploi et de formation, en lien avec ses observatoires (OESC et OMEFFE) et ses conseils (CS et CEF).

S'agissant du pilotage de l'établissement (cf. sous-chapitre 2.5), le rapport insiste sur la nécessité quasi absolue de stabiliser les effectifs et d'accorder la priorité à la gestion des ressources humaines (GRH), « *le bien-être au travail étant une condition nécessaire pour rétablir un climat social apaisé et permettre un dialogue social efficace* ».

En effet, « *depuis sa création en 2010, l'IFCE est en restructuration permanente afin d'adapter ses missions et son périmètre d'intervention, son déploiement sur le territoire ainsi que ses effectifs au rôle que l'État entend lui voir jouer* ».

« *À titre d'illustration, le cumul des suppressions d'emplois intervenues entre la création de l'institut en 2010 et 2022 s'établit à 475,6 ETPT représentant quelque 43,5 % de l'effectif de départ* ». « *Sur la seule durée du COP actuel (2018-2022), ce sont 184,5 suppressions qui sont inscrites, soit une diminution de près du quart des effectifs en cinq ans (de 787,5 à 603 ; -23,4 %). Au total il s'agit, pour le ministère des sports comme pour celui de l'agriculture, du plus conséquent effort demandé en termes d'ETPT à l'un des établissements publics dont ils ont respectivement la tutelle* ». Il insiste par ailleurs notamment sur la nécessité de rénover le statut des écuyers du Cadre noir.

« *Pour autant, la mission a pu constater le fort attachement des personnels à l'établissement et à la réalisation de ses missions* « (...). *Cet attachement largement partagé peut-être un des points d'appui pour relancer un dialogue social efficace à condition bien sûr qu'il s'accompagne de signes tangibles de changement* ».

Élaboration du COP 2023-2027

Les journées d'information en territoire, débutées à l'automne 2021, se sont poursuivies en 2022. Cela a été l'occasion, pour les agents, d'échanger entre eux et de prendre conscience des nombreuses et diverses activités de leurs collègues. Leur ont été présenté un bilan de la mise en œuvre du COP et du projet d'établissement, qui décline de manière opérationnelle les objectifs stratégiques du COP.

L'ensemble de ces travaux a permis d'élaborer un projet de COP 2023-2027 transmis aux autorités de tutelle. Puis il a été présenté au Conseil d'administration de l'IFCE lors de sa séance du 24 novembre 2022.

La finalisation du COP s'effectuera début 2023. Les instances syndicales seront consultées, puis de nouveau les membres du Conseil d'administration. Le COP 2023- 2027 de l'IFCE pourra ensuite être signé par les ministres de tutelle.

Un projet d'établissement sera établi en lien avec les instances de concertation et les personnels. Il organisera concrètement la mise en œuvre des orientations stratégiques. La réflexion sur la méthode d'élaboration de ce projet d'établissement a commencé en 2022 ; les premiers éléments seront présentés en janvier 2023 lors d'un comité social d'administration (CSA) pour échanges avec les représentants du personnel.

Développement de la filière équine : L'année 2022 s'est clôturée par le renouvellement de la qualification de l'IFCE en tant qu'institut technique agricole. Cette distinction, attribuée par le ministère chargé de l'Agriculture, récompense la transversalité dont l'IFCE fait preuve pour accompagner la filière équine sur les sujets techniques. L'Institut privilégie en effet les partenariats avec les autres instituts techniques et organismes de recherche.

Le plateau technique IFCE de Chamberet a été intégré au réseau « Digifermes® » en février lors du salon international de l'agriculture. Les digifermes® défendent une vision de l'agriculture connectée.

La première unité mixte technologique (UMT) entièrement dédiée aux équidés a été labellisée. SABOT - SANTé et Bien-être des équidés - Organisation et Traçabilité de la filière est portée par l'IFCE et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

L'IFCE a développé des partenariats dans le cadre de réseaux mixtes technologiques (RMT) :

- Dans le RMT « BATICE », réseau d'échanges inter-filières sur les bâtiments d'élevage, les infrastructures sont étudiées afin de prendre en compte les nouveaux enjeux en lien avec les demandes sociétales et le changement climatique.
- Au sein du RMT « Avenir prairies », le programme « Herbravo » a permis de développer un outil pour mieux valoriser l'herbe dans l'alimentation des herbivores et l'adapter pour les équidés.
- Le RMT « *one welfare* » étudie l'interdépendance entre le bien-être animal et bien-être des humains dans leur environnement.

Plus généralement, l'IFCE s'efforce de faire le lien entre la recherche et le terrain, encourage l'innovation et vulgarise les résultats de la recherche et des études au bénéfice de tous. L'éco responsabilité, le bien-être animal et la génomique ont été les sujets majeurs des travaux de 2022.

L'IFCE accompagne les organismes de sélection à travers leurs fédérations, la société hippique française (SHF) sur le segment sport et loisir, et la société française des équidés de travail (SFET). En 2022, l'IFCE a contribué à :

- la rédaction des programmes de sélection ;
- la mise en œuvre du contrôle de performances en participant aux jurys des épreuves de caractérisation ;
- la formation des juges, en particulier sur les tests de tempérament simplifiés (TTS), outil développé par l'IFCE ;
- la formation des jeunes professionnels, en accueillant deux étapes du programme de formation « Young breeders » du studbook Selle Français, au Pin-au-Haras et à Saumur, et à la formation « Jeunes talents » de la SHF en concours complet sur le site de Saumur ;
- l'accueil des finales jeunes chevaux et poneys de la SHF pour les disciplines du dressage à Saumur, du concours complet à Pompadour et d'endurance à Uzès.

L'IFCE assure également, pour le compte du ministère chargé de l'Agriculture, le suivi et le paiement des crédits d'intervention de l'État pour la filière équine. En 2022, l'Institut a assuré la gestion des 4,4 M€ attribués pour la promotion, l'information et la formation des produits et des acteurs de la filière.

En matière de mise en œuvre des politiques publiques. En 2022, l'IFCE a assuré, en lien avec la DGAI la concertation autour du certificat d'engagement et de connaissances pour les détenteurs d'équidés, créé en application de la loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021, visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Initiée par le ministère chargé de l'Agriculture, la feuille de route « Stratégie bien-être animal (BEA) » fait suite à la stratégie de la période 2016-2020. L'IFCE a piloté le groupe de travail dédié aux animaux de sport et de loisir, avec la DGAI et sous la présidence de Richard CORDE, président de ligue française pour la protection du cheval. Le groupe de travail a réuni les représentants de la filière et les associations de protection animale. Sept thématiques ont fait l'objet de propositions : les actions en faveur du BEA dans la filière équine et le rôle des différents acteurs, les pratiques et référentiels des équidés en activité (courses, sport, travail), la prise en charge des équidés retirés légalement à leur détenteur, la formation initiale et continue des différents détenteurs professionnels ou particuliers, la fin de carrière (dont la reconversion) et la fin de vie, le transport et les contrôles antidopage.

En janvier 2022, l'IFCE a mis à disposition des acteurs de la filière équine une application mobile du bien-être des équidés, « *Cheval bien être* ».

Observatoires : Grâce à ces deux observatoires, l'OESC et l'OMEFFE, l'IFCE produit ainsi des documents de synthèse permettant aux décideurs de bénéficier de données fiables et objectives pour éclairer leurs décisions. Ils disposent de 62 partenaires fournisseurs de données.

En 2022, ils ont produit 28 publications. Le Comité filière et le Conseil de l'emploi et de la formation orientent leurs travaux. C'est notamment le cas de l'étude prospective sur l'élevage en filière publié en 2022. À la demande de la SHF exprimée dans le cadre du CEF, un état des lieux des éleveurs et une analyse des évolutions possibles du marché à horizon 2030 ont été réalisés. Ces travaux se sont poursuivis par une analyse des évolutions possibles des métiers de l'élevage, de manière à cerner les nouvelles compétences à développer dans les dix années à venir.

Par ailleurs, l'OESC a démarré la production d'un panorama social, économique et financier des entreprises équines, *via* l'accès à des sources de données administratives confidentielles. Les premiers travaux ont porté sur les entraîneurs de galop et sur les centres équestres, en partenariat avec France Galop et la FFE.

Les travaux menés dans le cadre de ce projet mobilisent des données individuelles et sont strictement encadrés pour garantir la confidentialité. Les traitements de données individuelles ne génèrent aucune diffusion ni de données individuelles, ni de résultats identifiant indirectement des entreprises, conformément aux règles du secret statistique.

Diffusion des connaissances : En 2022, 16 nouveaux épisodes ont été enregistrés en podcast et diffusés tous les 15 jours sur différentes plateformes afin d'améliorer leur visibilité. S'intéressant à des thèmes variés (économie, santé, équitation, courses et paris, génétique, etc.), des experts de toutes les directions de l'IFCE sont mobilisés. Au total, 26 podcasts ont été produits. Ils rencontrent un large succès 39 591 écoutes en 2022.

Le groupe Facebook « Sciences et innovations équinnes » a permis de mettre en avant les productions des scientifiques à échéances régulières. Plus de 12 300 membres interagissent avec les experts qui participent à son animation.

Les réseaux des chargés de diffusion en territoire et des partenaires externes de diffusion s'enrichissent. En territoire, l'accent a été mis sur le lancement de l'application Cheval bien-être. En externe, de nouveaux partenaires médias ont intégré le réseau.

Les journées sciences et innovations équinnes (JSIE) ont rassemblé 305 personnes sur deux jours en présentiel, autour de conférences, démonstrations et ateliers pratiques. Les tables rondes ont suscité de nombreux échanges avec la salle autour des thématiques de la valorisation du fumier et de l'impact du changement climatique sur la santé des équidés.

L'équi-meeting médiation, également organisé sur deux jours, a réuni 205 personnes.

Le groupe « sciences et innovations équinnes » a rassemblé 12 310 abonnés, soit 53 % de plus qu'en 2021. 15,02 millions de pages Info-chevaux ont été consultées, en augmentation de 4,4 % par rapport à l'année précédente. 2,2 millions de pages des fiches techniques Équipédia ont été consultées. La *newsletter* « Avoir un cheval » est diffusée à 29 911 abonnés. 44 *webconférences* ont été organisées, rassemblant 2 792 participants.

En librairie, 2 133 ouvrages ont été vendus.

Formation : Plusieurs innovations ont marqué l'année 2022 :

- accès à de nouveaux financements pour les stagiaires ;
- développement de la digitalisation des formations ;
- mise en œuvre de nouvelles formations au plus proche des besoins exprimés par la filière ;
- renforcement des liens entre recherche et formation.

Par ailleurs, dans la continuité de sa démarche qualité, l'IFCEa été certifié Qualiopi en janvier.

Pour la première fois, la formation universitaire et professionnelle a été ouverte aux candidatures sur *Parcoursup* pour la rentrée 2022. Cette nouvelle modalité d'inscription a offert une plus grande visibilité à cette formation. Plus de 100 vœux ont été déposés. L'ensemble des coûts pédagogiques liés à la première année de formation BPJEPS a été entièrement pris en charge pour ces stagiaires, grâce à un financement du ministère chargé des Sports.

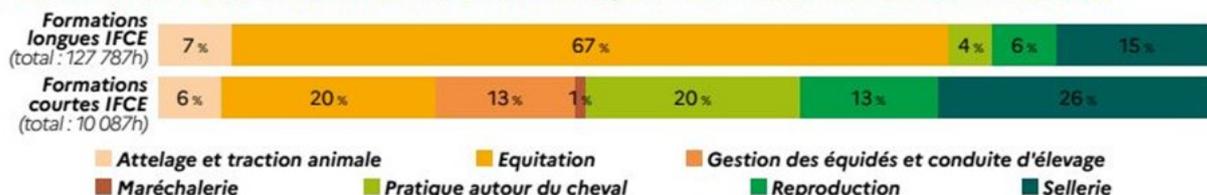
En 2022, l'IFCE a ouvert son offre digitale aux organismes de formation de la filière. Des contenus sont accessibles sur une plateforme numérique pour répondre à des besoins au sein de cursus diplômants ou qualifiants.

Une convention avec les MFR permet la certification de la formation de « groom-équin », en mutualisant les pratiques pédagogiques avec l'IFCE. Cela va également permettre aux stagiaires IFCE d'accéder aux financements de la formation professionnelle.

L'accès aux formations de l'IFCE par apprentissage se poursuit. Le centre de formation d'apprentis (CFA) sport animation tourisme et le CFA académique de Normandie – IFPRA assument désormais la partie administrative et financière des apprentis en formation à l'IFCE. La formation DESJEPS (diplôme de niveau 6) s'est ouverte à l'apprentissage depuis la rentrée 2022.

En partenariat avec la FFE, l'IFCE a organisé une formation professionnelle continue « pilote » sur l'entraînement sportif, à destination des organismes de formation DEJEPS Sports équestres des régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES STAGIAIRES, EN NOMBRE D'HEURES (CHIFFRES 2022)

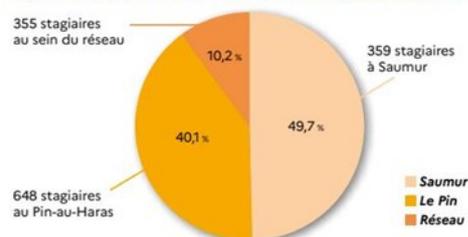


Le pôle formation professionnelle (PFP) poursuit ses efforts pour valoriser les liens entre formation, recherche et diffusion.

Ainsi, depuis l'automne 2022, s'appuyant sur des contenus à la pointe des récents résultats de la recherche, une formation est proposée aux professionnels sur le thème du bien-être équin, qui est au cœur des préoccupations de la filière.

Les stagiaires sont également émergés dans des projets de recherche qui les concernent directement, comme les performances du couple cavalier-cheval. Ceux en formation BPJEPS sport à Saumur et ceux en DEJEPS par la voie de l'apprentissage au Pin participent activement aux travaux du plateau technique IFCE de Saumur.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES IFCE PAR LIEU DE FORMATION, EN NOMBRE D'HEURES (CHIFFRES 2022)



DONNÉES ISSUES DES ENQUÊTES POST-FORMATION (CHIFFRES 2021)



Une nouvelle série de tutoriels dédiée à l'attelage en paire est désormais disponible sur la chaîne *Youtube* de l'IFCE. Ces vidéos sont intégrées aux formations professionnelles. Elles sont plus largement disponibles pour le grand public. Leur diffusion est également liée à la production de fiches techniques pour l'encyclopédie *Équipédia*.

obtenu une médaille d'or.

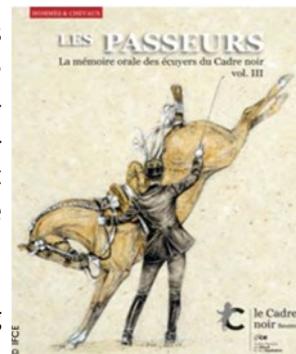
Au plan des résultats, six stagiaires enseignants d'équitation en formation à Saumur ont participé à l'étape régionale du premier concours « Un des meilleurs apprentis de France » en 2022. Tous ont été médaillés. Lors de la finale nationale, Abigail MAISONNEUVE a

En spécialité « sellier-harnacheur », Camille PIERSON, en formation au Haras du Pin, a également été médaillée d'or au niveau national.

En novembre, Mathilde COSTEUX, stagiaire artisan sellier, a remis à l'écuyer en chef du Cadre noir une selle à la française sur mesure, travail mêlant tradition et innovation, avec l'objectif d'accroître le confort du cheval et celui du cavalier. Alice DAUER s'est distingué en finale du prix Avenir Métier d'Art avec un harnais sur mesure optimisant le confort de Lanzaro*IFCE, cheval membre de l'équipe de France médaillée d'Or aux championnats du monde d'attelage 2022.

Au National des enseignants Anne Solène HERVÉ (DESJEPS 2021) a été sacrée championne en dressage. Plusieurs de ses collègues ont obtenu des places très honorables. Coline BAYLE (DESJEPS 2019) a remporté le championnat en hunter.

Culture et patrimoine équestres : Les opérations de médiatisation et les actions de promotion du patrimoine IFCE ont été nombreuses en 2022. Les chaînes de télévision nationale TF1 et France 2 ont valorisé le Cadre noir à travers deux reportages. France 3 s'est intéressé aux véhicules hippomobiles des Haras nationaux. 354 articles de presse (tous médias) ont été diffusés pour un équivalent d'achat d'espace de 3,28M€ (+21% par rapport à 2021). La communauté digitale du Cadre noir a enregistré 180 500 fans (+28% vs 2021).



Le patrimoine équestre a été mis en valeur à l'occasion du Paris Eiffel Jumping au mois de juin. Plusieurs actions d'envergure ont pu y être présentées.

Deux ouvrages ont été édités en 2022 : le tome 3 des « Passeurs Cadre noir » et les « Souvenirs équestres du général WATTEL ».

La médiathèque s'est enrichie de documents anciens avec notamment l'achat de livres sur le patrimoine hippomobile et un album photographique « Cadre noir-Ecole de cavalerie ».

Un uniforme des Haras nationaux a également été acheté pour préserver le patrimoine.

La médiathèque a reçu une donation d'archives de la famille MELLET (descendant de Jean-Baptiste Cordier, le premier écuyer en chef du Cadre noir en 1815).

La donation comportait aussi un ouvrage d'hippiatrie de Lafosse lui ayant appartenu.

Une dizaine d'ouvrages sur les sports équestres militaires ont été numérisés dans le cadre du projet concerté en sport (2019-2024) de la Bibliothèque nationale de France. Ils sont désormais accessibles en ligne sur le portail documentaire de l'IFCE.

Plusieurs fiches équipédia sur l'histoire et les patrimoines du Cadre noir et des Haras nationaux ont été rédigées et mises en ligne, à destination d'un large public.

Enfin, la participation au salon international du patrimoine culturel de Paris a pu mettre en valeur le travail coopératif entre deux patrimoines immatériels, deux savoir-faire ancestraux : la sellerie et les sauts d'école.

Cadre noir : 2022, année post crise sanitaire, a fait l'objet d'un retour progressif à la normale. La réouverture au public, de nouveau sur les neuf mois habituels, est intervenue dès février, mais sans présence des groupes, encore dans l'incertitude du contexte, ce qui n'a pas encore permis de retrouver les résultats de 2019, malgré la très forte augmentation constatée comparée à l'année 2021.

Le taux de remplissage des galas à Saumur a été de 94 % ; celui des matinales de 57 %, pour un total de 41 170 spectateurs. Le chiffre d'affaire de la billetterie a été de 1 354 829 € HT.

Les demandes d'accueil de séminaires ont été en forte croissance.

Le site IFCE du Cadre noir de Saumur a obtenu le renouvellement du Label Qualité Tourisme avec un taux de conformité de 93,59%.

L'activité de la boutique a connu un très bel essor avec un chiffre d'affaires jamais atteint jusqu'alors, 311 371 € HT, soit une progression de 22 % par rapport à 2021, notamment grâce à l'extension de la gamme des produits, ainsi que la diversité de l'offre. Hormis les deux années de contexte pandémique (2020 et 2021), les chiffres de la boutique n'ont cessé d'augmenter depuis les dix dernières années.

Après deux années de report, les déplacements du Cadre noir à l'extérieur ont enfin pu se tenir (Clermont-Ferrand, Amnéville, Paris Eiffel Jumping en juin, Fontainebleau en octobre, lors des Championnats du Monde d'équitation militaire).

Emploi :

L'année 2022 a été celle du déploiement de la campagne #lechevalrecrute, initiée en 2021. Menée en partenariat avec la Fédération française d'équitation, l'AFASEC et la région Normandie, cette campagne a pour objectif d'attirer de nouveaux candidats sur le marché de l'emploi et de promouvoir les métiers, les formations et les carrières du cheval auprès du grand public.

Plusieurs opérations de communication ont été menées en ce sens, sur tous les médias : diffusion d'une vidéo « teaser », affichage, relations presse, déploiement sur de nouveaux réseaux sociaux et création d'un site internet dédié : www.lechevalrecrute.fr.

Une campagne d'influence a également été mise en œuvre avec des influenceuses qui bénéficient de larges communautés auprès des jeunes équitants.

Un des points forts de 2022 a été l'organisation du concours d'un des meilleurs apprentis de France (MAF) pour les quatre métiers de la filière équine intégrés fin 2021 : enseignant d'équitation, palefrenier-soigneur, cavalier d'entraînement et lad driver/lad jockey.

Cette première édition, dont la finale s'est tenue à Chantilly en juillet 2022, a rencontré un important succès avec plus de 300 inscrits, plus qu'imaginé. Par ses nombreuses épreuves en territoire, le concours a bénéficié d'une belle visibilité médiatique auprès du grand public.

Une extension du portail web équi-ressources a vu le jour en 2022, pour faciliter le rapprochement des entreprises avec des prestataires de service.

Sport de haut niveau :

Intégré au réseau Grand INSEP, l'IFCE poursuit ses actions d'expertise et d'accompagnement à l'équitation de haut niveau, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, organisés à Paris et en France.

L'Institut se mobilise avec tous ses partenaires, Fédération française d'équitation en tête, pour accompagner les couples français. Cela prend de multiples formes, comme des colloques, des accompagnements scientifiques à la performance, du suivi vétérinaire et en maréchalerie, l'amélioration des lieux d'entraînement, ou encore l'expertise en organisation d'épreuves et préparation des terrains.

Ainsi, en novembre, le site de Saumur a accueilli la première édition du « *Young Riders Academy – Jumping forum* ». Deux demi-journées ont permis à Franke SLOOTHAAK et Pippa FUNNELL de présenter des exercices et cas concrets, en interaction avec le public.

En concours complet, trois cavalières du Pôle France Relève de la FFE ont été sélectionnées pour les championnats d'Europe jeunes à Hartpury (GBR), avec deux chevaux appartenant à l'IFCE. Ces sportives sont entraînées par l'écuyer du Cadre noir Philippe MULL.

En dressage, Pauline Basquin et Sertorius de Rima Z*IFCE ont poursuivi leur progression. Le couple intègre le Groupe 1 JO/ JEM de la FFE, et participe à ses premiers championnats du monde à Herning avec l'équipe de France. Le couple est également champion de France devant un autre écuyer, le Cdt. Guillaume LUNDY, et Tempo*IFCE. Les deux couples ont également pris part à leur première étape de coupe du monde à Lyon en novembre.

Chiffres clés :

3 719

offres d'emploi diffusées
sur le site équi-ressources

291

offres de stage

2 203

personnes renseignées en
orientation lors des salons et
événements

301

inscrits au concours
d'Un des meilleurs apprentis de
France aux 4 nouveaux métiers

En para-dressage : Céline GERNY et Chiara ZENATI, entraînées par les écuyers Nadège BOURDON et Sébastien GOYHENEIX ont participé aux championnats du monde à Herning, avec des performances améliorées. Céline GERNY et Auxence KERZEHRO, arrivé en fin d'année à Saumur, ont été sacrés champions de France dans leur catégorie.

En voltige, l'équipe de France, basée à Saumur, remporte cinq médailles, toujours aux championnats du monde d'Herning. Lambert LECLEZIO et Estado*IFCE, longé par l'écuyer Loïc DEVEDU, y ont effectué leurs dernières prestations, avec l'obtention d'un nouveau titre de champion du monde en individuel.

En attelage, Fabrice MARTIN, meneur Haras nationaux, a décroché la première médaille d'or par équipe pour la France lors du championnat du monde d'attelage à un cheval. Il menait Lanzaro*IFCE.

Trois chevaux de haut niveau de l'IFCE ont pris leur retraite en 2022 : Qing du Briot*IFCE, Quoriano*IFCE et Estado*IFCE. Ces trois chevaux, en concours complet pour les deux premiers, en voltige pour le troisième, ont marqué leur discipline. Leurs performances, mais aussi leur longévité, sont à souligner. Avec des soigneurs du site de Saumur, ces athlètes de haut niveau bénéficient d'un suivi quotidien avec l'aide de la clinique vétérinaire et de la maréchalerie.

Relations européennes et internationales :

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE), l'IFCE a organisé et accueilli un colloque européen le 1er avril 2022, avec la participation de 150 invités.

Les trois dimensions du cheval y ont été abordées : agricole, sociale et culturelle.

Trois tables rondes ont permis de passer les messages relatifs à :

- le cheval dans l'agriculture : enjeux sanitaires, développement durable et bien-être animal ;
- le cheval vecteur d'intégration sociale : les enjeux de l'emploi, de la formation, du développement rural ;
- de l'agriculture au sport et à la culture : un animal pas comme les autres.

En référence à la rencontre suédoise de 2009, la conclusion était portée vers l'avenir, mettant en exergue des propositions destinées à guider le travail du réseau européen du cheval.

L'IFCE continue d'assurer par ailleurs le secrétariat du réseau européen du cheval (European Horse Network - EHN) et conforte la position française sur les différents sujets relatifs à la filière équine. Ainsi, à l'initiative de la France, deux « *position paper* » ont été rédigés et portés par l'EHN en 2022, l'un relatif à la réglementation liée au transport des équidés, le second sur les équidés de travail, tant pour l'agriculture qu'en situation urbaine.

Un projet de formation à distance à destination des étrangers a été lancé en 2022. Cet outil va compléter l'offre de formation qui se déroule pour le moment uniquement en présentiel.

Cette initiative tend à renforcer la position de la filière équine française et l'ouverture de nouveaux marchés pour les produits et services.

Des discussions ont démarré avec des représentants du Chili pour préparer des cavaliers et fournir des chevaux dans la perspective des jeux panaméricains de Quilota en 2023. L'agence française de commerce des équidés (AFCE) est associée à cette démarche.

De même, une action a été initiée avec l'Inde pour l'accueil de cavaliers indiens en formation à Saumur durant l'été 2022.

Enfin, pour structurer la démarche de promotion de la filière française à l'international, l'IFCE a convenu avec Business France, spécialiste de l'aide au développement à l'international, qui a ainsi créé, en son sein, une « cellule cheval ». La première concrétisation de cette convention a été mise en œuvre dès décembre 2022 en Arabie Saoudite.

SIRE :

L'accélération de la dématérialisation des démarches s'est poursuivie en 2022. Depuis janvier, la gestion de la propriété en ligne est obligatoire et la dématérialisation est facilitée, sans renvoi de l'original de la carte papier.

Le taux de réalisation en ligne de cette démarche, qui était de seulement 29% en 2021, passe à 75% en 2022.

Élément essentiel à toute démarche en ligne, une nouvelle version du module de création de compte a été mise en place. L'application a été modernisée pour une connexion plus aisée, une sécurisation accrue des données et une nouvelle charte graphique.

Enfin, un nouveau numéro de téléphone non surtaxé a été mis en place en septembre 2022. Il remplace les trois lignes payantes existantes qui seront prochainement appelées à disparaître.

Le chiffre d'affaire global du SIRE a été de 8 517 304 € en 2022, légèrement moins qu'en 2021 (9 088 498 €), cela correspondant logiquement à un nombre d'opérations un peu moins élevées (907 069 contre 912 232). Le taux de satisfaction des utilisateurs est toujours très élevé, de l'ordre de 85 %.

Le taux de démarches en lignes s'est accru sensiblement, passant de 27,7 % en 2021 à 37,7 % (+ 23,7 %), comme le nombre de comptes internet actifs, plus que doublant, passant de 69 291 à 107 217 (+ 37 926, soit + 54,73 %), avec 35 757 comptes ouverts sur l'année.

Dans une logique identique, le nombre de contacts traités par courriel passe de 154 269 à 176 882, celui par téléphone n'augmentant que peu (113 119 en 2021 ; 122 157 en 2022).

Contrôle et identification :

Les identificateurs IFCE sont des acteurs clés de la traçabilité, référents de terrain en suppléance de la profession vétérinaire. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des professionnels pour mener enquêtes et expertises, contribuant ainsi au maintien de la qualité.

En 2022, suite à plusieurs années de tests effectués par ces agents, un outil modernisé de gestion sanitaire de la monte a été mis en ligne. L'application @SIRE permet la réalisation dématérialisée du signalement avec une nouvelle option, la reconnaissance des marques blanches faciales à partir d'une photo du poulain.

Cette technologie met en lumière les avancées que permet la dématérialisation, associée à l'expertise identification détenue par les agents de terrain. Afin d'accompagner les utilisateurs dans leurs démarches tout en renforçant le lien avec eux, une série de films a été réalisée. Ceux-ci répondent en image aux questions les plus fréquemment posées.

Au travers de la définition d'un plan de contrôle structuré, réfléchi et adapté au contexte des territoires, la mission de contrôle IFCE vise deux objectifs complémentaires :

- contribuer à renforcer le socle du dispositif de sécurité sanitaire, *via* la déclaration des lieux de détention, afin d'assurer une réponse optimale des services de l'État en cas de crises ;
- professionnaliser les acteurs en orientant les contrôles vers les structures importantes de la filière, pour lesquelles un niveau d'exigence élevé est attendu en matière de respect des obligations de traçabilité.

En 2022, l'IFCE s'est constitué partie civile dans plusieurs dossiers de fraudes mettant en péril le système d'identification. Par ailleurs, ses agents ont été très impliqués aux côtés de la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP), mettant à profit leur expertise technique et administrative dans des enquêtes d'ampleur.

Les contrôleurs IFCE sont devenus des sentinelles pour les directions départementales de la protection des populations (DDPP). Leur expertise cheval, leur connaissance du terrain et de l'exploitation des bases de données leur apporte un appui important.

Les opérations de saisies menées conjointement avec les DDPP se multiplient. Ces opérations, parfois médiatisées, sont sensibles et le professionnalisme des agents IFCE est reconnu.

Gestion des ressources humaines : Cette dernière année du COP 2018-2022 a été marquée par la fin de la diminution du nombre d'agents. Au 31 décembre 2022, l'IFCE comptait 602 équivalents temps plein (ETP). La masse salariale s'élevait à 38 200 000 €, quasi-identique à celle de 2021, après plusieurs années de forte baisse.

Une nouvelle politique de gestion des contrats a été définie et votée en conseil d'administration. Elle rend possible un allongement de la durée de chaque contrat et diminue la durée nécessaire au passage en CDI. Cela permet de sécuriser le parcours professionnel des agents contractuels qui représentent, en 2022, 45% des personnels de l'établissement.

Le budget de formation continue des personnels de l'IFCE a été porté en 2022 à 530 000 euros, en augmentation par rapport à 2021 malgré la stabilisation des effectifs.

La DRH a travaillé à établir, en coordination avec les représentants du personnel, un nouveau protocole d'organisation du télétravail. Celui-ci a été mis en œuvre à partir de septembre 2022. Trois cent agents ont été concernés.

L'année a également été marquée par les élections professionnelles auxquelles les agents ont été appelés à participer en décembre. Le taux de participation a été de 54 % (soit près de 10 % de plus que la participation moyenne dans la fonction publique d'État).

En 2022, 39 agents ont rejoint l'IFCE (hors renforts ou saisonniers) et 20 apprentis ont été accueillis ; 72 agents ont quitté l'Institut.

Un plan de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail a été élaboré en 2022. Il a été validé par les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail central (CHSCT C). Il s'est traduit dans un premier temps par la formation à la prévention des risques psychosociaux, sur l'ensemble de l'année, de 147 personnes incluant managers, représentants du personnel et assistants de prévention. Ce plan continuera à être décliné dans l'ensemble des services en 2023.

Un médecin du travail a rejoint l'établissement en mars 2022 pour piloter la coordination de la santé au travail de l'Institut. Le total de visites médicales effectuées est de 279, dont 150 périodiques, et 129 pour d'autres motifs (dont 60 d'embauche et 29 de reprise de travail). En 2022, l'Institut a recensé 47 accidents du travail, soit 10 % de moins par rapport à 2021.

Les dotations d'équipements de protection individuelle ont permis d'équiper 250 agents, pour un coût global de 58 k€.

Rapport d'activité (données générales) :

Le plan du RA 2022 est identique à celui des quatre années précédentes.

Sa dernière partie « *Piloter pour anticiper* », illustre par plusieurs exemples les actions menées en 2022 en matière de développement durable et d'éco-responsabilité.

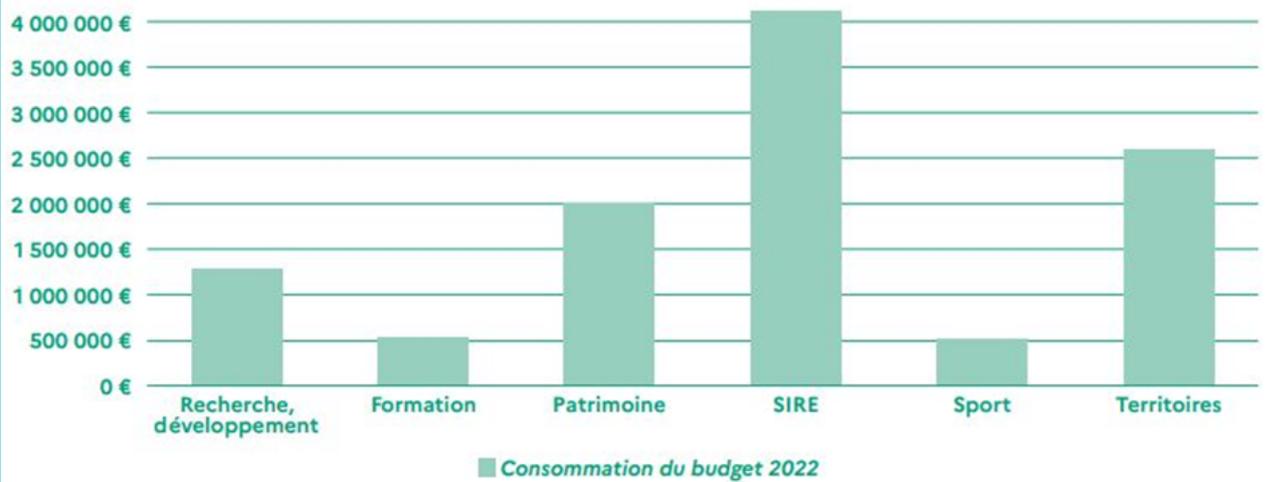
L'Institut a poursuivi son engagement relatif à la sécurité de ses applications. Il a intensifié son travail avec l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour sécuriser son infrastructure interne et se prémunir de piratage venant de l'extérieur. En 2022, son système informatique a subi 230 000 attaques dont 34 000 critiques. Toutes ces attaques ont pu être déjouées grâce aux outils mis en place.

En matière de politique des marques, les règles édictées en 2021 sont affinées, en distinguant lieux les deux marques « cautions » (Haras nationaux et Cadre noir) et quatre marques « produits » (SIRE, équi-ressources, équipédia et équi-meeting).

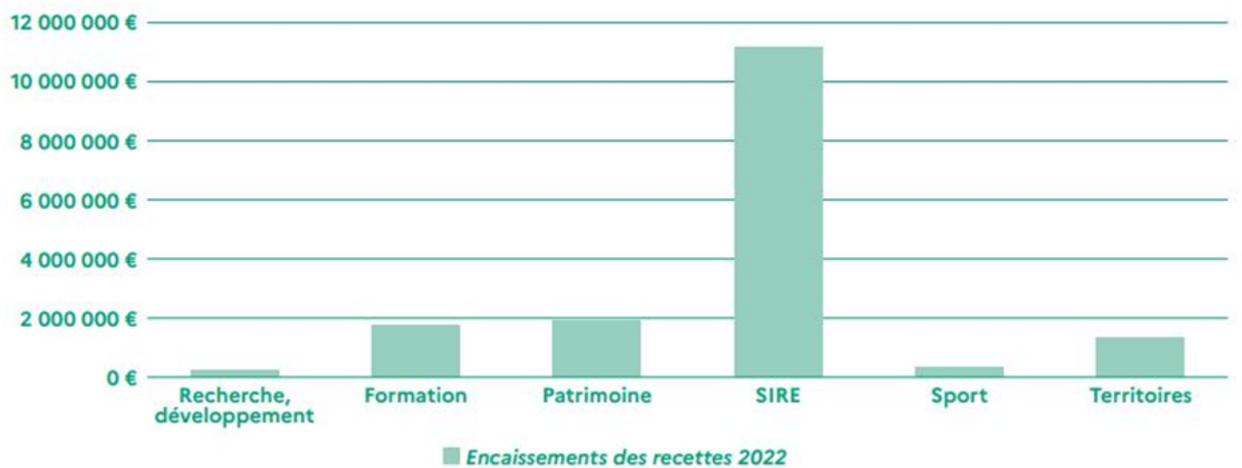
L'année 2022 a été une année de reprise d'activité forte, dans toutes les missions portées par l'IFCE. Le budget consommé est assez proche du budget initial. Les recettes sont également conformes aux prévisions.

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement consommé en 2022 s'élève à 18 135 455 €. Les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de plus de 500 000 € en raison de l'augmentation du coût des fluides.

En 2022, les subventions pour charge de service public se sont élevées à 34 663 330 € pour le MASA (36 722 155 € en 2021) et 7 059 166 € pour le MSJOP (7 017 898 € en 2021). Les cessions immobilières ont rapporté 329 251 € de recettes (il n'y en avait pas eu en 2021) ; les ventes de matériel 132 002 € (61 843 € en 2021) ; les ventes de chevaux 29 417 € (43 901 € en 2021).



Les recettes propres encaissées sur les prestations vendues (hors subvention pour charge de service public, autres financements publics, recettes provenant des ressources humaines et FAFSEA) sont élevées à 17 362 810 €.



Le budget d'investissement voté s'est élevé à 6 414 807 € ; il a été engagé à hauteur de 5 320 783 € (83 %), pour des dépenses récurrentes d'équipements informatiques, de renouvellement de la cavalerie et des véhicules, l'amélioration de la qualité de vie au travail des sites nationaux, le bien-être animal, le renforcement de la sécurité, la recherche, le développement et la formation.

%% % % % %

Fiche rédigée avec l'aide de **Robert d'ARTOIS**, inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire (IPJSh), ancien directeur de l'ENE et directeur général adjoint de l'IFCE, et d'**Éric LECLERC**, ancien écuyer du Cadre noir, ancien directeur des formations, directeur du pôle accompagnement filière et pilotage stratégique.

Rédaction du préambule et coordination de l'écriture assurée par **Michel CHAUVEAU**, inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire (IPJSh), ancien directeur de l'INSEP, membre du Comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des Sports (CHMJS), président du Conseil de l'emploi et de la formation de l'IFCE (CEF).

L'auteur remercie particulièrement les nombreuses personnes de l'IFCE qui ont assuré une relecture très attentive de ce document et apporté plusieurs rectifications, précisions et améliorations.

Liste des thèmes développés (classement alphabétique) :

- Administration
- Cadre noir
- Cavalerie
- Comité culture, patrimoine et UNESCO
- Comité de filière
- Comité SIRE
- Commission génétique et asine
- Communication
- Communication et partenariat
- Conseil de l'emploi et de la formation
- Conseils et comités
- Conseil scientifique
- Contexte économique
- Contrôle et identification
- Crise sanitaire
- Culture et patrimoine équestres
- Développement de la filière équine
- Développement durable
- Diffusion des connaissances
- Direction
- Direction et organisation
- Emploi
- Équitation de tradition française
- Formation
- Gestion des ressources humaines
- Gouvernance
- Infrastructures
- Management
- Missions
- Observatoires
- Orientations politiques
- Personnels
- Rapports d'activité
- Rapports d'activité (données générales)
- Rayonnement
- Recherche-développement
- Reconnaissance
- Relations européennes et internationales
- SIRE
- Sport de haut niveau
- Statuts
- Systèmes d'information

Principales sources (classement chronologique) :

- *Le Cadre noir*, Henri DUMONT-SAINT-PRIEST et Henry DU BREUIL (baron) (ill. Paul de Cordon), Paris, Julliard, 1981, 179 p. (ISBN 2-260-00259-5 et 9782260002598).
- *Les Haras nationaux*, G. GUILLOTEL – Éditions Lavauzelle, 1985.
- *L'épopée du Cadre noir de Saumur*, Jacques PERRIER et DURAND (dir.), Lavauzelle, 1994.
- *Au cœur de l'École nationale d'équitation : le Cadre Noir de Saumur*, Antoine SINNIGER, Frédérique SAID, Florence DONY, Patrice FRANCHET d'ESPEREY et L'Association des amis du Cadre noir, Nantes, Editions Giotto, 2008, 62 p.
- Comptes-rendus des réunions des Conseils de la formation, du 27 janvier 2011 au 19 février 2016.
- [Chronologie récente](#) Haras Nationaux – IFCE – Des Haras nationaux à l'Institut français du cheval et de l'équitation, chronologie institutionnelle et culturelle des 50 dernières années - Diane de Sainte Foy – juillet 2013 (accessible sur le site de l'IFCE : https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2015/09/INS_Chronologie_recente_HN_IFCE.pdf)
- [Rapport annuel de la Cour des comptes](#) de février 2016 (accessible par le lien suivant : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2016>). Tome I – p. 581 à 634.
- Rapport d'inspection générale interministériel de mai 2017 : [Evolution de l'Institut français du cheval et de l'équitation](#)(accessible par le lien suivant : https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/evolution_de_l_institut_francais_du_cheval_et_de_l_equitation.pdf) – Un résumé est accessible dans la [Lettre du CGAAER](#) n° 121, de septembre 2017 (<https://agriculture.gouv.fr/evolution-de-linstitut-francais-du-cheval-et-de-lequitation-0>).
- Rapport d'inspection générale interministériel de septembre 2022 (Rapport CGAAER n° 21104 – IGÉSR n° 2022-153): [Evaluation du COP de l'IFCE 2018-2022](#)
- Site internet de l'IFCE : [Rapports d'activités de l'IFCE](#) de 2010 à 2022 (accessible par le lien suivant : <https://www.ifce.fr/ifce/decouvrir-institut/documents-de-reference/>).
- [Structuration de la filière équine - son organisation](#) – Fiche équipédia – Charlène LOURD et Guillaume BLANC – 11 janvier 2023.

%%%%%%%%

Principaux sigles et acronymes utilisés :

AFASEC	: Association de formation et d'action sociale des écuries de courses
ANSES	: Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APECITA	: Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture
BEA	: Bien-être animal
BEE	: Bien-être équin
CA	: Conseil d'administration
CCPU	: Comité Culture, patrimoine et UNESCO
CCS	: Certificat de compétence spécifique
CEF	: Conseil de l'emploi et de la formation
CGAAER	: Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEA	: Commission génétique et asine
CHMJS	: Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports
COP	: Contrat d'objectif et de performance
CREPS	: Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
CS	: Conseil scientifique
DDJS	: Direction départementale de la jeunesse et des sports
DDTM	: Direction départementale des territoires et de la mer
DG	: Directeur/directrice général(e)
DGA	: Directeur/directrice général(e) adjoint(e)
DGAI	: Direction générale de l'alimentation (MAA)
DRAAF	: Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRH	: Direction des ressources humaines
ÉCUS	: Annuaire Élevage, Commerce, Utilisation et Statistiques socio-économiques
EHN	: <i>European horse network</i>
EME	: <i>Executive maître entraîneur</i>
ENE	: École nationale d'équitation
ENPH	: École nationale professionnelle des Haras (Site du Pin)
EPA	: Établissement public administratif
ETF	: Équitation de tradition française
FCC	: Fédération (nationale) des conseils de chevaux
FFE	: Fédération française d'équitation
FIMO	: Formation initiale minimum obligatoire (transports routiers européens)
FNCH	: Fédération nationale des courses hippiques
GHN	: Groupement hippique national (syndicat d'employeurs de centres équestres)
GIP	: Groupement d'intérêts publics
HN	: Haras nationaux
IAE	: Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
IDE	: Institut du droit équin
IFCE	: Institut français du cheval et de l'équitation
IGJS	: Inspection générale de la jeunesse et des sports
JOP	: Jeux olympiques et paralympiques
JoRf	: Journal officiel de la République française
INRAE	: Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSEP	: Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
IPEF	: Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts

IPJS	: Inspecteur principal de la jeunesse et des sports
IPJSh	: Inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire
MAA	: Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MAAF	: Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAF	: Concours « Un des meilleurs apprentis de France »
MFR	: Maisons familiales et rurales
MOF	: Meilleur ouvrier de France
MVJS	: Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
MS	: Ministère des Sports
OESC	: Observatoire économique et social du cheval
OMEFFE	: Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine
OPCO	: Organisme paritaire collecteur
PAC	: Politique agricole commune
PACE	: Politique agricole commune européenne
PAP	: Plan d'accompagnement personnalisé (pour la gestion des personnels)
PE	: Projet d'établissement
PFUE	: Présidence française (du Conseil) de l'Union européenne
PFPS	: Pôle formation professionnelle et sportive
R&D	: Recherche et développement
RI	: Réunion interministérielle
RIFSEEP	: Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
SG	: Secrétariat général
SHF	: Société hippique française (une des quatre « sociétés-mères »)
SIME	: Syndicat interprofessionnel de la médiation équine
SIRE	: Système d'information relatif aux équidés
SFET	: Société française des équidés de travail (une des quatre « sociétés-mères »)
TFP	: Titre à finalité professionnelle
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
VAE	: Validation des acquis de l'expérience
VH	: Voiture hippomobile